

Du 16 au 22 décembre 2024 - N° 4946

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Champs et contrechamps

Alexandra Boivin ne s'imaginait pas exploitante agricole. Aujourd'hui céréalière, elle jongle au quotidien entre ses tracteurs en Saône-et-Loire mais aussi les devoirs de ses enfants et son rôle de conseillère municipale en Côte-d'Or. *Page 40*

Dijon métropole présente sa Sem patrimoniale

Le 18 décembre aura lieu le lancement officiel de la société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) de la métropole dijonnaise lancée cet été. Baptisée D3B pour « Dijon Bourgogne Business Building », l'outil de portage immobilier pour les entreprises est doté d'un capital de 4,8 M€ détenus à 72% par Dijon métropole et la région BFC. *Page 7*

Sens : l'hôtel Epona sur la voie du succès

En lieu et place de l'historique hôtel de Paris et de la Poste, cette nouvelle adresse haut de gamme suscite un vif engouement. *Page 6*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 30 à 35

SPÉCIAL IMMOBILIER

20 pages



Les dossiers du JDP

2024 présente des visages divers, selon que l'on parle d'immobilier résidentiel, de logement social ou de l'immobilier d'entreprise (locaux d'activité tertiaire, industrielle ou entrepôts).

Dijon et sa métropole, qui concentrent les deux tiers des transactions d'immobilier résidentiel du département voit la poursuite de la baisse des transactions ; le logement social, confronté à des listes d'attente à rallonge et un parcours résidentiel en panne, peine à satisfaire les demandes.

Quant à l'immobilier d'entreprise, s'il

doit faire face à la mutation du travail, il confirme sa stabilité : un retour à la normale après l'euphorie post-covid.

Et c'est heureux, car il reste un secteur stratégique du marketing territorial, comme nous l'ont confirmé des élus présents au Simi, le salon de l'immobilier d'entreprise à Paris qui a été l'occasion aussi pour l'Agence de développement économique régionale, l'AER BFC, de présenter officiellement son outil digital d'aide à la maîtrise foncière pour les EPCI, décideurs et techniciens : Ofer BFC.

Pages 9 à 28

Du nouveau à l'aéroport Dijon-Bourgogne. *Page 4*

R 28302 - 4946 - 2€



Gessica center
Hôtel d'entreprises

DIJON / LONGVIC
Parcs d'Oscara



Domiciliation

Bureaux permanents

Bureaux de passage

Salles de réunion

Secrétariat

8 chemin de la Noue, 21600 LONGVIC - contact@gessicacenter.fr - 03 80 52 03 52 - www.gessicacenter.fr

Cristalead
INGÉNIERIE

CONSTRUIRE
VOS AMBITIONS

03 80 79 34 03

www.cristalead.fr



2^{ÈME} ÉDITION

LES TALENTS DE L'INNOVATION™



FÉLICITATIONS

AUX 10 TALENTS DE L'INNOVATION 2024 !

Pour la 2^e édition des Talents de l'Innovation by CACB, 10 lauréats ont été récompensés devant plus de 200 personnes, le 27 novembre 2024, dans les locaux de Y SCHOOLS à Troyes.

ARTISANS COMMERÇANTS

TROPHÉE DE L'INNOVATION
Sabrina & Christophe Moussy
C2M ELECTRONICS

TROPHÉE TRANSITION
Alexia Chevallier
O'FARM'IENTE

ASSOCIATIONS

TROPHÉE DE L'INNOVATION
Nicolas Calvao
ADAVIRS

TROPHÉE TRANSITION
Christian Marcellot
AKHILLEUS

AGRICULTURE VITICULTURE

TROPHÉE DE L'INNOVATION
Véronique & Vincent Godier
DISTILLERIE DE SOLIGNY

TROPHÉE TRANSITION
Thibault Van de Cappelle & Mickaël Pechery
SAS HUILES ETERNELLES

ENTREPRISES

TROPHÉE DE L'INNOVATION
Serge Grygorowicz
RB3D

TROPHÉE TRANSITION
François-Xavier Désertot
LES EUGÈNE

TOUTES CATÉGORIES

COUP DE CŒUR
Hugo Mazzocchi
LE RÉMOULEUR HAUT-MARNAIS

PRIX DU PUBLIC
Anaïs Remen
STUDIO ANAÏS

Pour en savoir plus, flashez ce code !



À LA UNE

Aéroport de Dijon : de nouvelles offres pour les chefs d'entreprise

Côte-d'Or. Deux compagnies et une plateforme digitale de réservation viennent étoffer l'offre de l'aéroport Dijon Bourgogne à destination des entreprises. L'équipement géré par Edeis revendique 1.000 rotations annuelles.



A droite : Cédric Guillet, JC Aviation. Crédit : JDP.



JDP



C'est à croire que la météo avait voulu se mettre au diapason des bonnes nouvelles annoncées mercredi 4 décembre à l'aéroport de Dijon Bourgogne : c'est en effet sous un franc soleil et un ciel bleu que Marie-Pierre Kaluzny, responsable d'exploitation du site (groupe Edeis), a présenté les nouvelles prestations destinées aux entreprises : deux nouvelles compagnies d'avions-taxis (JC Aviation et Revolution'Air), ainsi qu'une plateforme digitale de réservation, Moove, qui viennent étoffer le panel des offres proposées aux entreprises.

DES AVIONS-TAXIS QUI « VENDENT DU TEMPS »

Fondée par deux passionnés, Cédric Guillet et José Garrido, la compagnie JC Aviation vole sur Cessna Citation Jet 525 : cinq places maximum, un équipage de deux pilotes, le nord de l'Écosse ou le sud de l'Italie depuis Dijon comme rayon et un temps record... Genève-Longvic en un quart d'heure, Bordeaux-Longvic en 45 mn. Évidemment, cela a un coût : 3.000 €/h. Mais, nuance Cédric Guillet, « *Ce qu'il faut voir, c'est le prix horaire d'un dirigeant. Nous pouvons garantir au chef d'entreprise d'être rentré chez lui pour dîner. Ce que nous vendons, c'est du temps.* ».

Deuxième nouveau venu, Revolution'Air, qui a fait le choix d'un bimoteur Diamond Aircraft 62 (DA 62), pouvant embarquer jusqu'à 4 passagers et affiche près de 330 km/h en vitesse de croisière. Basé en région Paca, la compagnie dessert jusqu'à Liverpool et Hambourg au nord, Linz (Autriche) à l'est, Setif ou Tanger au sud. Son plus : le choix d'un appareil réputé « *sept fois moins polluant qu'un jet classique à capacité équivalente* », assure

la compagnie sur son site (aucun représentant de la compagnie n'était présent ce jour-là).

On peut légitimement s'interroger sur l'opportunité pour ces compagnies d'avions-taxis de proposer des vols incluant l'aéroport de Dijon-Bourgogne. Pour Cédric Guillet, elle est réelle : « *Nous avons choisi Dijon, car à mi-chemin de Genève et Paris* », explique le pilote et copropriétaire de l'avion. Marie-Pierre Kaluzny confirme : même si de nombreux chefs d'entreprise restent discrets - l'avion sur de courtes distances n'est pas exactement en odeur de sainteté écologique - l'aviation d'affaires représente tout de même pas moins de 1.000 rotations par an. C'est aussi un motif d'attractivité pour les chefs d'entreprises de grands groupes qui étudient la possibilité d'installer une filiale dans la métropole dijonnaise et pour des acteurs précis de la viticulture ou de la santé et de la medtech... dont les activités dépassent largement les frontières de la région BFC.

SCOPE ENVIRONNEMENTAUX

Et pour faciliter encore la réservation, c'est un nouvel opérateur, Moove, qui est désormais présent pour les clients de l'aéroport. Cette plateforme digitale de réservation,



Au centre : Arthur Ingles, Moove. Crédit : JDP.

présentée par Arthur Ingles, un de ses deux cofondateurs, « *est un système de réservation simple et intuitif* », qui propose la simulation du vol, calcule instantanément coût et temps porte à porte d'un déplacement avec un avion personnel, évalue en temps-réel « *les avantages par rapport à*

l'aviation commerciale, le train ou la voiture, compare les différents types d'avions pour répondre au mieux aux besoins » et met le chef d'entreprise en relation avec une trentaine de compagnies pour présenter et permettre la réservation. Moove, lancée il y a deux ans, revendique 35.000 pas-

sagers transportés. La plateforme présente même un comparateur d'émission de CO₂, un indicateur utile pour les scopes environnementaux auxquelles sont soumises les grandes entreprises.

Emmanuelle de Jesus

La flotte Apache Aviation change de propriétaire



Jacques Bothelin et Thierry Caspar-Fille-Lambie. Crédit : JDP.

acrobatique civile créée en 1982 par Jacques Bothelin et qui a fait voler ses avions à réaction, notamment sous bannière « *Breiting Jet Team* », un peu partout dans le monde pendant plus de 40 ans, change d'activité. Le vendredi 6 décembre, Babcock International France (560 employés, 200 M€ de CA) finalisait l'achat des 11 avions L-39 « *Albatros* » détenus par Apache Aviation. Une passation rendue officielle devant la presse quatre jours plus tard. Si le montant de la transaction ne nous a pas été dévoilé, celui-ci pourrait avoisiner les 10 M€, un seul L-39 se négociant entre 400.000 et 1 M€. Le repreneur est une société de défense et d'aéronautique qui fournit des solutions fiables et sur-mesure aux forces armées françaises et aux organismes gouvernementaux. « *Nous fournissons des services à travers deux secteurs, aviation et terrestre, en assurant l'exploitation d'aéronefs, leur maintien en condition opérationnelle, la mise à disposition et la maintenance d'équipements d'environnement aéronautique, notamment pour le soutien à l'entraînement des armées et l'exécution d'opérations aériennes d'urgence sur 21 bases hélicoptères d'évacuations médicales au profit des SAMU* »

■ ■ ■ C'est un nouveau pan de l'histoire du site de l'aéroport de Dijon Bourgogne et de la base aérienne 102 de Dijon-Longvic qui se tourne. La société d'exploitation de patrouille

explique Thierry Caspar-Fille-Lambie, directeur général de Babcock International France.

UNE FUTURE ACADÉMIE

Ce général de l'armée de l'air est un dijonnais, dont le père était pilote de chasse à la BA 102. il a fait la connaissance de Jacques Bothelin, bien avant 2019, année où Apache Aviation était en quête d'un avenir pour sa patrouille alors que l'horloger suisse de luxe, dans un virage marketing à 180°, décidait de retirer ses couleurs du fuselage des avions. Une flotte qui va désormais grossir les rangs de Babcock International France « *Si l'acquisition des 11 L-39 vient tout d'abord renforcer nos capacités, nous avons l'ambition de créer ici une académie pour la formation et l'entraînement des pilotes de chasse étrangers (futurs pilotes, instructeur, contrôleurs avancés et réentraînement de pilotes de chasse...).* Nous voulons également soutenir les escadrons de chasse, les navires militaires ou les unités de l'armée de terre, français et européens par la réalisation de missions aériennes aux profits de leurs pilotes de chasse, opérateurs radars ou commandos au sol dans le cadre de leur entraînement opérationnel ». Babcock France, filiale de Babcock International Group a déjà des contacts avec des armées africaines et a récemment répondu à un appel d'offre de l'armée de l'air française pour fournir des avions d'entraînement. « *Si on remporte le marché, on pourra démarrer l'activité et monter progressivement en puissance avec l'emploi de 15 à 20 personnes sur le site* », annonce le nouveau propriétaire. « *Je suis heureux d'avoir trouvé un repreneur qui permette aux avions et à l'activité de demeurer à Dijon* », confie non sans émotion Jacques Bothelin.

Frédéric Chevalier

Saône-et-Loire. Tunstall Vitaris s'implante au Creusot

Avec près de 250.000 bénéficiaires en France, Tunstall Vitaris, spécialiste en téléassistance et en santé connectée est le n°1 du secteur. Présente depuis 34 ans en Saône-et-Loire, c'est au Creusot qu'elle implante sa deuxième agence. Ce choix d'emplacement a été pour Tunstall Vitaris une évidence car c'est ici qu'elle compte le plus grand nombre de bénéficiaires. Cette accessibilité devrait raccourcir les délais d'intervention et d'installation dans le département. Sous la direction de Léonard Troubat, l'agence du Creusot a pour objectif de devenir un accès privilégié pour accompagner les particuliers, les Centres communaux d'action sociale et le personnel soignant. Les bénéficiaires creusotins pourront compter sur les atouts certains d'une équipe locale dans la gestion de leurs besoins. De nombreux conseils et apprentissages pour vivre chez soi de manière autonome et en sûreté leur seront également mis à disposition afin faciliter leur quotidien.

Saône-et-Loire. Le site creusotin d'Alstom a fabriqué ces pièces essentielles pour le métro de Riyad.

Des bogies bourguignons en Arabie Saoudite

L'inauguration par l'Alstom du métro de Riyad fin novembre marque un tournant pour l'Arabie Saoudite et pour Alstom, puisque ce projet ambitieux de 6 Mds € implique six sites sur les 16 du groupe présents en métropole, dont celui du Creusot. La production de Saône-et-Loire a en effet été chargée de réaliser 216 bogies, composant clé du système de suspension et de direction des wagons et des locomotives.

UN FUTUR DÉCARBONÉ

Ces travaux d'aménagement colossaux devraient fluidifier le trafic de la capitale tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air. Ce nouveau système de transport n'est pas seulement un projet de métro urbain mais « un symbole de la vision avant-gardiste de l'Arabie Saoudite et de son engagement en faveur d'une croissance durable » déclare Mohamed Khalil, directeur général du siège régional pour



le Moyen-Orient. S'étendant sur près de 176 kilomètres, le réseau ferroviaire est composé de six lignes et de 85 stations ultramodernes. Le métro fonctionnera par phases, la ligne jaune et la ligne violette sont mises en service depuis le premier décembre, jusqu'au 5 janvier prochain. Prévu pour desservir une capacité maximale de 3,6 millions de passagers par jour, le réseau de métro réduira considérablement l'usage des véhicules privés, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre de 3.105

tonnes de composés organiques volatiles (COV) à 217 tonnes de particules.

Partenaire de la promotion de la mobilité en Arabie Saoudite, l'implantation d'Alstom dans le royaume remonte à la moitié du vingtième siècle et à la pose d'une simple turbine à gaz. La collaboration entre le groupe et le royaume saoudien s'est étendue et s'est concrétisée par l'installation d'un nouveau siège pour le Moyen-Orient à Riyad.

Zoé Touchard

Côte-d'Or.

Alliance stratégique entre Myral et Aramis

Les deux spécialistes de l'enveloppe du bâtiment franchissent une étape décisive dans leur rapprochement tactique en novembre dernier. Initié il y a maintenant 4 ans, Myral devrait être totalement intégré au groupe Aramis, qui comprend déjà Dal'Alu, Isosta et Sunclear, d'ici juin 2025 après l'obtention d'une majorité au capital. Sylvain Bonnot cédera 100% de ses parts au sein de Myral et passera la main à Julien Bagnard. Les deux associés ont engagé respectivement leurs entreprises dans une démarche durable. De nombreux projets en faveur de celle-ci avaient vu le jour telles que la mise en place par Myral de l'initiative Neutralité 2025 afin de réduire 68% de l'impact carbone de ses solutions thermiques. Aramis s'était quant à lui doté d'une direction RSE de manière à rendre ses activités plus écologiques grâce à l'emploi de matériaux recyclés ou encore de l'éco conception. « La stratégie des deux entités, c'est l'impact que l'on peut avoir sur le climat » affirme le président de Myral.

UNE COMPATIBILITÉ CERTAINE

Outre leurs ambitions communes en ce qui concerne l'inscription de leurs activités sur le chemin de la transition écologique, le PDG d'Aramis, Jean-Baptiste Micouleau, mise sur la complémentarité des compétences des deux entreprises pour renforcer leur place sur le marché du bâtiment. Leur savoir-faire dans l'aluminium prélaqué, utilisé notamment pour les bardages de couverture, assure une synergie pour leurs missions. Le marché de l'ITE valorise de plus en plus ces pratiques vertes. Il assure ainsi la position prospère d'Aramis et de Myral dans ce secteur émergent. Répondant aux nouvelles exigences de la rénovation et de la décarbonisation, Jean-Baptiste Micouleau espère doubler le chiffre d'affaires annuel de sa nouvelle acquisition d'ici 10 ans, le faisant grimper à près de 50 M€. Il ne fixe cependant pas de limite en ce qui concerne la croissance de Myral. « C'est le marché qui décidera » indique-t-il. Tous deux se disent confiants de cette intégration, y voyant un moyen de pérenniser les valeurs et la mission de Myral dans les années à venir.

Carsat Retraite & Santé au travail
Bourgogne-Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION POUR :
L'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS



Ma prochaine résolution ? Investir pour prévenir les risques ergonomiques !

La Carsat Bourgogne-Franche-Comté accompagne financièrement les entreprises et les travailleurs indépendants pour prévenir les risques ergonomiques (manutentions manuelles, vibrations mécaniques et postures pénibles) :

- pour financer des équipements, des formations, des frais de personnel et aménagements de poste, etc ;
- à hauteur de 70% de votre investissement et jusqu'à 25 000 euros par projet.

Plus d'informations sur le site carsat-bfc.fr > rubrique Entreprises.

Yonne. Le nouvel hôtel haut de gamme de Sens a été inauguré le 25 novembre dernier. Depuis octobre, cet établissement remplaçant l'historique hôtel de Paris et de la Poste a suscité un vif engouement.

Epona sur la voie du succès

Le projet visait à créer un hôtel quatre étoiles, tout en proposant des prix attractifs. Situé en lieu et place de l'Hôtel de Paris et de la Poste, rue de la République, l'Hôtel Epona propose 58 chambres, réparties en quatre catégories : classiques, supérieures, prestigieuses et suites, dans une fourchette de prix variant de 130 à 280 €. Les clients bénéficient également d'une salle de sport, d'un espace de jeu pour enfants, d'une salle de séminaire pour le tourisme d'affaire et d'un rooftop. Kelvin Boisson, directeur de l'hôtel, souligne l'enthousiasme et le défi que constitue cette ouverture. « C'est une belle opportunité pour moi. Ouvrir un hôtel est une expérience à vivre », confie-t-il. À terme, le directeur de l'hôtel a pour objectif d'attirer plus de 1.000 voyageurs par mois.

L'investissement total dépasse les 10 M€. Une reconstruction était en effet inévitable en raison de l'agencement inadéquat de l'ancien bâtiment. « C'était inexploitable ! Il y avait des escaliers partout, rien de réglementaire, nous ne pouvions pas le rénover. Le détruire était la meil-



De gauche à droite : Jean-Baptiste Lemoyne, sénateur de l'Yonne, Olivier Jacot, dirigeant du groupe Jestia propriétaire de l'hôtel Epona de Sens et Paul-Antoine de Carville, maire de Sens. Crédit : Epona.

leure solution », explique Olivier Jacot, directeur du groupe Jestia, propriétaire des lieux. Malgré la démolition en 2021, la façade de l'ancien hôtel a été partiellement conservée à la demande des Sensonnais. « Nous ne l'avons pas recrée à l'identique, mais nous avons repris les principaux éléments », se félicite Olivier Jacot qui souligne l'appui de la municipalité pour surmonter les obstacles administratifs et logistiques. « Construire en centre-ville est

très compliqué, mais avec l'aide précieuse de la mairie, nous avons surmonté les quelques problèmes rencontrés ».

INCLURE LES HABITANTS

Le restaurant gastronomique et le bar sont en libre accès afin d'inclure les habitants. Preuve du bien-fondé de cette option, depuis son ouverture, Epona connaît un succès croissant. Le restaurant, dirigé par Jérôme Fertel, ancien chef de La Lucarne

aux Chouettes à Villeneuve-sur-Yonne, a déjà servi 2.100 couverts. « Les Sensonnais ont répondu présents, et le restaurant marche très fort », confirme Kelvin Boisson.

Alors que le secteur hôtelier est en tension sur les recrutements, avec une équipe de 32 personnes, principalement choisies localement, l'hôtel n'a eu aucune difficulté à attirer du personnel.

Enzo Beaudet

Yonne. Le 27 septembre dernier, le nouveau complexe sportif Sport in d'or a ouvert ses portes entre la zone industrielle de Sens et Malay le Grand. Un concept inédit permet à la salle de se différencier.

Sport + évènementiel = Sport in d'or

Sport in d'or est né de la passion de Lydia Chalabi pour le golf. Après une carrière intense dans l'industrie pétrolière, qui a culminé en un burn-out, la créatrice a cherché à se reconverter en suivant sa passion pour ce sport. Toutefois, une étude de marché a révélé que le nombre de golfeurs dans l'Yonne était insuffisant pour un projet exclusivement dédié. Elle a alors élargi son concept pour inclure une variété de sports. Dans un premier temps, elle souhaitait combiner le golf à la pétanque, au mini-golf et au padel. Cependant, un problème logistique l'a poussée à renoncer à la dernière discipline. « Pour installer des terrains de padel, il faut une hauteur sous plafond de 11 mètres. Ici nous n'avons que 5 mètres. Nous nous sommes donc orientés vers le squash », explique la créatrice. Mais la



Le nom sport in d'or vient du fait que la mère de Lydia Chalabi n'arrivait pas à prononcer « indoor ». Crédit : JDP.

directrice n'abandonne pas le projet. « L'année prochaine on va créer des terrains de padel », confie-t-elle.

UN LIEU MULTIFONCTIONS

Sport in d'or ne se contente pas d'offrir des infrastructures sportives, il propose également une programmation

riche en événements pour encourager la rencontre entre passionnés. Tous les mardis soir, le complexe organise des soirées « jamais seul au sport », où les participants peuvent s'inscrire pour pratiquer divers sports en groupe. Pour 15 €, ces événements permettent aux sportifs solitaires de trouver

des partenaires et de partager leur passion. « Nous avons créé "Jamais seul au sport" suite à un grand nombre de demandes de clients seuls et de personnes voulant changer de partenaires d'entraînement », confie Lydia Chalabi. D'autres événements sont également à prévoir, des associations peuvent venir donner des cours de kravmaga, ou de danse.

Afin d'accueillir au mieux ses événements et ses clients, la créatrice a décidé d'installer un snack-bar dans son complexe de 1.400 m². Un chef travaille pour délivrer un menu du jour chaque midi ainsi que des planches. Lors de certaines soirées, le complexe reste ouvert afin que les clients puissent profiter d'événements sportifs. « Je ne suis pas un bar qui ne va faire que diffuser des matchs sportifs », précise la directrice.

Enzo Beaudet

Région BFC

BANQUE : LE CRÉDIT MUNICIPAL D'AUXERRE ET NEVERS FERMENT. Le Crédit municipal d'Auxerre et celui de Nevers vont baisser le rideau en juin prochain, celui de Dijon en 2026. Après avoir fermé son agence d'Agen (Lot-et-Garonne) l'an dernier, la ville de Bordeaux - seul actionnaire de l'établissement public - a confirmé la fermeture du Crédit municipal d'Auxerre et du Crédit municipal de Nevers le 30 juin 2025, faute de rentabilité suffisantes. Trois autres succursales vont, elles aussi, fermer boutique à cette même date, à Périgueux (Dordogne), à Poitiers (Vienne), et à Orléans (Loiret). Les activités du Crédit municipal se concentraient essentiellement sur la gestion des comptes bancaires courants, les crédits à la consommation et le prêt sur gage dont il détenait le monopole. En 2026, le Crédit municipal dijonnais devrait connaître le même sort. Selon la direction du Crédit municipal de Bordeaux, le réseau ne serait plus suffisamment dimensionné pour affronter la concurrence et les enjeux que connaît le secteur bancaire.

Yonne

L'ESPÉRANCE RACHETÉE PAR LA COFONDATRICE DE GUÉDELON. À Saint-Père, l'hôtel-restaurant l'Espérance rachetée par la cofondatrice de Guédelon. Ce lieu mythique de la gastronomie française, créé par Marc et Françoise Meneau, puis laissé à l'état d'abandon depuis de nombreuses années, a été acquis aux enchères pour près de 42.000 € par Maryline Martin. L'information a été dévoilée sur les ondes de France Bleu Auxerre. Plusieurs millions d'euros sont nécessaires pour réhabiliter la salle de restaurant, les 25 chambres de l'établissement et les jardins, dont la réouverture ne devrait pas intervenir avant début 2027. « Ce qu'on souhaite, c'est créer un lieu pour attirer davantage de monde dans notre région, les inciter à visiter les alentours, et puis on souhaite que le restaurant soit accessible à tous, dans des prix non gastronomiques, afin que les gens du coin se réapproprient ce lieu », a expliqué la cofondatrice du chantier médiéval de Guédelon qui entend y mener un projet écologique. Dans les années 1970 et 1980, l'Espérance, trois étoiles Michelin, a accueilli des invités de tout premier plan comme François Mitterrand et Helmut Kohl, Serge Gainsbourg, la reine d'Angleterre Elisabeth II ou encore le violoncelliste Mstislav Rostropovitch.

Côte-d'Or

LA MÉTALLURGIE CÔTE-D'ORIENTE SIGNE UN ACCORD SUR LA PRIME D'ANCIENNETÉ. Les partenaires sociaux de la Métallurgie Côte-d'Orient signent un accord sur le calcul de la prime d'ancienneté au titre de l'année 2025. Il aura finalement fallu cinq séances de négociation en 2024 très discutées, pour que les partenaires sociaux de la métallurgie Côte-d'Orient trouvent la voie d'un accord sur la revalorisation du point servant au calcul des primes d'ancienneté. Cet accord, signé par l'Uimm Côte-d'Or et les organisations syndicales représentatives des salariés, Usm FO, CFDT et CFE-CGC, prévoit une revalorisation de 3%. Il s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2025. Il est bon de rappeler que la valeur du point n'avait pas été revalorisée depuis le 1^{er} juillet 2023. Les signataires : Jean-Pierre De Oliveira, secrétaire général de la métallurgie de Côte-d'Or Force Ouvrière ; Patrick Merliand, secrétaire général syndicat CFDT métallurgie Bourgogne ; Ludovic Sornay, président du syndicat de la métallurgie de Bourgogne CFE-CGC et Véronique Guillon, déléguée générale de l'UIMM Côte-d'Or.

en bref

COLLECTIVITÉS

D3B, l'opérateur de l'immobilier d'entreprise de la métropole

Côte-d'Or. Le 18 décembre aura lieu le lancement officiel de la société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) de la métropole dijonnaise lancée cet été. Baptisée D3B pour « Dijon Bourgogne Business Building », l'outil de portage immobilier pour les entreprises est doté d'un capital de 4,8 M€ détenus à 72% par Dijon métropole et la région BFC.



On en connaît l'existence, le nom et les partenaires : ne manque plus que son logo pour parfaire l'identité de Dijon Bourgogne Business Building (D3B), la société d'économie mixte patrimoniale qui vient agrandir la famille des outils de développement dont se dote progressivement la métropole dijonnaise (voir encadré); son identité visuelle sera dévoilée le 18 décembre prochain.

Créée en juillet, cette Sempat est l'outil de portage immobilier qui manquait à Dijon métropole. « La création de D3B s'inscrit dans une volonté claire de la Métropole de se structurer autour de quatre axes stratégiques : le développement de filières économiques dynamiques, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises, un écosystème d'innovation performant et, surtout, une offre immobilière adaptée aux attentes des acteurs économiques. Face à un marché de l'immobilier d'entreprises tendu, D3B se positionne comme un acteur clé pour proposer des solutions d'hébergement sur le territoire métropolitain (...) La création de D3B répond spécifiquement au quatrième paramètre, face au constat d'un marché de l'immobilier d'entreprises sous tension dans la métropole dijonnaise. (...) La Sempat Dijon Métropole a donc été créée pour proposer des solutions d'hébergement sur le territoire métropolitain pour les entreprises notamment celles œuvrant dans des domaines innovants »,

revendique le dossier de presse de présentation de D3B.

UN CAPITAL DE 4,8 M€

Présidée par Danielle Juban, vice-présidente de Dijon métropole au développement économique, à l'attractivité, foires et salon, également présidente de Dijon Bourgogne Events, l'outil de gestion du Parc des expositions et Palais des congrès de la métropole dijonnaise est dirigé par Bernard Bletton (directeur général de la SEM Sedia, aménageur et constructeur situé dans le Doubs). D3B et Sedia seront d'ailleurs liés par deux conventions (voir encadré). Il est doté d'un capital de 4,8 M€, détenu à 72% par les collectivités Dijon métropole et la région Bourgogne-Franche-Comté; la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne BFC, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne et la CCI Métropole de Bourgogne complètent le tour de table.

TROIS ACTIFS VENUS DE DIJON MÉTROPOLE

Dans la corbeille de la mariée, Dijon Métropole apporte en dot trois actifs : le site d'Agronov de Bretenière (5.600 m² de locaux déjà en exploitation, animés par l'association Agronov et occupé par une quinzaine de startup et jeunes structures dans les domaines de l'agroécologie); le site de la rue de Godrans en centre-ville de Dijon soit 650 m² de locaux occupés par le Village by CA soit une dizaine de jeunes entreprises et une emprise foncière sur Novarea à Dijon (site du campus de l'uB), destiné à accueillir un nouveau programme immobi-



Le site des Godrans, à l'angle de la rue des Godrans et de la rue de la Liberté à Dijon. Crédit : Dijon Métropole / D3B.

lier dénommé Technov, « de type tiers-lieux regroupant des établissements de formation et des entreprises innovantes dans les domaines du numérique et des produits/services technologique ». La surface développée de 5 à 6.000 m² dédiée à la filière numérique accueillera « un lieu totem d'une surface de l'ordre de 1.500 m² animé par une structure ad hoc en vue de proposer des bureaux à de jeunes entreprises en croissance; une école d'une surface de l'ordre de

900 m², un espace dédié aux PME/ETI sur 2.500 à 3.500 m²», pour une mise à disposition en 2028. Au terme de cette première phase, seront mis à disposition des entreprises 11 à 12.000 m² de locaux.

Une phase 2 prévoit le développement de nouveaux programmes, dont l'extension d'Agronov, avec un objectif de doubler la surface du parc immobilier d'ici à cinq ans; cette deuxième phase de développement nécessitera de nouveaux

fonds propres. « D3B est un outil qui va nous permettre d'élargir l'offre d'hébergement pour les entreprises, et cela à toutes les étapes de leur développement, de leur garantir un parcours résidentiel complet sur l'ensemble du territoire métropolitain », assure Danielle Juban. Rendez-vous donc le 18 novembre pour davantage de détails sur l'identité visuelle et les ambitions de ce nouvel outil.

Emmanuelle de Jesus

La famille Dijon-Bourgogne s'agrandit

La famille « Dijon-Bourgogne » regroupe désormais plusieurs outils d'attractivité de la métropole dijonnaise et entend démontrer la montée en puissance d'un véritable marketing territorial :

♦ **Dijon Bourgogne Invest ou DBI**, l'agence d'attractivité économique chargée des prospects chez les chefs d'entreprises avec laquelle D3B sera amenée à travailler étroitement, en lien avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) pour le portage du foncier, et la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) pour l'aménagement et la construction au service des entreprises et du territoire, une entité présidée par François Reb-

samen, également président de Dijon Métropole.

♦ **Dijon Bourgogne Events ou DBE** est la Société Publique Locale (SPL) créée par la Ville de Dijon et Dijon métropole qui en sont les actionnaires, pour exploiter le Palais des Congrès et Parc des Expositions. Elle est présidée par Danielle Juban, tout comme D3B et dirigée par Jacques Delaine.

♦ **Dijon Bourgogne Tourisme et Congrès**, regroupe les activités d'attractivité du tourisme de loisirs via l'Office de tourisme de Dijon Métropole présidée par la vice-présidente de la métropole dijonnaise Sladana Zivkovic ainsi que du tourisme d'affaire qui bénéficie également de l'expertise d'un Bureau des congrès dont le responsable est Patrick Génie.



Le site Agronov, à Bretenière. Crédit : JDP.

Région Bourgogne Franche-Comté. Un appel à candidatures à destination des intercommunalités de moins de 50.000 habitants en faveur d'un numérique plus responsable a été lancé par l'agence le vendredi 6 décembre.

ARNia : acculturer aux grands enjeux du numérique



À l'occasion de la 3^e édition du NEC BFC (Numérique en commun), Patrick Molinoz, président de l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) a annoncé un appel à candidatures à destination des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de moins de 50.000 habitants pour favoriser l'acculturation au numérique responsable et le développement de ses usages. « Nous voulons aller plus loin que l'objectif inscrit dans la loi REEN (qui vise à réduire l'empreinte environnementale du numérique, Ndlr) qui s'applique aux collectivités de plus de 50.000 habitants (12 intercommunalités sur 113 en BFC) », explique le président de l'ARNia. Patrick Molinoz entend ainsi offrir aux plus petites EPCI le suivi et les conseils qu'elles méritent, sur la base du volontariat. « L'accompagnement "Numérique Responsable" reposera notamment sur la méthode mise en place par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et un coaching effectué par l'équipe du GIP (Groupement d'intérêt public)



Sébastien Soriano, directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière, et Patrick Molinoz, président de l'ARNia. Crédit : JDP.

au plus près des territoires », ajoute l'ARNia dans un communiqué. Dans les faits, cet appel à candidatures se fera en quatre étapes, en concertation avec les équipes interne des EPCI : partage de l'état des lieux sur l'impact du numérique ; diagnostic de l'empreinte environnementale du

système d'information (SI) ; identification des leviers d'action pertinents ; élaboration et assistance à l'arbitrage du plan d'actions phasé et détaillé. L'année passée déjà, 15 collectivités ont été sélectionnées par l'ANCT sur l'ensemble du territoire français, dont le département

de l'Yonne qui a été accompagné par l'ARNia dans l'élaboration d'une stratégie globale autour du numérique responsable.

MUTUALISER LES FORCES

L'idée derrière cet appel à candidature est aussi de mon-

trer que la coopération territoriale est un levier important du numérique. « Il y a un vrai problème de conscience politique des enjeux numériques, observe Patrick Molinoz. La question est de savoir comment on exploite de la manière la plus pertinente possible pour l'amélioration des politiques publiques ces tuyaux. C'est un défi considérable car la matière est politiquement et techniquement obscure ». Pour l'heure, le constat est indéniable : dans le domaine du numérique, la puissance publique n'est pas suffisante face à la puissance privée. « À l'échelle de nos collectivités, la question de la mutualisation et de la péréquation - mettre en commun des moyens publics qui sont de plus en plus rares -, pour disposer de capacités à réfléchir et à agir le numérique dans le sens général, c'est vital. C'est essentiel de ne pas faire de politique politicienne dans ces sujets. On est au début de l'histoire. »

Killian Roblot

Région BFC. La France se fixe l'objectif de multiplier par quatre la production de biométhane d'ici 2030 pour atteindre 44 TWh.

Un partenariat GRDF/État/Région pour renforcer la méthanisation



La méthanisation se positionne au croisement des transitions agricoles, énergétiques mais aussi économiques. Pour accompagner, conseiller, rassurer et outiller les porteurs de projet désireux d'initier la mise en place d'un méthaniseur, Brice Febvre, directeur régional de GRDF, Adrienne Simon-Krzakala, directrice régionale Ademe Bourgogne Franche-Comté, Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et Anne Coste de Champeron, secrétaire générale pour les affaires régionales (Préfecture de BFC), ont signé une convention. Ce partenariat vise à définir le cadre et les engagements réciproques pour collaborer plus étroitement au développement de



la méthanisation en région, « territoire rural avec un potentiel » comme l'a souligné la présidente de région. La France se fixe l'objectif de multiplier par quatre la production de biométhane d'ici 2030 pour atteindre 44 TWh. Pour y parvenir, les signataires savent qu'il faut convaincre, les agriculteurs

notamment. « La méthanisation se développe surtout dans la Bresse, le nord de la Côte-d'Or et la Haute-Saône. Nous devons trouver ailleurs des amateurs et cette convention devrait nous donner des moyens pour y arriver », a insisté Marie-Guite Dufay. Elle a toutefois rappelé que les projets liés à la méthani-

sation devaient être « raisonnables et ne pas s'appuyer sur des cultures dédiées ». De son côté, l'ADEME a encouragé à trouver un équilibre pour que les énergies renouvelables ne s'opposent pas aux productions agricoles alimentaires.

Nadège Hubert

Côte-d'Or

DES SUBVENTIONS POUR L'ÉNERGIE THERMIQUE.

La commission départementale d'attribution des aides du CCRt (Contrat Chaleur Renouvelable territorial) composée de l'Ademe et du Sicco, territoire d'énergie Côte-d'Or, s'est réunie en présence des autres financeurs de la Région et le Feder et a attribué 226.000 € de subventions pour la construction de trois chaufferies biomasse et l'installation d'une géothermie sur sondes. Ces aides viennent s'ajouter à 490.800 € reçus par ailleurs. Ce contrat chaleur renouvelable territorial est un programme destiné aux collectivités adhérentes du Sicco mais également aux entités privées (hors particuliers). Pour la première attribution en Côte-d'Or, quatre projets sont concernés : un projet de géothermie pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges pour la construction du pôle périscolaire de Gevrey-Chambertin (121.709 € de subventions) ; un projet de chaudière biomasse et réseau aux Maillys pour desservir cinq bâtiments communaux (84.294 € de subventions). Un projet de chaudière biomasse à Montigny-sur-Aube pour alimenter la mairie dans le cadre d'une rénovation globale du bâtiment (9.064 € de subventions). Un projet de chaudière biomasse et réseau à Saint-Nicolas-les-Citeaux pour desservir cinq logements communaux (10.998 € de subventions). Les trois projets de rénovation avec installation de chaudière biomasse vont pouvoir limiter les émissions de CO₂ à hauteur de 73 tonnes par an, soit 37 voitures parcourant annuellement 15.000 km.

en bref



2024 présente des visages divers, selon que l'on parle d'immobilier résidentiel, de logement social ou de l'immobilier d'entreprise (locaux d'activité tertiaire, industrielle ou entrepôts).

Sur le plan de l'immobilier résidentiel, Dijon et sa métropole, qui concentrent les deux tiers des transactions du département, voit la poursuite de la baisse de celles-ci ; le logement social, confronté à des listes d'attente à rallonge et un parcours résidentiel en panne, peine à satisfaire les demandes.

Quant à l'immobilier d'entreprise, s'il doit faire face à la mutation du travail, il confirme sa stabilité : un retour à la normale après l'euphorie post-covid.

SOMMAIRE

Page 10

Une année compliquée pour le logement neuf

Page 14

Le logement social est-il malade ?

Page 18

L'immobilier d'entreprise, un enjeu territorial

L'IMMOBILIER RÉSIDENTIEL TOUJOURS À LA PEINE

Le flou politique national, la situation géopolitique internationale, la crise et les taux directeurs des banques centrales, et subséquemment, le moral des ménages : l'activité des offices notariaux reflète avec fidélité le contexte économique global et ses conséquences sur le marché du logement résidentiel. Un marché bien morose, comme le confirme Me Nicolas Taiclet, vice-président délégué pour la Côte-d'Or de la chambre interdépartementale des notaires, et notamment dans le neuf (-50% de transactions). L'explication tient à plusieurs causes : des primo-accédants empêchés depuis deux ans par un monde bancaire devenu plus exigeant, alors que l'inflation a fortement attaqué le pouvoir d'achat et que les prix au mètre carré connaissent une envolée sur Dijon, là où se concentre la majorité des transactions ; un cadre réglementaire du parc voué à la location qui se durcit et décourage les investisseurs, tout comme la fin annoncée de la loi Pinel ; une fiscalité sur la pierre dissuasive puisque le Président Macron avait souhaité plutôt encourager les investissements dans l'économie (« la startup nation ») que dans la pierre. « Le Président Macron a toujours considéré que l'investissement immobilier était un métier de rentier », rappelle non sans aigreur Me Taiclet. « Je transformerais l'ISF en impôt sur la rente immobilière. J'exonérerais tout ce qui finance l'économie réelle », avait en effet clamé le candidat Macron en 2017 avant sa première élection.

IMMOBILIER VS STARTUP NATION

Un qualificatif injustifié pour les propriétaires confrontés aux remises en état de leurs biens après des locataires indécents, la mise aux normes en termes de performances énergétiques, le non-paiement de loyers... Autant de raisons qui expliquent pourquoi les investisseurs se sont détournés de l'immobilier pour élire des placements moins rentables certes, mais aussi moins risqués comme l'assurance-vie en euros. Ajoutons à cela les difficultés de recrutement dans le secteur du bâtiment, la hausse des matières premières, la raréfaction du foncier disponible et l'on obtient tous les ingrédients d'un secteur en crise.

Pour autant, tout n'est pas si noir : d'une part, les taux directeurs des banques centrales se desserrent, et avec eux la possibilité d'accès au crédit des particuliers, les primo-accédants d'aujourd'hui étant particulièrement scrutés dans la perspective du marché dans dix ans ; et les Français restent malgré tout attachés à la pierre, placement « de bon père de famille » qui porte en lui à la fois le côté rassurant du patrimoine et la promesse de la plus-value à la revente.

Dans une ville comme Dijon, Me Taiclet se veut rassurant : il reste des biens. Dans le neuf, mais avec des prix (4.650 €/m²) qui doivent se justifier en termes de prestations ; et dans le bel ancien, à condition de mettre le prix pour une rénovation de qualité qui sera de toute façon toujours plus avantageuse que le prix du neuf. C'est donc désormais du côté de la société et de ses évolutions qu'il faut regarder pour anticiper le marché : les jeunes générations aisées choisiront-elles le placement de leurs aînés en investissant dans la pierre, ou ces travailleurs plus nomades que leurs parents, biberonnés à la startup, privilégieront-ils la location et le placement dans l'économie réelle ?

Emmanuelle de Jesus

« ON CONTINUE DE VOIR UNE BAISSSE DES TRANSACTIONS QUI EST D'ENVIRON -22% SUR L'ANCIEN ET -50% DANS LE NEUF. »

ME NICOLAS TAICLET, CHAMBRE INTERDÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE LA COUR D'APPEL DE DIJON.

3.000

Le nombre de transactions immobilières en Côte-d'Or sur une année glissante au 31 août 2024, dont 2.000 sur Dijon ville, 2.516 en englobant le territoire de la métropole dijonnaise.

+6,3%

La hausse des prix du neuf à Dijon sur une année glissante au 31 août 2024.

4.650€

Le prix moyen au m² de l'immobilier neuf à Dijon.





2.000€

Le prix moyen au m² de l'immobilier ancien.

-22% et -50%

La baisse des transactions en Côte-d'Or sur une année glissante au 31 août 2024, respectivement dans l'ancien et le neuf.

Montage d'opérations immobilières




Maîtrise d'œuvre




Ingénierie green building




Contractant général




Gros œuvre, génie civil








GROUPE GUITON

Donner du sens
à vos constructions

3 rue du point du jour 21800 Chevigny-Saint-Sauveur – 03.80.65.95.30 – www.groupe-guiton.fr

« LES GENS RESTENT ATTACHÉS À LA PIERRE »



Quel est le principal enseignement du marché de l'immobilier privé depuis un an ?

Nicolas Taiclet. La confirmation de la baisse des transactions. On continue de voir une baisse des transactions qui est d'environ -22% sur l'ancien et -50% dans le neuf.

Quelle en est la raison ? Un manque de biens ou un manque d'intérêt ?

Clairement un manque d'intérêt. Le neuf attire principalement les primo-accédants. Or, avec la hausse des taux et le resserrement de l'accès au crédit qu'on a constaté notamment en 2022 et 2023, ils ont été beaucoup écartés du marché immobilier. Cela, on le paiera à l'avenir ! Car les primo-accédants d'aujourd'hui sont nos revendeurs dans cinq ou dix ans, qui deviennent les acheteurs de plus gros biens. Quand on se prive d'une vague de primo-accédants, on retrouve ce manque dans quelques années... Et l'on aura une nouvelle crise immobilière ! D'autant que ces primo-accédants empêchés restent dans le locatif, avec les soucis des propriétaires liés au DPE, et la crainte des investisseurs par rapport à la loi du 6 juillet 1989 (*tendant à améliorer les rapports locatifs, intégrant les modifications de la loi du 22 août 2021 pour obliger les propriétaires à proposer des logements décents et désormais aux normes énergétiques, Ndlr*) régulièrement amendée dans le sens de la protection des locataires. Aujourd'hui nous avons tous dans nos études des clients qui revendent des biens immobiliers parce qu'ils ont eu de très mauvaises expériences avec des locataires. Enfin, il y a des gens qui se détournent de l'investissement locatif et immobilier pour choisir vers des investissements à long terme moins rentables, mais plus sécurisés, type assurance-vie avec des fonds en euros. Avec des taux de 0,9%, 1,2%, ces assurances-vie rapportaient 1,5%, 1,8%... au niveau de la rentabilité évidemment, c'est moins que de l'immobilier, mais au moins pas de souci de gestion, c'est le banquier ou l'assureur qui gère, ce sont des fonds en euros donc des emprunts d'État avec des pays comme la France, l'Allemagne... donc aucun risque.

Quel est l'impact de la fin annoncée de la loi Pinel ?

La fin de la loi Pinel (*défiscalisation pour l'investissement à destination locative, Ndlr*) fin décembre 2024, sans qu'un dispositif alternatif ne soit annoncé à ce jour, c'est la fin de la « carotte » fiscale pour la première fois depuis de nombreuses décennies, qui refroidit bien évidemment les investisseurs. Enfin, il y a le prix. Les prix dans le neuf sur Dijon ont encore augmenté de 6,3% sur un an ! On est sur

un prix moyen de 4.650 € du m² dans le neuf sur Dijon, alors que dans l'ancien on est à 2.000 € ! Ceci explique aussi la baisse des transactions : sur un an à Dijon on comptabilise 266 transactions dans le neuf, 150 sur le reste la métropole, à comparer aux 2.516 transactions annuelles...

Reste-t-il des biens dans l'ancien ?

Oui, il y en a. C'est assez divers. Vous allez trouver de très beaux appartements en centre-ville, de très belles maisons en périphérie de Dijon, des biens à rénover... Or, à 1.000 € HT du m² de travaux, on a déjà une belle rénovation, à un prix qui reste toujours compétitif par rapport au prix du neuf. Les particuliers qui veulent acheter comme les investisseurs peuvent logiquement se dire qu'ils préféreront acheter de l'ancien, même à rénover. Ce phénomène vient aussi expliquer pourquoi le neuf aujourd'hui, est compliqué.

Et dans le neuf ?

On a suffisamment de produits. Il y a des programmes qui certes sont complètement à l'arrêt, car la commercialisation s'avère compliquée. Mais il y a de la réserve foncière, il y a des programmes... ce sont les clients du neuf qui font défaut. Vu le prix du neuf à Dijon, il faut arriver à justifier auprès de votre client que ça vaut deux fois et demi l'ancien ! Les clients regardent le prix, regarde la nature des biens. Le bien convoité est la petite copropriété : le petit ensemble immobilier, avec un peu de qualité architecturale, dans un quartier au calme, un peu arboré se vendra. Les grosses copropriétés de 120 lots se vendent beaucoup moins bien.

Est-ce que les incertitudes concernant le Projet de loi de finances (non voté au moment de l'entretien, Ndlr) inquiètent vos clients ?

Il y a des inquiétudes, déjà parce que le PLF n'est toujours pas adopté, il est parti au Sénat sans avoir été voté par l'Assemblée nationale. S'en est suivi une commission mixte paritaire puis un 49.3 (*Depuis, le gouvernement Barnier est tombé et au moment de la rédaction de ces lignes, François Bayrou venait d'être nommé à Matignon, Ndlr*). Il y a toujours une incertitude par rapport à la fiscalité, notamment sur l'immobilier car vous ne trouverez pas plus taxé que l'immobilier en France. Vous avez de gros revenus, vous touchez des dividendes ou vous faites des plus-value ? Vous serez taxé au maximum, quoiqu'il arrive, à 30%, cotisations sociales incluses. Vous touchez des revenus fonciers, vous êtes dans la même situation de revenu qui vous placent dans la tranche marginale ? Vous allez avoir un taux d'imposition de 41% contre 12,8% sur les dividendes et vous allez avoir les 17,2% de cotisations sociales. Cela peut aussi expliquer pourquoi les investisseurs peuvent se détourner de l'immobilier. Cela a été un choix politique, assumé par notre Président actuel dès le départ, qui voulait privilégier les investissements dans les start-up et les entreprises.



Entretien avec Nicolas Taiclet, vice-président délégué pour la Côte-d'Or de la Chambre interdépartementale des notaires de la Cour d'appel de Dijon.



LEGATIS

Mais si on « tape » sur l'immobilier, on tape sur tout un pan économique. Depuis deux bonnes années, on le paye.

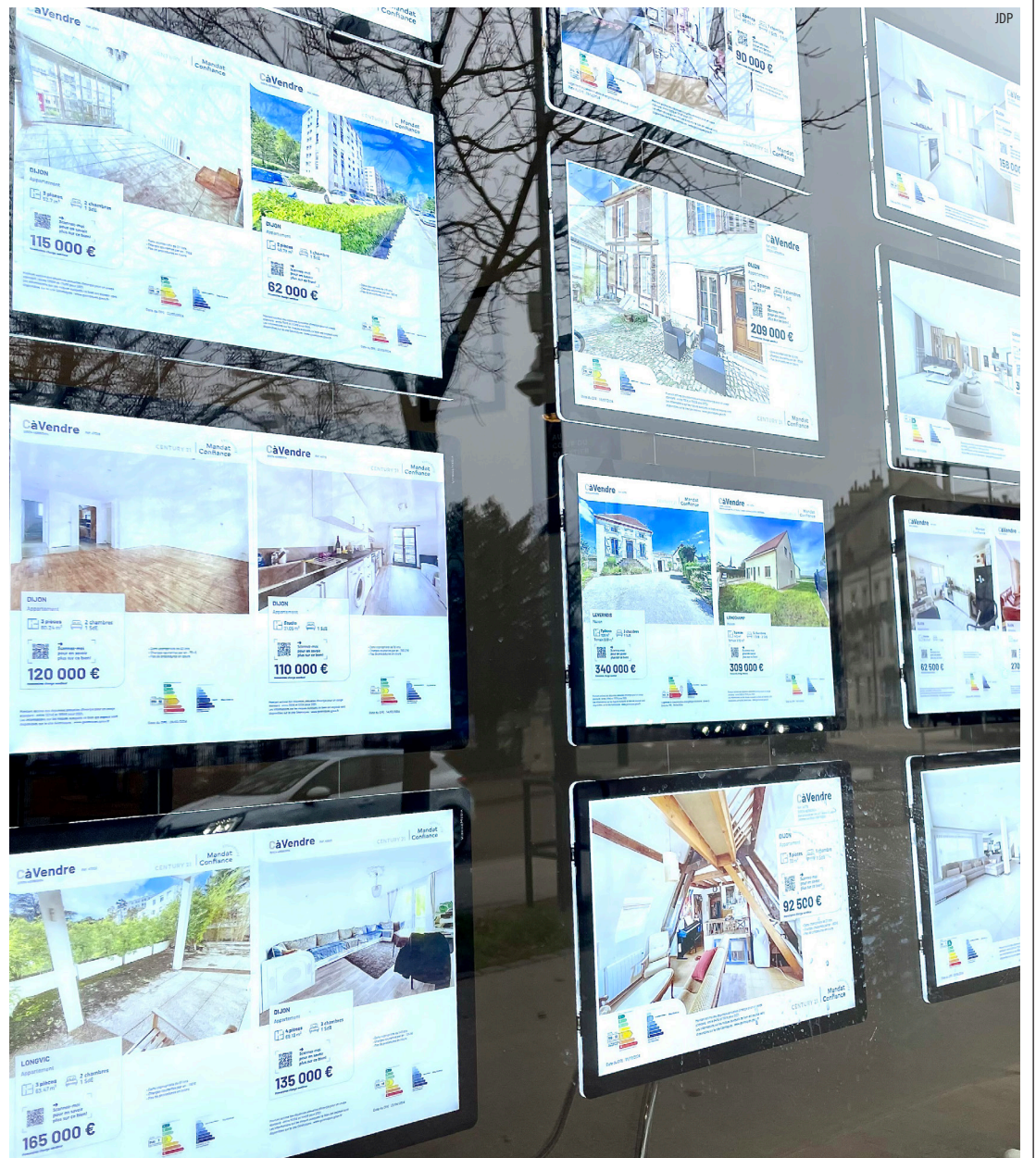
Que devient alors l'investissement dans la pierre ? Est-il toujours une valeur refuge ?

L'investissement immobilier reste, car les gens sont attachés à la pierre... Il y a ce côté psychologique, rassurant, de se dire : « J'ai un logement ». Que je vais louer, que je vais faire occuper à mes enfants, garder en résidence secondaire... Nous constatons que c'est un secteur cyclique. Quand les gens viennent nous voir, nous leur précisons d'abord qu'il faut voir à long terme. La durée d'investissement dans l'immobilier, nous la conseillons minimum sur 15 ans. Et à long-terme, en dehors de périodes de crise comme on a pu la connaître en 2008, que l'on connaît depuis 2022 et 2023, quand vous prenez le taux de rendement brut sur l'immobilier qui est en moyenne entre 5 et 6% brut, même si vous vous faites ponctionner au titre de l'impôt, de la taxe foncière, des charges de copropriété... cela reste quand même des rendements nets qui sont autour de 3, 3,5% qui ne sont pas si mauvais. Et il y a toujours l'optique de la plus-value lors de la revente. C'est ce côté positif qu'il faut voir : un investissement qui reste malgré tout rentable.

Est-ce un atout face au monde bancaire ?

Oui ! Cela peut être une garantie pour le banquier avec qui on négocie un prêt par exemple, parce qu'il a besoin d'être rassuré... même s'il faut reconnaître que cela se desserre un peu. Depuis le printemps 2024, la BCE a baissé trois fois ses taux directeurs, on trouve des taux sur 20 ans à 3,5%, même un peu en-dessous alors qu'on trouvait l'année dernière des taux qui étaient à 4,6% voire 4,8% sur des emprunts à 25 ans. Gagner un point de taux, cela libère le marché, cela donne une possibilité d'emprunt à des gens qui en étaient privés. Ce n'est pas l'euphorie de la période post-Covid, mais on voit quand même du mieux.

Propos recueillis par Emmanuelle de Jesus



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE



CONSULTEZ UN NOTAIRE



Contactez-nous !
ci-dijon.notaires.fr



Notaires
de France

27
152

CHAMBRE
DES NOTAIRES
Côte-d'Or • Saône-et-Loire
Haute-Marne

Mon notaire, mon partenaire

LE LOGEMENT SOCIAL EST-IL MALADE ?

Les bailleurs sociaux évoluent actuellement dans un environnement où les contraintes sont à la fois financières, économiques et sociales. Selon Christophe Bérion, directeur général d'Orvitis : « le logement social est malade. Et les premiers symptômes remontent à 2018 avec la mise en place par l'État de la réduction de loyer de solidarité (dispositif destiné à rendre incolore la baisse des APL pour les locataires du parc social les plus pauvres, soit deux des huit millions de locataires HLM. Ndlr). Cette mesure entraîne un manque à gagner significatif pour les bailleurs sociaux. La perte nette de recettes locatives a grevé les fonds propres d'Orvitis de plusieurs dizaines de millions d'euros depuis son application (soit environ 2,5 M€ de revenus en moins par an) ». Dans un référé daté du 4 mars 2021, la Cour des Comptes ne dit pas autre chose dans sa première évaluation de la réforme. La Cour estimait alors l'am-

putation des marges de manœuvre financières des organismes HLM à 4,5 % des rendements locatifs, notant par ailleurs, que l'entrée en application de la RLS a engendré une réduction des capacités d'auto-financement dans le secteur HLM, dont découle une diminution des investissements. Les dépenses d'entretien courant et de gros entretien du parc social sont ainsi en recul, d'environ -7 % en valeur. Un désengagement qui n'est « pas longtemps soutenable », estime la Cour des Comptes. Cette dégradation de la situation financière des bailleurs sociaux intervient

dans un contexte de forte hausse de la demande en logements à loyer modéré, « comme on n'en a jamais connue jusqu'ici », affirme Christophe Bérion. « Sur la Côte-d'Or en un an, la demande a augmenté de près de 8 % », appuie Béatrice Gaulard, directrice générale d'Habellis, groupe Action Logement. « En janvier 2024, nous avons déjà 14.739 demandes de logements sociaux, alors que le parc de logements existants sur le département est de 14.000 », complète Christophe Bérion. Une explosion de la demande qui conduit à un allongement des périodes d'attente pour l'obtention d'un bien : « sur la métropole, nous sommes pratiquement à un an », déplore Christophe Bérion. Ce phénomène s'explique par trois grandes causes : la paupérisation de la population, « la chute

du pouvoir d'achat et l'augmentation des charges liées aux énergies et à la rénovation des bâtiments a entraîné un transfert des locataires du parc privé vers le logement social », l'éclatement des

ménages, « Orvitis enregistre une augmentation de la part de familles monoparentales dans ces logements », le vieillissement de la population qui conduit à une diminution de la rotation des logements disponibles et un parcours résidentiel en panne « Avant la crise, nous avions environ 30 % de nos locataires qui quittaient leur logement social pour l'accession à la propriété ». « Les potentiels acquéreurs sont ralentis dans leur projet d'accession à la propriété, dans une période où les taux d'intérêt augmentent en même temps que les prix des logements par le jeu d'une production plus

“ SUR LA CÔTE-D'OR EN UN AN, LA DEMANDE EN LOGEMENTS SOCIAUX A AUGMENTÉ DE PRÈS DE 8 %. C'EST UN RECORD ! »

BÉATRICE GAULARD, DIRECTRICE GÉNÉRALE D'HABELLIS.



FREEPIX



Pour construire, entretenir et rénover plus de **11 000 logements**, nous publions chaque année des dizaines d'appels d'offres et participons ainsi au développement économique de Dijon métropole, de la région Bourgogne Franche-Comté...

Ces consultations sont de **véritables opportunités** pour votre entreprise.



Unissons nos talents pour le confort de nos locataires et contribuer à l'attractivité de Dijon métropole !

Plus d'informations sur www.granddijonhabitat.fr



2,5 M€

C'est la perte de revenu locatif enregistré par Orvitis depuis 2018.

« NOUS SOMMES PASSÉS DE 100 LOGEMENTS ÉCO-RÉNOVÉS PAR AN À 200 AVEC POUR OBJECTIF D'ÉRADIQUER EN 2030 TOUTES LES PASSOIRES THERMIQUES DE NOS 13.500 LOGEMENTS. »

CHRISTOPHE BÉRION, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ORVITIS

20.000 à 30.000 €

c'est le coût moyen de la réhabilitation d'un logement social.

chère, liée à l'augmentation des coûts des matériaux. Ces phénomènes conjugués mettent à mal la solvabilité des prétendants à l'accession », argue Béatrice Gaulard.

Face à ces différents constats, nous serions enclins à penser que la construction de HLM bat son plein dans notre pays. Or, c'est tout l'inverse, affirme Christophe Bérion : « L'État avait promis 125.000 nouveaux logements par an, dans les faits nous sommes plutôt autour de 80.000. Un déficit en foncier neuflé à la fois à un renchérissement des coûts de construction (prix de revient en hausse de 30 % en lien avec l'inflation) et à une baisse des subventions conduisant à une utilisation plus grande des fonds propres. Il y a dix ans, nous avions 10 % de fonds propres consommés pour 30 % de subventions. Aujourd'hui, c'est l'inverse ! De plus, les promoteurs, dans leurs programmes de construction, réservent de moins en moins de place aux logements sociaux. En 2024, nous avons 300 logements en vente en l'état futur d'achèvement contre plus de 1.000, il y a trois ans, ce qui nous oblige à densifier notre apport en logements en maîtrise d'ouvrage direct, grevant de nouveau d'autant nos fonds propres : nous sommes dans une situation économique qui ne cesse de se tendre. »

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION

La solution se trouve peut-être dans la réhabilitation du patrimoine existant : « Il y a dans ce domaine matière à mettre en place une vraie dynamique tant que l'accompagnement de l'État, de l'Europe, la région et des dispositifs de type certificats d'économie d'énergie (C2E), seront là. Ce sur quoi, nous avons malheureusement quelques inquiétudes aujourd'hui », s'alarme Christophe Bérion qui affirme qu'Orvitis s'est engagé dans une volonté forte de réhabilitation de son patrimoine existant. « Nous sommes passés de 100 logements éco-rénovés par an à 200 avec pour objectif d'éradiquer en 2030 toutes les passoires thermiques de nos 13.500 logements. En 2026, plus aucun de nos produits ne sera chauffé au fioul et la part d'énergie renouvelable sera portée à 40 % ». L'enjeu se trouve également dans la redistribution des logements : « Dans notre parc nous avons un grand nombre de bâtiments des années 1970, conçus pour accueillir les familles de salariés de l'industrie. Ils ne possèdent pas d'ascenseur et présentent des appartements de type 4 ou 5 pièces. Cinquante ans après ce type de configuration ne répond plus aux nouvelles typologies de population (famille monoparentale, retraité...) et aux enjeux d'accessibilité ». Orvitis a ainsi réalisé sur Chenôve une opération de réhabilitation et de redistribution des logements sur un immeuble. « Nous avons déconstruit en partie 34 logements T4 et T5 en plus petits lots de type T2 et T3, tout en conservant le total de départ de 90 logements. L'ensemble a été équipé d'ascenseurs et une partie résidence senior a été créée ». Le coût de cette opération, qui répond également à la problématique de la loi Zéro artificialisation nette (ZAN) s'élève à 9 M€ dans le cadre de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). « Un coût de la réhabilitation qui a également flambé ces dernières années passant d'une moyenne de 60 à 80.000 € par logement, il y a trois ans à 20 à 30.000 € aujourd'hui », alerte Christophe Bérion, qui déclare un budget d'investissement de 40 M€ par an, avançant avoir fait évoluer son activité d'une production hier à dominante neuve à la rénovation accentuée de son patrimoine existant : « Nous sommes passés de 2/3 d'investissements dans le neuf contre 1/3 sur la rénovation à une proportion de 50-50 aujourd'hui ». « Habbellis, sous l'impulsion du groupe Action Logement, essaie de maintenir un niveau de production pour tenter de répondre aux besoins à un moment où il convient également de maintenir le parc à un bon niveau de réhabilitation, pour tenir les enjeux de la transition énergétique. Dans ce contexte complexe, l'exercice vise à tenter un équilibre entre ces deux axes d'intervention, à un moment où les coûts de réhabilitation ont connu une hausse de plus de 20 % en quatre ans - coûts des matériaux mais également ▶▶▶

Des street artists de renom ont participé à la transformation de Fontaine d'Ouche en quartier à énergie positive dans le cadre du programme Response en réalisant des fresques monumentales pour réhausser l'aspect visuel des bâtiments. Crédit : Grand Dijon Habitat.

►►► augmentation des coûts liés par exemple aux contraintes réglementaires (périmètres de sauvegarde en centre ancien...), affirme pour sa part Béatrice Gaulard. L'enjeu de la décarbonation du parc immobilier est également une préoccupation majeure de Grand Dijon Habitat, dans le cadre du programme Response qui vise à faire de Fontaine d'Ouche un exemple en matière de lutte contre le réchauffement climatique en favorisant la consommation renouvelable d'électricité produite directement au sein du quartier. Au total, cette opération d'autoconsommation collective regroupe 487 logements ainsi que les bâtiments municipaux du quartier (piscines, écoles, gymnases ainsi que les groupes scolaires Buffon et Anjou). Ce sont plus de 1.100 habitants qui vont devenir acteurs de leur consommation d'énergie. Dans le détail des panneaux photovoltaïques ont notamment été installés sur l'îlot Franche-Comté et les bâtiments ont été équipés de thermostats intelligents : interrupteurs présence-absence, thermostats connectés à la météo locale pour adapter le chauffage à la température extérieure, vannes thermostatiques avec coupure du chauffage lors de la détection d'une fenêtre ouverte, thermostats auto-apprenant... « Sur ce projet les locataires sont pleinement impliqués avec une contribution à l'investissement et à l'entretien des panneaux photovoltaïques en échange d'écono-

mies réelles sur leurs charges. Après plus de cinq ans de travail, nous venons de trouver aujourd'hui l'équilibre économique du projet avec un prix du rachat par le réseau de l'excédent produit fixé sur 20 ans », confie Hamid El Hassouni, président de Grand Dijon Habitat. Le bailleur de la collectivité est également partenaire du projet métropolitain Climat et Biodiversité et fait partie d'un groupe de réflexion impliquant l'université de Bourgogne, le CHU, Dijon Métropole et la Banque des Territoires. L'idée étant de

trouver des synergies, d'identifier des convergences, de faciliter des achats groupés sur la question notamment de la transition énergétique des bâtiments. Si Dijon Métropole à la chance de posséder un réseau de chauffage urbain

AVEC LE PROGRAMME RESPONSE À FONTAINE D'OUCHE CE SONT PLUS DE 1.100 HABITANTS QUI VONT DEVENIR ACTEURS DE LEUR CONSOMMATION D'ÉNERGIE. »

HAMID EL HASSOUNI, PRÉSIDENT DE GRAND DIJON HABITAT.

très performant avec un taux de verdissement parmi les moins émetteur en carbone de France, l'habitat reste un gros émetteur de gaz à effet de serre. « Grand Dijon Habitat a une conscience extrême de sa responsabilité sociale et environnementale. Nous souhaitons ainsi pouvoir investir dans les énergies renouvelables le plus facilement possible avec un leitmotiv : que cela ne coûte rien aux locataires. Pour cela nous devons repenser nos modèles économiques, viser une dépendance aux subventions de plus en plus faible. Il conviendrait également d'alléger la réglementation notamment sur la question de la zone de distribution de



Habellis 
Groupe ActionLogement

**CONSTRUIRE
LOUER
RÉHABILITER**

PARTOUT EN BOURGOGNE

Habellis, pour construire ensemble vos projets de demain !

Habellis accompagne les collectivités et les communes dans les solutions **d'habitat abordable**.

En plaçant le lien emploi-logement au cœur de ses actions, Habellis est au plus proche des salariés d'entreprise en proposant ses différents produits de logement.

& VENDRE


AQISIA
par Habellis

Aqisia par Habellis propose des biens adaptés aux différents besoins et budgets, dans l'ancien comme dans le neuf. Et toujours avec notre produit d'accèsion PSLA : vous louez, vous testez, vous achetez !

aqisia.fr

Rejoignez-nous sur
habellis.fr



**Plus de
18 500
LOGEMENTS
ET ÉQUIVALENTS
GÉRÉS**





197

C'est le nombre de logements sociaux livrés par Grand Dijon Habitat en 2024 sur la métropole.

« NOUS AVONS SEGMENTARISÉ NOTRE OFFRE AFIN DE MIEUX RÉPONDRE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE ET AUX BESOINS SPÉCIFIQUE DE CHAQUE COMMUNE DU TERRITOIRE EN MATIÈRE DE LOGEMENTS SOCIAUX, QU'ELLE SOIT RURALE OU URBAINE. »

CHRISTOPHE BÉRION, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ORVITIS

Entre
70 et 80 %

c'est la part, parmi les 28 millions de ménages qui résident en France métropolitaine dans un logement ordinaire, qui est éligible au parc social.

L'énergie produite sur les toits en photovoltaïque qui aujourd'hui est limitée à un rayon de deux kilomètres de la source d'émission. Idéalement, il faudrait la porter à l'échelle du territoire dans lequel nous sommes implanté, afin de penser nos besoins énergétiques en autoconsommation de manière globale. Et ainsi de pouvoir par exemple redistribuer un excédent présent sur une zone du territoire vers un bâti en déficit énergétique à l'autre de ce même territoire», défend Hamid El Hassouni.

S'ADAPTER AUX MUTATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Sur la question de l'évolution de la typologie de population et la variabilité des besoins en fonction des différents territoires ruraux ou urbains, Orvitis a également mise en place une segmentation de son offre avec la création de marques cibles. « Avec 30 % de nos locataires qui ont plus de 65 ans, nous avons souhaité travailler sur une adaptation de nos produits au vieillissement de la population ». La marque Sérénitis a ainsi été déployée sur 15 résidences, de 20 logements en moyenne, sur le département. Dans ces logements les aînés profitent de douches à bac extra plat, de volets roulants électriques, d'ascenseurs..., le tout dans des résidences à taille humaine, sécurisées, avec salle dédiée aux activités communes, présence d'un gestionnaire de résidence et à proximité des services essentiels, des commerces et des acteurs de la santé. « Nous adaptons également sous le label Sérénitis certains de nos logements en résidences classiques. Nous mettons en place également des logements inclusifs en lien avec la démarche du département d'aide à la vie partagée, afin de rompre l'isolement et la solitude trop souvent associés au vieillissement », ajoute Christophe Bérion. Orvitis s'est également intéressé aux étudiants et apprentis, qui en matière de logement n'ont pas le réflexe du logement social, alors que bien souvent ils y ont droit. « Nous avons créé Loc'Izy dont la meilleure illustration est la rénovation en cours de la résidence du boulevard de la Trémouille à Dijon, où dès le deuxième semestre 2025, les jeunes de moins de 30 ans pourront profiter de logements meublés accessibles sans frais de dossier ni caution ». À Dijon et Fontaine-les-Dijon une quinzaine de logements a déjà été labellisée Loc'Izy et des projets voient le jour à Beaune ou encore à Semur-en-Auxois. Enfin, le bailleur social vise une troisième cible « celle des cadres qui bien qu'ayant davantage de ressources restent dans les plafonds du logement social ». Avec eux, l'objectif est de relancer le parcours résidentiel et l'accès à la propriété. Baptisé IM-Ô, cette marque vise ainsi à toucher des personnes qui ne pensent pas au logement social, alors qu'entre 70 et 80 % des Français qui résident dans un logement ordinaire y ont droit. À Dijon, 24 appartements de la rue des Genois s'inscrivent dans cette nouvelle gamme, de petits pavillons sont en construction à Belle-neuve (21) et un programme de rénovation est en cours à Gevrey-Chambertin. « Ces trois marques objectivent également une meilleure adaptation à la réalité foncière et aux besoins spécifiques de chaque commune du territoire. Ainsi Sérénitis trouvera toute sa pertinence en milieu rural où la question du vieillissement de la population est prégnant. À l'inverse Loc'Izy a une vocation plus citadine ». De leur côté Habelis et le Groupe Action logement s'adressent au plus grand nombre avec une cible plus spécifique sur les salariés d'entreprise avec l'objectif de favoriser le lien emploi/logement : « nos offres aujourd'hui sont disponibles au travers de divers sites notamment par le biais de ALIN mis à disposition des salariés et une communication au plus près de services RH des entreprises, en lien avec Action logement service », précise Béatrice Gaulard. □

Frédéric Chevalier

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE, ENJEU DE MARKETING TERRITORIAL

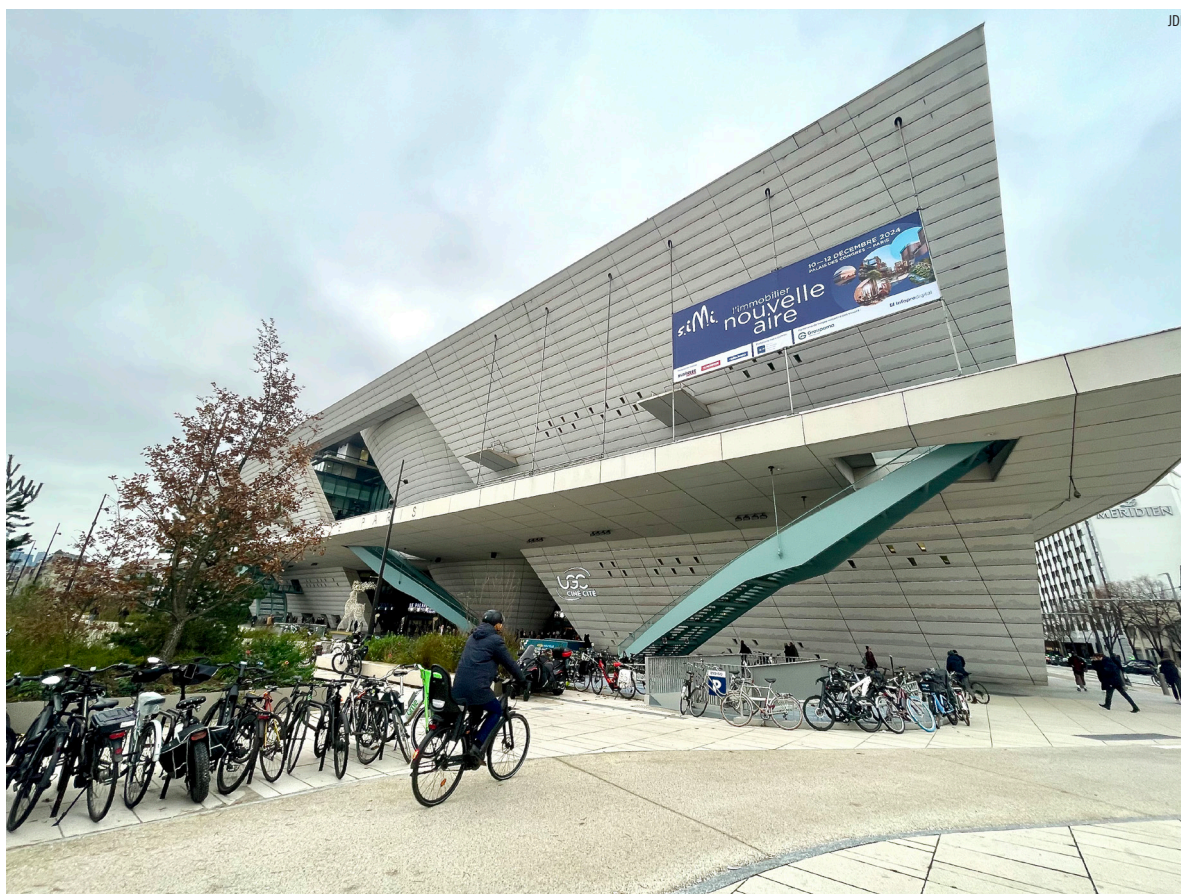
La Bourgogne Franche-Comté est là « pour vendre une région industrielle, avec des capacités d'accueil en termes d'emplois, de recherche, qui accompagne aussi les filières innovantes... c'est ce que nous vantons aujourd'hui. Je souhaite que ce Simi soit un nouveau succès dans une période un peu incertaine, où les investissements se sont ralentis. Il y a une perte de confiance alors que nous avons pas mal de projets. Nous allons vivre sur ce stock, en espérant que nous aurons de meilleurs jours devant nous ». C'est par ces mots que Jean-Claude Lagrange, conseiller régional et président de l'Agence économique régionale BFC (AER BFC) a introduit la présentation du nouvel outil de maîtrise foncière (voir ci-contre), sur le stand de la région BFC au Simi, le Salon de l'immobilier d'entreprise de Paris. Dans un contexte en effet de resserrement des demandes, se montrer offensif et innovant pour séduire les investisseurs devient un enjeu autant politique qu'économique, voire, pour une région vieillissante comme la nôtre, vital.

Or, dans le concert des régions, la BFC doit dépasser son image de territoire où il fait bon vivre, pour rappeler ses autres atouts : « Nous sommes connus bien sûr pour être une grande région patrimoniale, pour la qualité de nos tables ou de nos vins, mais il est important de rappeler que nous sommes tout à fait disposés à accueillir en Bourgogne Franche-Comté des investisseurs, des aménageurs, celles et ceux qui pourront aider et accompagner nos entreprises ou nous amener des entreprises pour qu'elles puissent se développer », souligne le vice-président régional au développement économique Nicolas Soret. Pour mémoire, la « petite » BFC au regard de ses puissants voisins Aura, Île-de-France ou Grand Est, est la 5^e région française en termes d'investissements étrangers !

FAIRE UNITÉ À PARIS

La région dispose à l'heure actuelle de 2,8 m² de bureaux et 1.600 hectares de zones d'activités, dont 600 hectares immédiatement mobilisables, dispatchés sur l'ensemble du territoire, ce qui constitue d'ailleurs un des enjeux (voir ci-contre). Sur le Simi, la région BFC était représentée, en sus de l'AER BFC, par 16 collectifs de territoires, venus de l'Auxerrois au Nivernais en passant par le Territoire de Belfort ou le Grand Besançon... Les attentes sont différentes : pour Marc Botin, maire de Dixmont (Yonne) et président du Grand Senonais, l'important en venant à Paris est de faire unité dans la région et avec ses voisins du Jovinien et de l'agglomération migennoise : « Si un investisseur finit par choisir Joigny ou Migennes plutôt que Sens, cela rejaille sur l'ensemble du territoire » ; le maire de Nevers et président de Nevers Agglomération, Denis Thuriot, également conseiller régional renchérit : « Il est intéressant ici, je trouve, de "chasser en meute" et de montrer que l'on est un territoire avec des offres variées ». Le territoire nivernais a fait le choix de promouvoir son axe ligérien, de Cosne-Cours-sur-Loire au nord à sa frontière sud avec la région Aura pour capitaliser sur sa position stratégique entre Paris et Lyon. Une mutualisation d'atouts intelligente qui interroge d'autant plus la présence de Dijon Métropole, du Creusot-Montceau et de Mâcon agglomération sur le même salon mais sur un autre stand, un niveau plus bas... □

Emmanuelle de Jesus



Le Simi (Salon de l'immobilier d'entreprise) a traditionnellement lieu Porte Maillot au Palais des Congrès. L'édition 2025 se tiendra Porte de Versailles. Sur 20.000 m², les collectivités locales et leurs interlocuteurs de la commande publique, les brokers, les chefs d'entreprise... échangent et prennent contact pour, peut-être, de futures implantations.

L'agence économique régionale (AER BFC) est présente depuis six éditions sur le SIMI, le rendez-vous parisien de l'immobilier d'entreprise, entourée en 2024 par 16 collectivités locales sur 180 m².



UN OUTIL INNOVANT, pour la maîtrise foncière



Le Simi 2024 a été l'occasion pour l'AER BFC d'officialiser son observatoire offrant une vision en temps réel du foncier économique disponible sur tout le territoire bourguignon franc-comtois.

« Géomaticien » : sous ce vocable, les compétences de Yohann Dumon : « Mon métier a-t-il expliqué à l'occasion du Simi 2024, est de mettre la cartographie, l'information géographique au service du développement économique de notre région ». Ce travail s'incarne au travers de l'Observatoire du foncier économique de la région Bourgogne Franche-Comté (Ofér BFC), une plateforme numérique, abondée par les datas collectées auprès des collectivités et la collaboration des principaux acteurs privés du secteur (Arthur Loyd, BNP Parisbas Real Estate, CBRE Impact, Cushman&Wakefield, Groupe Idre, NCBC, Square Immobilier, Voisin), destinée aux élus, décideurs et techniciens. « C'est une aide à la prise de décision d'aménagement tout en conciliant développement économique et industriel et sobriété foncière pour contribuer à l'attractivité régionale », poursuit Yohann Dumon, dans un cadre réglementaire défini par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) et le Zéro artificialisation nette défini dans la loi Climat et résilience de 2021.

140 INDICATEURS RÉPARTIS EN 10 THÉMATIQUES

Ofér BFC repose sur « 35.000 hectares observés dans des zones à vocation économique. Le foncier que l'on présente est compatible avec des zones d'activités, industrielles, tertiaires ou logistiques », précise le géomaticien, ce qui a permis le développement d'une base de données exhaustive. Sur chaque territoire, Ofér BFC propose des détails sur la maîtrise foncière, le stade d'aménagement des terrains, le stade de commercialisation, l'état d'occupation (de « jamais occupé » à « friche ») et l'usage, selon les standards de la Cnig (Commission nationale d'informations géolocalisées) desquels la région BFC a d'ailleurs participé à l'élaboration. Elle permet d'affiner la recherche à plusieurs échelles, du Schéma de cohérence territoriale (Scot) à la région en passant par les EPCI (établissements publics de coopération

intercommunale). La plateforme est de plus compatible dans son utilisation avec d'autres outils nationaux comme France Foncier +, par exemple.

Outil mutualisé financé par la région BFC, Ofér BFC est innovant dans son fonctionnement puisque les collectivités peuvent y mettre la main, soit de manière totalement autonome en y versant leurs données depuis leurs propres outils ; soit grâce à un outil clef en main fourni par l'AER BFC, qui va accompagner et former les collectivités. Ces contributions permettent une mise à jour en temps réel des données, et ce d'autant qu'Ofér BFC est accessible « en mobilité grâce à une application sur les téléphones », souligne Yohann Dumon.

UN OUTIL POUR LES EPCI

Mis en ligne depuis un an, Ofér BFC a déjà livré des données dont l'AER BFC peut commencer l'exploitation. Ainsi les 600 hectares immédiatement mobilisables évoqués par le vice-président régional en charge de l'économie sont en réalité « très émiettés à l'échelle de la région », détaille Yohann Dumon. De ce diagnostic, on pose une problématique : comment constituer des tenements suffisamment grands pour accueillir une industrie ? La plateforme peut enfin être un outil au service des collectivités, obligées par la loi Climat et Résilience à dresser l'inventaire de leurs zones d'activités : connaissance des occupants, identification de la vacance et consolidation de son indice. Les interventions sur la cartographie et la data sont protégées car exclusivement accessibles par un compte. Au final, il semble logique d'aboutir à une montée progressive en compétences des EPCI quant à la maîtrise de la donnée, tant au niveau de leurs obligations induites par la loi Climat et Résilience que de leurs prérogatives orchestrées par la loi Notré quant au renforcement du périmètre de compétences de ces collectivités locales et notamment de leur stratégie économique.

E. de J.

Cristalead
INGÉNIERIE



CONSTRUIRE VOS AMBITIONS



CONCEPTION



ESTIMATION



REALISATION



COORDINATION



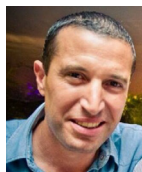
RECEPTION

75 - 77 Rue d'Auxonne - 21000 DIJON - 03 80 79 34 03
cristalead-ingenierie@cristalead.fr
www.cristalead.fr

CONCEPTEUR CONSTRUCTEUR EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

IMMOBILIER D'ENTREPRISE UN MARCHÉ EN CRISE ?

Au sortir d'une année 2023 marquée par un second semestre tendu sur la métropole dijonnaise - baisse des transactions, carence foncière, hausse des taux d'intérêt et frilosité bancaire - les professionnels de l'immobilier d'entreprise prédisaient une année 2024 dans la même veine, avec l'espoir que la demande ne désemplisse pas. Interrogés au sujet d'un marché en baisse constante depuis maintenant près de deux ans, les experts témoignent : « La crise de l'immobilier concerne principalement le marché de l'investissement, constatent Damien Voisenet et Bruno Dormoy, co-gérants de Cushman & Wakefield. Le volume d'investissements observé sur la dernière décennie en France était de l'ordre de 27 Mds€ par an en moyenne. En 2023 ce volume est descendu en dessous de 12 Mds€ ; il devrait être identique ou proche pour 2024 sur la base des éléments statistiques en possession de notre service étude ». « Ce n'est pas une crise profonde, qui impliquerait une augmentation significative des locaux vacants et une baisse notable des prix, poursuit Florent Puchot, gérant de Progestim. Le marché connaît simplement un ralentissement. Il s'agit davantage d'une crise de confiance que d'une crise structurelle ». « La crise s'accroît, on sent encore cette année que c'est en déclin mais ce n'est pas une catastrophe comme on peut le voir dans l'immobilier résidentiel », complète Yannick Cochu, gérant de NCBC. « La crise la plus grave que j'ai pu connaître est la crise de la suroffre, de la surabondance de biens, d'une profusion de bâtiments (ou de logements) qui tire les loyers et les prix de vente par le bas, ▶▶▶



« 2025 SERA ENCORE UNE ANNÉE COMPLIQUÉE. IL NE DEVRAIT PAS Y AVOIR DE REPRISE AVANT LE PREMIER SEMESTRE 2026. »

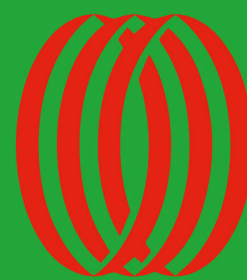
YANNICK COCHU - NCBC



« LE MARCHÉ CONNAÎT SIMPLEMENT UN RALENTISSEMENT. IL S'AGIT DAVANTAGE D'UNE CRISE DE CONFIANCE QUE D'UNE CRISE STRUCTURELLE. »

FLORENT PUCHOT - PROGESTIM

ncbc
L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE



JLL
PARTENAIRE

www.ncbc.fr

Votre future implantation avec NCBC
Acteur reconnu sur le marché de l'immobilier d'entreprise.



PROGESTIM

Gestion et optimisation
de votre immobilier
d'entreprise



Bureaux



Locaux d'activités
et entrepôts



Locaux
commerciaux



Terrains

GESTION / VENTE / LOCATION / CONSEIL / VALORISATION

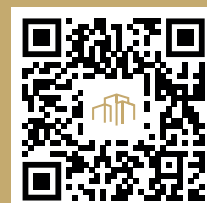
www.progestim.fr

5 rond-point de la nation - DIJON



Florent PUCHOT
Consultant et Gérant

03 80 67 30 88



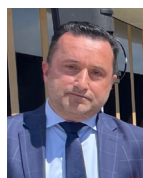
►►► plombe la rentabilité des opérations et empêche à long terme, l'entretien et le maintien des normes qui s'imposent, relativise Hubert Cusenier, directeur général de Batifranc. Nous en sommes très loin ! ».

Certains professionnels refusent, eux, de parler de crise. La situation actuelle ne serait en effet pas alarmante : « La demande reste soutenue, les prix et loyers ne baissent pas, les rentabilités sont bonnes, l'offre reste stable, observe de son côté Philippe Rouet, dirigeant de Noeva Immobilier. Le tertiaire souffre davantage mais des solutions de reconversion et de réhabilitation des immeubles de bureaux existent. Arrêtons de parler de crise, c'est anxiogène, l'avenir est devant nous, à nous de le créer ». Mais alors comment expliquer le ralentissement bien réel constaté cette année, et qui « semble s'installer encore pour quelques mois », comme le prédit Carine Provost, co-gérante d'Arthur Loyd ?

Les professionnels de l'immobilier d'entreprise pointent les mêmes responsables que l'année précédente : difficultés d'accès aux crédits, hausse des taux d'intérêt et des coûts de construction, pénurie structurelle de certains types de biens, nouvelles normes réglementaires contraignantes, instabilité du contexte politique et géopolitique... « Les prévisions pour l'année 2025, reposant sur l'analyse de ces critères, ne permettent pas d'envisager une réelle amélioration du marché de l'investissement », craignent Damien Voisenet et Bruno Dormoy. « 2025 sera encore une année compliquée, prévoit de son côté Yannick Cohu. Il ne devrait pas y avoir de reprise avant le premier semestre 2026 ». Selon Hubert Cusenier, la crise à laquelle est confronté l'immobilier d'entreprise dépend principalement de trois indicateurs : « Une pause dans le réglementaire :

appliquons déjà les textes en vigueur. Une baisse des taux : elle est déjà amorcée et devrait continuer en 2025. Une reprise économique : elle devra s'appuyer sur une stabilité politique dans les pays concernés dont la France. »

Mais ce ralentissement est peut-être aussi, selon Florent Puchot, le fruit d'un retour à la normale. « Les volumes avaient atteint des sommets ces dernières années, analyse-t-il. Il n'est pas surprenant de voir une certaine accalmie après une période aussi dynamique ». Du côté des taux d'intérêt, le



“ J'IMAGINE AUSSI UN MONDE DE L'IMMOBILIER QUI SE PROFESSIONNALISE DE PLUS EN PLUS ET QUI LAISSERA DE MOINS EN MOINS LA PLACE À DES PETITES STRUCTURES. JE NE SAIS PAS S'IL FAUT S'EN RÉJOUIR MAIS C'EST UN FAIT. ”

HUBERT CUSENIER - BATIFRANC

gérant de Progestim tempère également : « Si la hausse des taux a initialement freiné l'activité, nous sommes aujourd'hui revenus à des niveaux considérés comme normaux. Les banques semblent prêtes à soutenir à nouveau le marché, ce qui ouvre des opportunités. Cependant, les acquéreurs doivent intégrer que les taux actuels, bien qu'en hausse par rapport aux niveaux exceptionnellement bas de ces dernières années, restent tout à fait cohérents ».

S'ADAPTER À UNE NOUVELLE RÉALITÉ

Dans un marché en pleine évolution, marqué par un climat d'incertitude qui freine les décisions, « il faut adapter ses méthodes de commercialisation, de prospection, de gestion



Le bâtiment de la société Tourinox à Toucy (89), accompagnée par Batifranc en Crédit-bail immobilier. Crédit : Batifranc.

FINANCEMENT EN CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Vous souhaitez que nous financions vos bâtiments ?

DOMMAGE...

Nous avons tellement plus à vous offrir.



Depuis 40 ans, BATIFRANC est au cœur du développement économique régional

contact@batifranc.fr

et de construction », témoigne Philippe Rouet.

Certains optent pour la diversification d'activité : c'est notamment le cas de CBRE Impact qui développe sa structure de gestion locative en immobilier d'entreprise, Impact Property, lancée en 2019, « qui prend place tout au long de la démarche - de la recherche à l'installation - pour accompagner les clients qui nous font confiance », précise Patrick Mestaniér, dirigeant de CBRE Impact. C'est aussi le cas de Batifranc, qui travaille dans trois directions diversifiées : « La location de bâtiments ; la location de bâtiments avec option d'achat (Crédit-bail immobilier) ; la prise de participations dans des opérations immobilières ». De leur côté, Damien Voisenet et Bruno Dormoy, assurent avoir « fait le choix de la diversification de (leurs) métiers, non pas par obligation, mais par conviction ! Nos activités sont donc variées et couvrent les métiers suivants : la transaction (location/vente), la gestion locative, le syndic de copropriété, et l'expertise immobilière », de quoi parvenir à garder la tête hors de l'eau lorsque les temps sont plus difficiles... « En cette période chahutée, notre gestion "en bon père de famille" de la société, rassure nos clients, ajoutent-ils. En effet, confier un mandat (de vente, de location ou de gestion locative) n'est pas un acte anodin, il s'agit d'un contrat de confiance ». Cette approche est aussi celle adoptée par Nicolas Parisot et Claude Grandperrin, co-gérants de Cristalead : « Faire attention à la moindre dépense, encore plus qu'à l'accoutumée. La taille de notre structure nous aide en ce sens. Notre force reste notre rapport de proximité avec nos clients, assument-ils, pour répondre toujours au mieux à leurs demandes et préoccupations et ainsi assurer leur fidélisation et encourager les recommandations qui sont ►►►

IL FAUT ADAPTER SES MÉTHODES DE COMMERCIALIZATION, DE PROSPECTION, DE GESTION ET DE CONSTRUCTION. »

PHILIPPE ROUET - NOEVA IMMOBILIER

Le dernier immeuble de bureau commercialisé par Noeva Immobilier, livré en 2024 et construit par la société LCR. Crédit : Noeva Immobilier.



NOEVA IMMOBILIER

apporte la solution à tous vos projets immobiliers

Achat	Vente	Location
Gestion	Promotion	Investissement

Qu'il s'agisse de transactions d'immeubles de bureaux, de terrains, de locaux professionnels ou commerciaux



- Bureaux
- Commerce
- Industrie
- Entrepôts
- Terrain



NOEVA IMMOBILIER
conseil en immobilier d'entreprise

03.80.73.90.90 www.noevaimmobilier.com

Vous aide à atteindre vos objectifs

- Conseils
- Avis de valeur vénale et locative
- Aide au financement
- Gestion de projet

bien plus qu'une agence immobilière : un expert dans son domaine

- Arbitrage de biens immobiliers
- Aide à la reconstruction et à la mise aux normes d'immeubles
- Réhabilitation de friches industrielles dans le respect des plans locaux d'urbanisme
- Recherche de foncier pour l'implantation d'entreprises et la construction d'immeubles clefs en mains





« **DIJON EST RELATIVEMENT ÉPARGNÉE DES MESURES DE FLEX OFFICE OU DE TÉLÉTRAVAIL CAR L'HUMAIN RESTE AU CENTRE DE NOS ENTREPRISES, NOUS PARLONS PLUTÔT BIEN ÊTRE AU TRAVAIL, DE CONCIERGERIE, FACILITÉS DE TRANSPORTS, RESTAURANT D'ENTREPRISES, SERVICES... »**

CARINE PROVOST - ARTHUR LOYD

Ci-contre : Le projet de restructuration de l'ancienne chocolaterie de Bourgogne était mis en avant sur le stand de Dijon Bourgogne Invest au Simi 2024 à Paris. La réhabilitation du site existant en un Parc d'activités représente 52.000 m², le projet d'ensemble hôtelier et tertiaire environ 8.700 m².

« **notre meilleure carte de visite** ». L'accompagnement et l'écoute semblent être des valeurs fondamentales, inhérentes aux professionnels de l'immobilier d'entreprise, mais d'autant plus nécessaires quand le marché se contracte. « *Depuis 2005, date à laquelle j'ai découvert ce métier, je reste fidèle à ma stratégie : offrir un conseil juste, objectif et personnalisé à mes clients, argue Florent Puchot. Mon rôle est d'accompagner dirigeants et investisseurs dans leurs décisions immobilières, en leur apportant une expertise claire et adaptée à leurs besoins. Dans un marché complexe et parfois imprévisible, cet accompagnement est plus crucial que jamais* ». D'autres, comme Arthur Loyd, profitent du calme pour enrichir ses équipes : « *Le développement des activités en 2024 aura surtout été marqué par l'embauche d'un négociateur junior pour développer le secteur du commerce et l'embauche d'une alternante en master commerce pour étoffer l'équipe bureaux, témoigne Carine Provost. L'équipe se staffe pour mieux répondre aux attentes des clients, tant les propriétaires, les entreprises en recherche de solutions immobilières, que les investisseurs* ».

Quelle que soit leur stratégie, ces experts de l'immobilier défendent tous une connaissance accrue du marché régional, leur permettant d'anticiper les risques, de saisir les opportunités et de permettre aux clients de faire les bons choix. « *Les erreurs en immobilier d'entreprise peuvent avoir des conséquences financières importantes. Malheureusement, je croise encore*

EXCLUSIVITÉ

**Emplacement stratégique :
ZAE CAP NORD DIJON**

Parc d'activité de la chocolaterie
Site réhabilité - Livraison 2026

Locaux d'activités
à partir de 660 m²

Immeuble de bureaux
1 900 m² divisible

Lots industriels & logistique urbaine
à partir de 3 000 m²

Contactez-nous !

ARTHUR LOYD Dijon, Beaune, Besançon
dijon@arthur-loyd.com
03.80.60.00.00



**CRÉATEUR DE
POSSIBILITÉS**

PREMIER RÉSEAU NATIONAL DE CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

axim

Plus d'infos



trop souvent des clients qui se retrouvent en difficulté après avoir pris des décisions sans être suffisamment informés ou conseillés », déplore Florent Puchot.

VERS DE FUTURES ÉVOLUTIONS ?

Depuis la crise sanitaire, les modes de travail ont évolué : démocratisation du télétravail, multiplication des open spaces, des espaces de coworking ou du « flex office » (bureau nomade). Naturellement, de telles évolutions doivent avoir une influence sur le marché de l'immobilier d'entreprise, tributaire de l'organisation professionnelle des entreprises. « Sur le marché parisien et celui des huit principales métropoles de France pour lesquelles la question du transport est déterminante, la demande de bureaux s'est réorientée sur des surfaces moindres portant sur des immeubles d'hypercentre, présentant une grande flexibilité et des services associés ou de proximité », rapportent les gérants de Cushman & Wakefield. « Depuis le Covid, on assiste à une baisse de la demande dans le domaine du bureau traditionnel, constatent Nicolas Parisot et Claude Grandperrin. En effet, beaucoup d'entreprises ont réduit leurs espaces administratifs puisque nombre de salariés sont en télétravail au moins une fois par semaine ». Ceci étant, aujourd'hui, il semble que la Bourgogne Franche-Comté est encore éloignée par ces tendances : « Dans des métropoles intermédiaires comme Dijon, les impacts du télétravail sont bien moins marqués que ceux observés dans les grandes agglomérations, observe Florent Puchot. Les entreprises locales s'adaptent différemment à ces évolutions ». « Dijon est relativement épargnée des mesures de flex office ou de télétravail car l'humain reste au centre de nos entreprises, nous parlons plutôt bien être au travail, de conciergerie, facilités de transports, restaurant d'entreprises, services, plutôt que télétravail, complète Carine Provost. Les entreprises ▶▶▶



“ NOTRE FORCE RESTE NOTRE RAPPORT DE PROXIMITÉ AVEC NOS CLIENTS, POUR RÉPONDRE TOUJOURS AU MIEUX À LEURS DEMANDES ET PRÉOCCUPATIONS ET AINSI ASSURER LEUR FIDÉLISATION ET ENCOURAGER LES RECOMMANDATIONS QUI SONT NOTRE MEILLEURE CARTE DE VISITE. ”

NICOLAS PARISOT ET CLAUDE GRANDPERRIN CRISTALEAD

JDP

**UNE ÉQUIPE ENGAGÉE,
AU CŒUR DE VOS PROJETS**



MAXIM
IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Agence spécialisée en commercialisation & gestion immobilière de locaux professionnels



03 80 40 77 40
agence@max-im.fr
www.max-im.fr

►►► qui sont déjà implantées restent là, réutilisent leurs espaces en lieux conviviaux, augmentent les surfaces pour créer des espaces de vie au bureau ». « Ces espaces n'ont pas remis en cause la faisabilité immobilière de ces nouveaux usages, ajoute Hubert Cusenier. Bien au contraire, l'immobilier devient de plus en plus un atout mis en avant pendant les périodes de recrutement ». Le gérant de NCBC va encore plus loin : « J'ai l'impression que, localement, on se dirige plutôt vers un retour des salariés en entreprise ». Pas de quoi bouleverser tout un marché, même si Loïc de Villard, directeur régional de CBRE Rhône-Alpes - centré sur la métropole lyonnaise -, assure que « la généralisation du télétravail a réduit la demande de bureaux autour de 20 % en moyenne, bien que l'impact à long terme soit encore incertain ». Localement, Philippe Rouet témoigne : « Télétravail et flex office contribuent à la baisse du nombre de mètres carrés occupés sur le long terme, bien que ces tendances soient plutôt motivées par le besoin d'offrir un cadre de travail innovant pour attirer et fidéliser les talents, tout en renforçant la marque employeur. Les bureaux anciens ou peu flexibles, quant à eux, suscitent de moins en moins d'intérêt. » « On observe également l'émergence des espaces de coworking tant dans les grandes villes que dans les communes plus modestes avec un panel étendu d'offres telle qu'une facturation à l'heure, à la demi-journée, au mois, concluent Nicolas Parisot et Claude Grandperrin. Avec des prestations incluant le Wi-Fi haut débit, les imprimantes partagées et l'assistance informatique complète. Les propriétaires de locaux existants sont donc souvent contraints de s'adapter à cette nouvelle demande qui nécessite des investissements importants dans les bâtiments. »



« NOUS AVIONS FAIT LE CHOIX DE LA DIVERSIFICATION DE NOS MÉTIERS, NON PAS PAR OBLIGATION, MAIS PAR CONVICTION ! NOUS SOUHAITIIONS ACCOMPAGNER ET CONSEILLER NOS CLIENTS **TOUT AU LONG DE LA DÉTENTION DE LEURS IMMEUBLES.** »

DAMIEN VOISENET - CUSHMAN & WAKEFIELD

Exemple d'un programme de Cushman & Wakefield sur la zone Dijon Nord.
Crédit : Cushman & Wakefield



CUSHMAN & WAKEFIELD

**BUREAUX
COMMERCES
ACTIVITES
LOGISTIQUE**

TRANSACTION (location/vente)


GESTION LOCATIVE / SYNDIC

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

**DIJON
BESANÇON
CHALON-SUR-SAONE**

03 80 70 27 70

 cw@cw-bfc.fr

 immobilier.cushmanwakefield.fr

Aujourd'hui, le marché de l'immobilier d'entreprise local semble être davantage concerné par la notion de RSE (Responsabilité sociale des entreprises). « Pour [les agglomérations intermédiaires de BFC], l'enjeu principal porte sur la construction d'immeubles neufs ou la réhabilitation d'immeubles anciens permettant de satisfaire les demandes des entreprises écoresponsables dans le cadre de leur démarche RSE », expliquent Damien Voisenet et Bruno Dormoy. On note par exemple que CBRE « se concentre sur la transformation des immeubles obsolètes pour leur donner une nouvelle vie, en changeant leur usage pour répondre aux besoins actuels du marché ». « Dans les années à venir, ce défi va profondément structurer le marché. D'une part, les entreprises devront se conformer à des exigences réglementaires croissantes, comme le décret tertiaire, précise Florent Puchot. D'autre part, elles chercheront à optimiser leurs coûts d'exploitation et à améliorer le confort de leurs équipes, en investissant dans des locaux performants et durables ».

LE PROMOTEUR, TOUJOURS PERTINENT

Dans un marché malade, en proie aux doutes, et où les affaires se font de plus en plus rares, le travail du promoteur immobilier a-t-il encore du sens ? « C'est le premier maillon de la chaîne, rappelle Yannick Cohu. Il faudra toujours des promoteurs ! Aujourd'hui, certains sont en souffrance, mais le métier ne disparaîtra pas : il tend peut-être à s'organiser de manière différente ». « Les métiers de la construction ont un avenir dans notre région, confirme Hubert Cusenier. Mais j'imagine aussi un monde de l'immobilier qui se professionnalise de plus en plus et qui laissera de moins en moins la place à des petites structures. Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir mais c'est un fait. Avant, un bâtiment d'activité n'était qu'un toit répondant à des critères moins élaborés qu'aujourd'hui, poursuit le directeur général. Maintenant, il doit remplir son rôle, prendre de plus en plus soin des occupants et sauver la planète. Il est donc plus technique et plus cher ; l'association de compétences complémentaires s'impose

notamment par des bureaux d'études spécialisés ». À Dijon, un exemple édifiant de cette nouvelle façon de voir le local d'entreprise est le nouveau siège de la Caisse d'Épargne BFC. Co-aménagé avec les collaborateurs qui l'occupent désormais, le bâtiment épouse le nouveau modèle de travail de l'entreprise : flex office, cohabitation entre les différents métiers... Tout en affirmant sa dimension RSE (soutien à la filière bois locale, bâtiment passif émettant 40 kWh/m²an entièrement domotisé et non climatisé).

« Ce qui change par rapport aux années passées, c'est que la part du risque inhérente aux opérations s'est accrue (recours multiples, temps d'instruction des permis, portage financier, risque d'illiquidité des biens construits...). La plupart des programmes sont des "programmes papier" dont le lancement dépendra d'un taux de pré-commercialisation toujours plus haut, expliquent les co-gérants de Cushman et Wakefield, qui conseillent et travaillent avec les promoteurs immobiliers. Nous sommes convaincus que les promoteurs ont un rôle à jouer, car ils vont apporter une offre nouvelle (nouvelles normes, architecture différenciante) nécessaire au dynamisme des villes. Aujourd'hui, ils retrouvent la notion de risque (peut-être un peu occultée dans un marché dynamique), et doivent donc l'accepter ». Un avis partagé par Florent Puchot, pour qui le travail du promoteur reste une nécessité : « Le parc immobilier actuel est souvent vieillissant, avec des bâtiments qui ne répondent plus aux standards modernes en termes de confort et de performances énergétiques. La transformation de l'immobilier d'entreprise repose en grande partie sur l'action des promoteurs immobiliers, qui jouent un rôle clé dans cette mutation ».

Killian Roblot



« NOUS NE SOMMES PAS UNIQUEMENT UN BROKER, MAIS AUSSI UN FACILITATEUR ET UN ACCOMPAGNATEUR. »

PATRICK MESTANIER - CBRE IMPACT, EN MAI 2024



CBRE Impact

MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

03 80 51 71 71

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE
SPÉCIALISÉE POUR LES
LOCAUX PROFESSIONNELS



www.impact-property.fr

Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD

03 80 51 71 64

contact@impact-property.fr

BRICOSTOC, une friche près de Besançon enfin réhabilitée



De gauche à droite : Rémi Bastille, préfet du Doubs, Sébastien Perrin, maire de Dannemarie-sur-Crête, Denis Leroux, président de Territoire 25 et Anne Vignot, président de Grand Besançon Métropole et maire de la ville.
Crédit : JDP.

Une nouvelle vie se dessine enfin pour l'ancien site commercial spécialisé dans le bricolage, emblématique de la collectivité de Grand Besançon Métropole, devenu friche industrielle à l'abandon depuis 2005, date de sa cession d'activité. La phase opérationnelle du projet de reconversion a été officiellement lancée mercredi 4 décembre par la signature d'une concession d'aménagement entre la commune de Dannemarie-sur-Crête (où se trouve la friche) et la société publique locale Territoire 25. « Depuis 2006, les habitants ont ce rêve de faire quelque chose de ce bien immobilier orphelin de projet à l'entrée du village. Il y a trois ans, ce rêve a commencé à prendre forme quand nous avons pu faire valoir notre droit de préemption lors de la vente de la parcelle par le propriétaire privé, avec l'appui de l'établissement public foncier du Doubs Bourgogne-Franche-Comté », raconte avec émotion Sébastien Perrin, le maire de Dannemarie-sur-Crête. Racheté par la commune 300.000 €, le site de 3,5 ha (dont 1 ha couvert) a ensuite fait l'objet d'une déconstruction réalisée dans une démarche environnementale exemplaire faisant notamment le jeu de l'économie circulaire pour une déconstruction sobre en déchets résiduels. Grâce au soutien financier de l'Ademe et de la région via l'accélérateur à projets économie circulaire, le bureau d'études Neo Eco a identifié l'ensemble des matériaux présents sur le site pour permettre leur réemploi ou leur recyclage. Par exemple, 2,1 tonnes de panneaux de polystyrène qui servaient pour les plafonds ont été démontés soi-

gneusement et revendus localement après reconditionnement en lots.

UN APRÈS PENSÉ EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

La commune a choisi d'associer largement les habitants pour identifier le futur du site. Avec l'appui de l'Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté, la concertation s'est déroulée auprès des habitants et des entreprises de la commune. La communauté éducative du lycée agricole Granvelle a également proposé des idées. La friche sera transformée en un espace multifonctionnel associant des logements en accession sociale à la propriété à destination notamment des étudiants et des seniors, un village d'artisans (sur 2.100 m²), un tiers-lieu, des commerces de proximité et des espaces verts sur 4.000 m². Afin de mener cette opération d'une durée d'environ huit ans, la commune a sollicité l'accompagnement de Territoire 25, l'aménageur public du Doubs. Ce dernier adossée à Sedia et sa « grappe » d'entreprises, prendra en charge les travaux et la commercialisation des programmes. « Cette opération dépasse les capacités du mandat et c'est grâce à de tels partenariats que cela est rendu possible », a souligné le maire. Le montant global prévisionnel de la reconversion est évalué à 3,5 M€ HT. La commune a déjà obtenu en juillet une subvention de 1M€ du Fonds vert au titre du « recyclage » des friches. Des subventions complémentaires sont attendues pour tenter de réduire encore la participation de la collectivité qui s'élèverait pour l'instant à 1,5 M€.

Frédéric Chevalier

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

Opinions

«Vite, une réforme»

Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France (FEEF)

La FEEF adresse ses félicitations au nouveau Premier ministre François Bayrou et exprime son souhait que cette nomination marque le début d'une période de stabilité et de visibilité économique, essentielles au dynamisme des entreprises dans les territoires.

La FEEF appelle le nouvel exécutif à engager rapidement une réforme visant à simplifier les négociations commerciales pour les PME-ETI fournisseurs de la distribution, piliers de

l'agriculture française et garants de notre souveraineté industrielle. Le cadre actuel des négociations commerciales est devenu si complexe qu'il représente un désavantage compétitif pour les industriels PME-ETI face aux multinationales. Cette asymétrie des pouvoirs de négociation contribue à l'érosion progressive de la santé économique des PME-ETI, comme en témoignent les récentes données de l'INSEE et de la Banque de France.

Deux mesures prioritaires s'im-

posent : adapter les négociations à la taille des fournisseurs : ne plus appliquer les mêmes règles aux PME-ETI et aux multinationales, comme le prévoit la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales qui différencie les fournisseurs dont le chiffre d'affaires mondial est inférieur à 350 M€ ; garantir des conditions économiques viables : sanctuariser le tarif des industriels PME-ETI pour leur redonner de l'oxygène économique et de la visibilité industrielle.

«Vite, un ministre!»

Union nationale des professions libérales (UNAPL)

L'Union nationale des professions libérales (Unapl) salue la nomination du nouveau Premier ministre François Bayrou. L'Unapl est la première organisation représentative des 3 millions d'actifs des TPE libérales en France, un secteur clé de l'économie française qui emploie 1,3 million de personnes et contribue significativement à la vitalité des territoires et du tissu social.

Le contexte économique actuel est particulièrement difficile pour les professionnels libéraux. Le ralentissement économique a

un impact direct sur leur activité. Si celle-ci est restée globalement stable depuis le début de l'année 2024 pour les secteurs du Droit et de la Santé, le secteur du Technique et cadre de vie est en recul. De nombreuses entreprises libérales observent des difficultés de trésorerie, ce qui a une incidence directe sur l'emploi.

Au-delà de ces tendances préoccupantes pour notre secteur, l'augmentation des défaillances d'entreprises au niveau national (+21% sur les 12 derniers mois), couplée à

l'absence de budget pour 2025, font craindre à l'UNAPL une dégradation de la situation économique des professions libérales en 2025.

L'UNAPL appelle ainsi François Bayrou à nommer rapidement un ministre en charge des professions libérales afin de relancer l'ensemble des chantiers liés au secteur des professions libérales mis à l'arrêt par les difficultés politiques actuelles et déployer des mesures visant à préserver l'activité et l'emploi dans les TPE libérales.

Le regard de Faro



Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

B comme Bayrou



Enfin ! Après un suspense que l'on qualifiera (au choix de ses opinions politiques et de l'intérêt porté à la chose, d'insoutenable, de grotesque, de longuet, de décevant...), c'est donc François Bayrou qui succède à Michel

Barnier à Matignon. Apparemment, cela n'a pas été de soi : Emmanuel Macron aurait appelé FB aux petites heures du vendredi 13 (bigre) pour lui exprimer ses regrets dans le style « malgré l'intérêt de votre candidature, ce n'est pas vous qui décrochez le pompon du manège désenchanté ». Colère du Béarnais (« Jarnicoton ! », aurait-il hurlé, tel son idole Henri IV, le téléphone à peine raccroché), entrevue à l'Élysée, menace de quitter le club des derniers Macronistes et voilà comment on devient locataire de l'enfer de la rue de Varennes.

Candidat (par trois fois) malheureux à l'élection présidentielle depuis 2002, François Bayrou a été ministre (si si) de l'Éducation nationale dans le gouvernement Balladur entre 1993 et 1997, et très éphémère ministre de la Justice en 2017 : 35 jours plus tard, il est forcé à la démission car soupçonné d'avoir été le « décideur principal » d'un « système frauduleux » ayant consisté, entre 2005 et 2017, à utiliser des fonds européens pour rémunérer des assistants parlementaires qui travaillaient, en réalité, pour son parti (un truc courant à Bruxelles on dirait bien). Montant du préjudice : 350.000 €. Précisons que dans cette affaire, François Bayrou a été relaxé mais... que le Parquet a fait appel de la décision. C'est ce qu'on appelle, selon le degré de culture et le raffinement de son langage, une épée de Damoclès, un caillou dans la chaussure, ou une crotte au cul.

Que nous apprend ce CV qui manque singulièrement de panache pour un admirateur du bon Roy Henri ? Que Bayrou, c'est pas le Guinness des records. 1) Un ministre a largement fait mieux dans le genre comète, c'est Thomas Thevenoud, l'homme de la phobie administrative, (une formule qu'il a déposée à l'INPI, y'a pas de petit profit), secrétaire d'État pendant... 9 jours. 2) Un parti a largement éclaté le record de la fraude aux fonds européens, c'est le RN avec un préjudice évalué à plus de 6 M€. Bayrou, petit joueur. Ah si : en 2002, candidat à la présidentielle, il avait flanqué une gifle à un gosse de 11 ans qu'il accusait de lui faire les poches. Tu parles d'un exploit.

Alors si ce n'est pas le CV, c'est quoi qui a convaincu Emmanuel Macron de choisir un Centriste et particulièrement celui-là ? Une promesse des Socialistes de ne pas recourir au 49.3 en échange d'un pacte de non-censure ? (Pour LFI c'est plié, Mathilde Panot était très en colère, faut pas la chercher Mathilde). Une autre faite à Laurent Wauquiez de garder Retailleau à l'Intérieur ? Les commentateurs politiques se grattent la tête, les think tank s'enflamment, Pascal Praud analyse (dans la mesure où ce modèle de pondération et de profondeur analyse) : « François Bayrou incarne un modèle qui a sa chance en politique, l'échec dans la continuité » mais pour ma part, je crois qu'il s'agit simplement d'alphabet. Si « Bayrou » a été choisi, c'est qu'il venait juste après « Barnier » dans la liste des contacts d'Emmanuel Macron. Encore après, il y a Borne et Castex, ça ne compte plus. Je crois qu'à la lettre C, Bernard « Cazeneuve » se tient près pour la prochaine motion de censure. La politique, des fois, ça ne tient pas à grand chose...



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédures adaptées

COMMUNE DE CURLEY

Avis d'appel public à la concurrence

Travaux

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Commune de CURLEY (21).
Numéro national d'identification :
TYPE : SIRET - N° : 21210217200013.
CoDE postal / Ville : 21220 CURLEY.
Groupement de commandes : Non.
SECTION 2 : COMMUNICATION
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>
Identifiant interne de la consultation : CURLEY-MAIRIE-RENOV2025.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact : BAILLEUX Dominique - Tél. : +33 065225370 - Mail : mairie.curley@yahoo.fr
SECTION 3 : PROCÉDURE
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
CONDITIONS DE PARTICIPATION :
APTITUDE À EXERCER L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE : Voir documents de consultation.
CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : Voir documents de consultation.
CAPACITÉS TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES : Voir documents de consultation. RGE requis selon les lots.
TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.
DATE ET HEURE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS : Vendredi 31 janvier 2025 - 12:00.
PRÉSENTATION DES OFFRES PAR CATALOGUE ÉLECTRONIQUE : Exigée.
RÉDUCTION DU NOMBRE DE CANDIDATS : Non.
POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : Oui.
L'ACHETEUR EXIGE LA PRÉSENTATION DE VARIANTES : Non.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Techniques, environnementaux et prix.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
INTITULÉ DU MARCHÉ : Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie et de ses logements.
Classification CPV : 45321000.
TYPE DE MARCHÉ : Travaux.
DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ : Isolation par l'extérieur, isolation toiture, menuiseries extérieures, production de chauffage, électricité et divers.
Lieu principal d'exécution : CURLEY - 21.
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Oui.
SECTION 5 : INFORMATIONS SUR LES LOTS
LOT : MENUISERIES EXTERIEURES-INTERIEURES.
Classification CPV : 45421000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
LOT : ELECTRICITE.
Classification CPV : 09310000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
LOT : PB-CVC.
Classification CPV : 39715000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
LOT : SARKING COUVERTURE CHARPENTE.
Classification CPV : 45261000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
LOT : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR.
Classification CPV : 45321000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
LOT : SIGNALÉTIQUE
Classification CPV : 35261000.
Lieu d'exécution du lot : CURLEY - 21.
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Oui.
Détails sur la visite : Voir RC.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 09 décembre 2024.
L2406075

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées

Côte-d'Or



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

Mairie de GENLIS, M. Martial MATHIRON - Maire, 18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS - Tél. : 03.80.47.98.98 - mël : marches.publics@mairie-genlis.fr - web : https://www.genlis.fr/ - SIRET 21210292500014.

Groupement de commandes : Non.
L'avis implique un marché public.
OBJET : Travaux de Voirie - Programme 2025.
Référence acheteur : MAPA_24-11.
TYPE DE MARCHÉ : Travaux.
PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.
TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.
LIEU D'EXÉCUTION : 21110 GENLIS.
DESCRIPTION : Le contrat comporte des tranches optionnelles définies au cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Tranche Ferme : Avenue de Sprendlingen
Tranche Optionnelle n° 1 - Trottoir droit route d'Izlier - D109J
Tranche Optionnelle n° 2 - Avenue de Bourgogne
Tranche Optionnelle n° 3 - Trottoir rond-point Schumann
Classification CPV :
Principale : 45232410 - Travaux d'assainissement
Complémentaires : 45233222 - Travaux de pavage et de resurfaçage de chaussées
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Voir RC
Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir RC
Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir RC
Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs : Commande Publique - Tél. : 03.80.47.98.98.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 10/01/25 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 06/12/24.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info/L2406047



CHAUMONNOT HOLDING

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 5 décembre 2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CHAUMONNOT HOLDING.
FORME : société à responsabilité limitée à associé unique.
CAPITAL : 7.700 €.
SIEGE : 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES.
OBJET :
La société a pour objet en France et à l'étranger :
- Toutes prise de participations et toutes opérations financières de placement dans toutes sociétés ou affaires civiles ou commerciales,
- La souscription, l'acquisition, l'apport, la cession de toutes valeurs mobilières, la gestion de tous portefeuilles-titres,
- La direction, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres,
- La fourniture au profit de sociétés auxquelles elle est apparentée de toutes prestations administratives, comptables, juridiques, financières, informatiques, logistiques et autres,
- Toute activité d'achat, de vente, de location et d'exploitation de société ou assimilés,
- Toute activité de représentation commerciale.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.
PRESIDENT : Monsieur Mathieu CHAUMONNOT demeurant 6B rue de Crecey - 21120 ECHEVANNES.
IMMATRICULATION au RCS de : DIJON.

L2406003

G-CAVE

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/12/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : G-CAVE
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, exceptionnellement l'aliénation des immeubles, la mise à disposition des biens de la société au profit d'un associé, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : 4 Impasse de l'Etang, 21380 ASNIERES LES DIJON
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. GONCALVES Paul Henry 4 Impasse de l'Etang 21380 ASNIERES LES DIJON
Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles ou transmissibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés

Pour avis :
L2406003

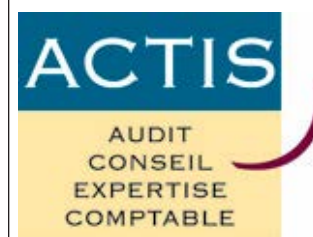
DELTA 2024

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 04/12/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DELTA 2024
Objet social : l'acquisition au moyen d'achat ou d'apport, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, exceptionnellement l'aliénation des immeubles, la mise à disposition des biens de la société au profit d'un associé, et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet.
Siège social : 4 Impasse de l'Etang, 21380 ASNIERES LES DIJON
Capital : 500 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Gérance : M. GONCALVES Paul Henry 4 Impasse de l'Etang 21380 ASNIERES LES DIJON
Clause d'agrément : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de l'unanimité des associés.

L2406005



CALAOM

Société à responsabilité limitée au capital de 42.000 Euros
Siège social :
23 avenue Victor Hugo
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 05 décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée.
DÉNOMINATION SOCIALE : CALAOM.

SIÈGE SOCIAL : 23 avenue Victor Hugo - 21000 DIJON.
OBJET SOCIAL : - La rénovation intérieure de l'habitat et l'installation de mobiliers d'intérieur (cuisine, salle de bains et rangement) et toutes activités connexes.

- La pose et le conseil technique, la commercialisation et la formation,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 (quatre-vingt-dix-neuf) ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL SOCIAL : 42.000 €.
GÉRANCE : Monsieur Arnaud GAUVIN demeurant 7 allée des deux Clochers - 21240 TALANT et Monsieur Antoine DUCOMMUN, demeurant 13 rue Léon Veil Picard - 21120 DIENAY

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2406007

Pour avis : La gérance.



Notaire à LES RICEYS (10340)
92 rue Général de Gaulle

SCI DE LA VOIE BLANCHE

Suivant acte reçu par Maître Clémence GAUTIER, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LES RICEYS (10340), 92 rue Général de Gaulle, le 27 novembre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI DE LA VOIE BLANCHE.

Le siège social est fixé à : OBTRÉE (21400), 4 rue de la Voie Blanche.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : quatre cents Euros (400,00 €).

Les apports sont en numéraire divisés en 40 parts de dix Euros (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 40 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

Madame Yae CRANCE à concurrence de 10 parts, portant les numéros de 1 à 10, en rémunération de son apport en numéraire.

Monsieur Sami KHALFAT à concurrence de 10 parts, portant les numéros de 11 à 20, en rémunération de son apport en numéraire.

Monsieur Guillaume JUSTO à concurrence de 10 parts, portant les numéros de 21 à 30, en rémunération de son apport en numéraire.

Monsieur Olivier GARITAINE à concurrence de 10 parts, portant les numéros de 31 à 40, en rémunération de son apport en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Madame Yae CRANCE demeurant à OBTRÉE (21400) 4 rue de la Voie Blanche.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : Le notaire.

L2406002

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

LINGAU

Il a été constitué une société par acte SSP, en date du 09/12/2024, à MARSANNAY LA CÔTE.

DÉNOMINATION : LINGAU.
FORME : Société en nom collectif.

OBJET : exploitation d'un fonds de vente de journaux et de revues de presse, vente de timbres, bimbeloterie, vente de tickets de jeux de hasard (FDJ, pari mutuel urbain...), gestion de dépôt/relais colis, vente de confiserie, papeterie, achat/vente de cigarettes électroniques, e-liquides et accessoires, petits produits électroniques (piles, chargeurs, écouteurs...), vente de boissons alcoolisées ou non sous petite licence à emporter (vins, bières, spiritueux) auquel est associé la gérance d'un débit de tabac situé dans le même local, à savoir au 42 rue Roger Salengro - CHENOVE (21300).

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans.

CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000 €.

SIÈGE SOCIAL : 42 rue Roger Salengro - 21300 CHENOVE.

La société sera immatriculée au RCS DIJON.

GÉRANTE : M^{me} Esther GAUTHIER, dnt 38 rue des Géraniums - 21160 MARSANNAY LA CÔTE.

Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales :
M^{me} Esther GAUTHIER - 38 rue des Géraniums - 21160 MARSANNAY LA CÔTE.

M. Loïc ROLLIN - 38 rue des Géraniums - 21160 MARSANNAY LA CÔTE.

Pour avis : La gérante.

L2406072

Côte-d'Or

VENTE CESSIION

ATTRIBUTION D'APPORTS



MARECHAL-RUBECK/SMASH PINOT

Insertion - Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Rachel BUSSIERE, Notaire à BEAUNE, le 29 novembre 2024, enregistré au SPFE de DIJON le 4 décembre 2024, Dossier 2024 00054013 référence 2104P01 2024 N 02935 contenant cession par la Société dénommée MARECHAL-RUBECK, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 €, dont le siège est à BEAUNE (21200), 44 rue du Faubourg Madeleine, à la Société dénommée SMASH PINOT, Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €, dont le siège est à BEAUNE (21200), 44 rue du Faubourg Madeleine, pour lequel le CEDANT est identifié au RCS de DIJON sous le n°538 117 433. Moyennant le prix principal de 110.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 80 791,65 € et aux éléments corporels pour 29 208,35 €.

Entrée en jouissance : 29/11/2024.
Oppositions : Chez Me Rachel BUSSIERE, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour unique insertion. Le notaire.
L2406071

CHICKEN SPOT

Acte de Me Nicolas JOUFFROY du 3 décembre 2024, enregistré au service de la publicité foncière de DIJON le 6 décembre 2024, volume 2024N, numéro 2960.

Vendeur : La société MADE IN FOOD, SASU au capital de 1.000,00 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 5, rue Marceau, identifiée au SIREN sous le numéro 892 893 173 et immatriculée au RCS de DIJON.

Acquéreur : La société SNACKS REPUBLIQUE, SARL au capital de 1.000 €, ayant son siège social à DIJON (21000), 5, rue Marceau, identifiée au SIREN sous le numéro 935 151 431 et immatriculée au RCS de DIJON.

Fonds vendu : Le fonds de commerce de RESTAURATION RAPIDE, sur place et à emporter à l'exclusion de boissons alcoolisées, exploité à DIJON (21000), 5 rue Marceau, sous l'enseigne «CHICKEN SPOT». Eléments corporels et incorporels cédés moyennant le prix de 10.000,00 €, propriété et jouissance transférée le 3 décembre 2024.

Oppositions en la forme légale dans les 10 jours de la dernière date des publications légales, à DIJON (21000), 43 rue Devosge, en l'étude de Me Nicolas JOUFFROY où domicile est élu à cet effet.

Pour unique insertion : Nicolas JOUFFROY.
L2406103

CONSTITUTION

DE SOCIETE

Docteur Bruno TAVAN

Aux termes d'un acte électronique en date du 10/12/2024, il a été constitué une SELARL de chirurgien-dentiste au capital de 50 000 €, dénommée Docteur Bruno TAVAN, dont le siège social est situé 1, impasse des Aubues - 21340 NOLAY, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de chirurgien-dentiste. M. Bruno TAVAN, demeurant 1, rue de la Noierie - 21340 NOLAY, assure la gérance sans limitation de durée. Immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

L2406098

DOMISYS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHENOVE du 05/12/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DOMISYS
Siège : 31 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros
Objet : Tous travaux de maçonnerie générale et gros uvre de bâtiment, travaux de plâtrerie, travaux de menuiserie bois et pvc, agencement de lieux de vente, travaux de revêtement de sols et murs, travaux de peinture et vitrerie, autres travaux de finition, nettoyage courant des bâtiments.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société IBARA INVESTISSEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 31 Boulevard des Valendons 21300 CHENOVE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 921 571 188 RCS DIJON, représentée par Monsieur Jessy IBARA, son Président.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
L2406000

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



A.B.A.L

Société civile immobilière
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
85 avenue Victor Hugo
21000 DIJON

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 10/12/24, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : SCI.
DÉNOMINATION SOCIALE : A.B.A.L.

SIÈGE SOCIAL : 85 avenue Victor Hugo DIJON (21).

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis que la société pourrait acquérir ou recevoir en apport, la mise en valeur par tous moyens, des biens immeubles ;

- La propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers ;

- La gestion des actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux qu'elle pourrait acquérir ou qui pourraient lui être apportés ;

- La prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 1.000 € (numéraire).

GÉRANCE : M. Alexandre BLANC, 180 avenue de la Division Leclerc - MONTMORENCY (95).

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

GMA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 10 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile de moyens.

DÉNOMINATION SOCIALE : GMA.

SIÈGE SOCIAL : 128 route de Dijon - 21200 BEAUNE.

OBJET SOCIAL : La mise en commun de tous les moyens matériels et/ou humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles de ses membres, en assurant l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et matériels nécessaires. Elle peut conclure des baux et acquérir des droits au bail nécessaire à son activité. Elle peut engager le personnel nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Cédric VAUDELIN, demeurant 12 rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY LES BEAUNE ; M^{me} Marylène MATHIEU, demeurant 9C avenue de l'Aigle - 21200 BEAUNE ; M^{me} Aurélie MANGEMATIN, demeurant 5 impasse du Jardin de Justin - 21310 MAGNY SAINT MEDARD ; M. Cédric GIGANT, demeurant 4 rue Saint-Antoine, Cidex 37 - 21550 LADOIX SERRIGNY et M. Emmanuel COTTET, demeurant 4 la Croix Blanche - 71190 LAIZY.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément requis pour les cessions à des tiers, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

La gérance.

L2406113

AUROM INVEST

Le 04/12/2024, il a été constituée la société suivante : Forme : SAS. Dénomination : AUROM INVEST. Siège : 1 Rue Charles de Vergennes 21000 DIJON. Durée : 99 ans. Capital : 274 400 euros. Objet : prise de toutes participations directes ou indirectes dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, agricoles, immobilières ou autres, créées ou à créer, quelle que soit la nature juridique ou l'objet de ces entreprises ; détention et la gestion desdites parts ou des actions ; activité éventuelle de société holding animatrice et la mise en oeuvre de la politique du groupe ; toutes prestations éventuelles de services, conseils, études, assistance, notamment en matière administrative, juridique, comptable, financière, de gestion et de trésorerie. Droit de vote : Tout associé peut participer aux AG sur justification de son identité et inscription en compte de ses actions au jour de la réunion. Il dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Toutes transmissions d'actions sont soumises à agrément des 2/3. Président : Romain CASIEZ (4 rue Fyot de la Marché 21000 DIJON). Directeur Général : Aurélien PERREAU (29 rue Antoine Bourdelle 21000 DIJON). Immat. RCS de DIJON. L2406109



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CK2E IMMOBILIER

Par acte sous seing privé en date du 10/12/2021 il a été constituée la société CK2E IMMOBILIER, Société civile immobilière, au capital de 100 €, siège social : 22, boulevard de la Défense 21000 DIJON, Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers lui appartenant, Durée : 99 ans, Gérance : M. Kévin ENJALBERT, demeurant 22, boulevard de la Défense 21000 DIJON. Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés. Immatriculation de la société au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2406117

Etude de Maître Loïc PROJEAN

Notaire à GRAY

SCI 16 MARIOTTE

Suivant acte reçu par Maître Loïc PROJEAN, Notaire à GRAY (70100), 13 Avenue du Maréchal Lyautey, le 28 novembre 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

OBJET : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI 16 MARIOTTE.

SIÈGE SOCIAL : DIJON (21000), 22 boulevard de la Trémouille.

DURÉE : 99 années

CAPITAL SOCIAL : mille Euros (1.000,00 €). Les apports sont en numéraires exclusivement.

CESSION PARTS SOCIALES : les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

CO-GÉRANTS de la société sont : Monsieur Sami BELLAMLIK, demeurant à VAREOIS ET CHAIGNOT (21490) 1 route du Bois de Vareois ; Monsieur Kélian LACOT, demeurant à MARTIGNY (SUISSE) 111 avenue de la Fusion ; La Société dénommée BASSI HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 120990 €, dont le siège est à DIJON (21000), 15 rue Pasteur, identifiée au SIREN sous le numéro 894580398 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON (21).

Pour avis : Le Notaire.

L2406120



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SLKE

ATHEE (21130), 57 B rue du Centre

Constitution de société

Suivant acte reçu par François PENY, notaire à DIJON, le 10 décembre 2024, il a été constituée la société civile immobilière dénommée «SLKE» ayant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE SOCIAL : ATHEE (21130), 57 B rue du Centre.

CAPITAL SOCIAL : 1000,00 €.

OBJET SOCIAL : La propriété et la gestion, de tous immeubles ou droits mobiliers et la prise de participation dans toute société immobilière.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.

CESSIONS DE PARTS : libres entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

CO-GÉRANCE : Monsieur Sandy Julien Denis PIOT, demeurant à ATHEE (21130), 57 B rue du Centre. Et Madame Marie Emmanuelle Lindsay DEWATINE, demeurant à ATHEE (21130), 57 B rue du Centre.

Pour avis. Maître François PENY L2406126

MODIFICATION DE STATUTS



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

H.M. SPULLER

Société civile immobilière
au capital social de 1.000 Euros
Siège social : 5 rue Eugène Spuller
21200 BEAUNE
808 574 081 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 octobre 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.000 € à la somme de 1.050 €.

Mention sera portée au R.C.S. de DIJON. L2405998

ECK FINANCIERE

Rectificatif à l'insertion parue dans journalpalais.fr du 5 décembre 2024, concernant la société ECK FINANCIERE. Il y a lieu de lire 28 Place Carnot - 21200 BEAUNE, et non pas : 1 Rue de la Cardine, L2406002



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ANGY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 280.000 Euros
Siège social :
Centre commercial La Toison d'Or
Route de Langres - 21000 DIJON
RCS Dijon 801 477 894

Par décisions en date du 03/10/2024, l'associée unique de la société ANGY a nommé, à compter du même jour, en qualité de gérant, en remplacement de M. Daniel GONTIES.

M. Julien ROBERT, demeurant 8, rue des Comtes de Bertier 21110 ECHIGEY. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2406010



OPTIMA FORTIS

SA transformée en SAS au capital de 500 000 euros
Siège social : 10 rue de la Motte 21200 MONTAGNY LES BEAUNE
338 861 552 RCS DIJON

Avis de transformation

Aux termes d'une délibération en date du 28/11/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.

L'objet social a été modifié, la rédaction est la suivante : La prise de participations dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, créés ou à créer, et ce, par tous moyens notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite ; La définition des orientations stratégiques du groupe que la société compose avec ses filiales, la participation active à la conduite de sa politique et au contrôle des filiales, directes et indirectes, en France et dans tous pays et la réalisation à leur profit de prestations de services et de conseil de toute nature (notamment administrative, comptable, financière ou immobilière) ;

Toute acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier, foncier, agricole, viticole, société hôtelière... de manière directe ou indirecte ; La gestion de ses participations financières ;

Toutes prestations de services auprès des entreprises industrielles et commerciales et notamment les prestations d'ordre financier, commercial, juridique, de gestion, d'informatique, de direction générale ou autres.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés ou entre ascendants et descendants en ligne directe, doit être autorisée par les associés.

Sous sa forme anonyme, la Société était dirigée par :

Administrateurs : Madame Colette PARMAN, épouse CHATEAU, Monsieur Maxime CHATEAU, Monsieur Roland CHATEAU

Président du Conseil d'Administration et Directeur Général : Monsieur Roland CHATEAU

Directeur Général Délégué : Monsieur Maxime CHATEAU

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Roland CHATEAU demeurant 8 rue Paul Bouchard 21200 BEAUNE

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Maxime CHATEAU demeurant 10 impasse du Clos de Cluny 21200 BEAUNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmé dans ses fonctions : SAS ROCARD AUDIT, titulaire.

Pour avis Le Président

L2405899

SARL A.D.MOTOC

Société à responsabilité limitée
au capital de 2.000 Euros
siège social : 21 rue aux Moines
PONTAILLER SUR SAONE
919 746 909 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2024 a décidé de transférer le siège social de la société de PONTAILLER SUR SAONE, 21 rue aux Moines à MAXILLY SUR SAONE, 41 route de Pontailier.

Le dépôt sera effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2406039



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CHIPPER

Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 Euros
Siège social :
1 rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 805 306 925

Par décisions en date du 03/10/2024, l'associée unique de la société CHIPPER a nommé, à compter du même jour, en qualité de gérant, en remplacement de M. Daniel GONTIES.

M. Rémi ROBERT, demeurant 6 rue Principale - 21170 AUBIGNY EN PLAINE.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2405990



LES LODGES DU CANAL DE BOURGOGNE

Société par actions simplifiées
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Ecluse 31 Y - 21150 CHASSEY
RCS Dijon n° 829 358 464

Avis de publicité aux termes des délibérations du président et directeur général du 28 novembre 2024 :

Il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

FORME : ANCIENNE MENTION : Société par actions simplifiée.

NOUVELLE MENTION : SARL. MANDATS : ORGANES DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ ANCIENNES MENTIONS :

Président de la SAS : Madame Sandrine DE FREITAS, demeurant au 21 rue de Nevers, 71200 LE CREUSOT.

Directeur général : Madame Cathy BALANDIER, demeurant au 8 Bis rue Lierre, 21140 - VILLENEUVE SOUS CHARNIGNY.

NOUVELLES MENTIONS : GÉRANCE : Madame Sandrine DE FREITAS, demeurant au 21 rue de Nevers, 71200 LE CREUSOT.

GÉRANCE : Madame Cathy BALANDIER, demeurant au 8 Bis rue Lierre, 21140 - VILLENEUVE SOUS CHARNIGNY.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ - SIEGE SOCIAL - OBJET SOCIAL - CAPITAL SOCIAL : Les mentions antérieures sur la durée de la Société, son objet, son capital social et son siège social restent inchangées.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède.

Les associés sont autorisés à participer aux assemblées par visioconférence, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les associés participant ainsi à distance aux assemblées sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Conformément à la loi, cette possibilité de participer à distance aux assemblées est exclue pour les assemblées approuvant les comptes annuels et les comptes consolidés.

AGREMENT : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Pour avis.

L2405992



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

ABT'INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 74.852 Euros
Siège social : Immeuble Les Terrasses de l'Europe - Bâtiment A
27 rue Elsa Triolet - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 801 259 136

Par décisions en date du 03/10/2024, l'associée unique de la société ABT'INVEST a nommé à compter du même jour, la société HCI, SAS, capital 1.000 €, siège social : 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, 931 278 584 R.C.S. DIJON, représentée par son président M. Julien ROBERT, demeurant 8 rue des Comtes de Bertier - 21110 ECHIGEY, en qualité de présidente de la société, en remplacement de M. Daniel GONTIES.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidence.

L2406011



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

COMPTOIR DU GREEN

Société par actions simplifiée
au capital de 3.000 Euros
Siège social :
Golf de Quetigny, Rue du Golf
21800 QUETIGNY
R.C.S. Dijon 953 300 142

Par AGO en date du 08/11/2024, les associés de la société COMPTOIR DU GREEN ont nommé à compter du même jour, la société HCI, SAS, capital 1.000 €, siège social : 5 rue de Mayence - 21000 DIJON, 931 278 584 R.C.S. DIJON, représentée par son président M. Julien ROBERT, demeurant 8 rue des Comtes de Bertier - 21110 ECHIGEY, en qualité de présidente de la société, en remplacement de M. Christophe PETIT.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La présidence.

L2406012

CABINET PATRIMOINE ET GESTION

Société par actions simplifiée
au capital de 152.700 Euros
Siège :
1 rue du Docteur Chaussier
21000 DIJON
RCS Dijon 438 532 681

Par décisions du 6 décembre 2024, l'associé unique a nommé en qualité de :

- Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Alexandre FLEYTOUX, exerçant professionnellement au 15 rue de Berré - 75008 PARIS,

- Commissaire aux comptes suppléant : Monsieur Didier FLEYTOUX, exerçant professionnellement au 15 rue de Berré - 75008 PARIS.

Mention au RCS de DIJON. L2406013

CHEZ MES SOEURS

18, avenue de la Concorde
21000 DIJON

Nomination de directrices générales

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 23/02/2022 au sein de la Société CHEZ MES SOEURS (SAS, capital : 1 000 €, Siège social : 18 avenue de la Concorde - 21000 DIJON, 831 826 672 RCS DIJON), il résulte que Madame Anne-Sophie GRAPPIN, demeurant 4, rue Abbé Debré, 21000 DIJON, Madame Anne-Claire GRAPPIN, demeurant 36, avenue du Général Touzet du Vigier, 21000 DIJON, et Madame Annabelle GRAPPIN, demeurant 5 B, rue Octave Terrillon, 21000 DIJON, ont été nommées Directrices Générales.

L2406051

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LA VILLE AU CHAT

LA VILLE AU CHAT, SCI au capital de 68.602,06 €, siège social : 145 avenue de Wagram - 75017 PARIS, R.C.S. PARIS 422 672 808, objet : gestion ou administration de tous biens immobiliers, durée : 99 ans. AGE du 29/11/2024 : A compter du 30 novembre 2024, le siège social est transféré au 17 rue du Petit Potet - 21000 DIJON ; La société sera immatriculée au R.C.S. de DIJON et sera radiée du R.C.S. de PARIS. En remplacement de M. LEPEU Yves, décédé, M^{me} LASSAILLE Sylvie (7 chemin des Berges - 74960 ANNECY) est nommée co gérante.

Pour avis : La gérance.

L2406052

YMAG DEVELOPPEMENT

SAS au capital de 16.249.432 Euros
Siège social :
20 Boulevard Winston Churchill
21000 DIJON
853 529 154 R.C.S. Dijon

Suivant Décisions en date du 27/11/2024, les Associés ont pris acte de la nomination en qualité de Président, de la société Seven TopCo, SAS, Font de la Banquière 194 Avenue de la Gare Sud de France 34970 LATTES, 888 803 988 RCS MONTPELLIER, en remplacement de M. Arnaud GUILLAUME.
Mention sera faite au RCS de DIJON.

L2406054

MOUSSET-BOUILLET

Société civile immobilière
capital social : 1.000 Euros
Siège social :
21 rue des Myosotis
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
R.C.S. Dijon 905 253 589

PV AGE du 06/12/2024 : Les associés ont décidé de transférer le siège social de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR (21800), 21 rue des myosotis à REIGNIER ESERY (74930), 113 impasse de l'atelier, bâtiment 2, à compter rétroactivement du 19/11/2024, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.

La société qui était immatriculée au R.C.S. DIJON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. THONON LES BAINS.

Pour avis.

L2406055

EURL GENLIS FACADES

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 Euros
Ancien siège social :
8 Rue de Dijon - 21110 GENLIS
Nouveau siège social :
85 Allée de la Constitution
21110 GENLIS
RCS : Dijon 750 172 686

Transfert de siège social

Par assemblée en date du 9 Décembre 2024, l'associé unique a décidé :

- D'une part, le transfert du siège social de la société à compter du 1^{er} Décembre 2024 du
o 8 Rue de Dijon - 21110 GENLIS
o Au 85 Allée de la Constitution - 21110 GENLIS

- D'autre part, le transfert du domicile personnel du gérant à compter du 1^{er} Décembre 2024 du :
o 8 Rue de Dijon - 21110 GENLIS
o Au 85 Allée de la Constitution - 21110 GENLIS

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

L2406064

TRANSPORTS MAZOYER

Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 Euros
porté à 40 000 Euros
Siège social : 7, rue des Tanneries
21110 ROUVRES EN PLAINE
539 308 650 RCS Dijon

Par décision du 04/12/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 25 000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : 15 000 euros
- Nouvelle mention : 40 000 euros

Pour avis : La gérance

L2406074



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

ATS GROUPE

Société par actions simplifiées
au capital de 1.000.000 Euros
Siège social :
10 C rue Paul Verlaine - 21000 DIJON
535 092 381 R.C.S. Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2024, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 1.000.000 € à 1.100.100 €, et ont décidé de nommer Monsieur Jean-François DEBOST, demeurant 7 rue du Professeur Morat - 69008 LYON, en qualité de directeur général de la société à compter du 04/12/2024.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.

L2406089



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CHAILLY RESORT

Société par actions simplifiée au
capital de 1 808 500 euros
Siège social : 3 rue du Dessous
Château de Chailly 21320 CHAILLY
SUR ARMANCON
824 950 885 RCS DIJON

Décisions associé unique 13.11.2024.
Certificat délivré le 29.11.2024 par le CAC désigné. Décisions du Président 29.11.2024. Augmentation du capital social.

Ancien capital : 200 000 €
Nouveau capital : 1 808 500 €
Le Président

L2406097



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

GROUPEMENT FONCIER RURAL PAUL BRENOT

Groupeement foncier et rural au capital
de 306.422,52 Euros
Siège social : 2 Boulevard de la
Trémouille - 21000 DIJON
424 004 810 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 27 décembre 2023, les associés ont décidé de modifier le capital social en le portant de 306.422,52 € à 258.858,12 €.

Modifications corrélatives de l'article 7 des statuts.

Mention sera portée au RCS de DIJON.

L2406102



4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

ALOHA TAXI 21

SARL au capital de 45.770 Euros
Siège social : 1 rue du Général Leclerc
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
832 030 357 R.C.S. Dijon

Extension de l'objet social Transfert de siège

Aux termes du PV de l'AGE du 11/12/2024, l'objet social a été étendu aux activités de remorquage, de transport routier léger de marchandises (transport de petits colis, messagerie, etc...), de location de véhicule avec chauffeur et d'esthétique automobile et le siège social a été transféré à MARSANNAY LA COTE (21160), 32 rue Josserand de Brancion.

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis : Les gérants.

L2406116

TRANSPORTUGAIS S.A.S.U

SAS au capital de 9.000 Euros
porté à 11.363,70 Euros
Siège social :
25 rue de la Colline - 21110 TART
851 143 685 R.C.S. Dijon

Avis de modifications

Aux termes d'une décision en date du 5 décembre 2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225 -248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Après avoir réduit la valeur nominale des actions représentatives du capital de la société de 10 € à 1 centime d'Euro, l'associé unique a décidé de réduire le capital de 9.000 € à 1.363,70 € par voie de réduction du nombre des actions.

Puis, du certificat de dépôt des fonds établi par la banque CAISSE D'EPARGNE de 21470 BRAZEYEN PLAINE, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 10.000 € par émission de 1.000.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 1.363,70 € à 11.363,70 €.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

ANCIENNE MENTION : Le capital social est fixé à neuf mille euros (9.000 €).

NOUVELLE MENTION : Le capital social est fixé à onze mille trois cent soixante-trois euros et soixante-dix centimes (11.363,70 €).

Pour avis : Le président.

L2406125



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

ADEE ELECTRONIC

SARL unipersonnelle au capital
de 320 000 Euros
Siège social :
300 Rue des Arts et Métiers
21410 SAINTE-MARIE-SUR-OUCHÉ
423 905 694 RCS Dijon

Transformation en SAS

Suivant décisions de l'associé unique du 11/12/2024 :

La Société à Responsabilité Limitée a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS).

Les fonctions de gérant de Monsieur Dominique GIRARD ont pris fin. Monsieur Dominique GIRARD demeurant 8 Grande Rue, 21160 FLAVIGNEROT a été nommé Président.

Toute transmission de titres de capital est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

L2406129



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

TRIO2SYS

SARL unipersonnelle au capital
de 60 000 Euros
Siège social : Grande Rue,
21160 FLAVIGNEROT
528 329 030 RCS Dijon

Transformation en SAS

Suivant décisions de l'associé unique du 11/12/2024 :

La Société à Responsabilité Limitée a été transformée en Société par Actions Simplifiée (SAS).

Les fonctions de gérant de Monsieur Dominique GIRARD ont pris fin. Monsieur Dominique GIRARD demeurant 8 Grande Rue, 21160 FLAVIGNEROT a été nommé Président.

Toute transmission de titres de capital est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective des associés.

Tout associé peut participer aux décisions collectives : à chaque action est attaché un droit de vote.

L2406130

SCI MOUETTE

Au capital de 1.000 Euros
23 rue de Reims - 21000 DIJON
N° Siret : 951 573 559

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 novembre 2024 a décidé de procéder au transfert du siège social de la SCI MOUETTE.

ANCIEN SIEGE : 23 rue de Reims - DIJON (21000).
NOUVEAU SIEGE : 1 rue des clos - DAIX (21211).

Les statuts de la société seront modifiés en conséquence.

Les actes et pièces seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

L2406119



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE MICHEL NOELLAT

GFA au capital de 9 463 513,51 euros
Siège social : 21700 VOSNE
ROMANEE
353 847 510 RCS DIJON

AGE 22/10/2024 : Augmentation du capital social

Ancien capital : 8 863 513,51 euros
- Nouveau capital : 9 463 513,51 euros
RCS DIJON

La gérance

L2406131

FUSION



Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

BCJ2

SARL unipersonnelle au
capital de 1 000 Euros
Siège social : 92 Rue Vannerie,
21000 DIJON
500 532 684 RCS DIJON

La société BCJ2 a été dissoute sans liquidation en date du 02/12/2024 consécutivement à l'approbation le 02/12/2024 par les associés de la société UniC, SAS au capital de 127 500 euros, dont le siège social est 92 Rue Vannerie, 21000 DIJON, immatriculée n° 909 941 346 RCS DIJON, du projet de fusion établi le 01/09/2024 relatif à la fusion par voie d'absorption de la société BCJ2 par la société UniC.

L2406073

POURSUITE D'ACTIVITE



SIMARD ENTREPRISE

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 32 rue Caumont Breon
21700 NUITS SAINT GEORGES
948 803 390 R.C.S. Dijon

Aux termes des décisions de l'associé unique l'associée unique en date du 4 décembre 2024.

L'associé unique statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.

Pour avis.

L2406016

DISSOLUTION

DE SOCIETE

AUX PUCES DU MORVAN

SARL au capital de 3 000 €
Siège social : 18 rue de la Foire
21210 SAULIEU
RCS de DIJON n°480 619 733

L'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2024 a décidé la dissolution Anticipée de la société à compter du 31/10/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur M. MERGEN Christophe, demeurant maison beaude 21210 SAULIEU et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2405133

PHARMACIE HEMMER LEST

Société à Responsabilité Limitée en
liquidation

Au capital de 7 622 euros
Siège social : 2 Place du Craquelin
21230 ARNAY LE DUC
Siège de liquidation : 2 Place du
Craquelin - 21230 ARNAY LE DUC
343853123 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 juillet 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Bénédicte HEMMER, demeurant 1 Petite Rue - 21230 SAINT PRIX LES ARNAY, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Place du Craquelin - 21230 ARNAY LE DUC. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2405191

LAETI SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 25.000 Euros
Siège social : 19 Rue du Château
21410 FLEUREY SUR OUCHE
Siège de liquidation :
19 Rue du Château
21410 FLEUREY SUR OUCHE
921 816 559 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 21 octobre 2024, l'Associée Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Laetitia GARCIA, demeurant 19 Rue du Château - 21410 FLEUREY SUR OUCHE, Associée Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 19 Rue du Château - 21410 FLEUREY SUR OUCHE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le Liquidateur.

L2405219

LES GECKOS

LES GECKOS - Société civile immobilière - au capital de 2 000 euros
- Siège social : 7 Rue des Ecoles 21560 REMILLY-SUR-TILLE - 948 331 384
RCS DIJON : AGE du 31/10/2024 de dissolution anticipée & mise en liquidation amiable Monsieur Romuald ROSSI (7 Rue des Ecoles 21560 REMILLY-SUR-TILLE), liquidateur, & siège de la liquidation au siège social.

L2405552

EV PLUS DIAG

Le 04/12/2024, l'associé unique d'EV PLUS DIAG (SARL au capital de 1 000 € ayant son siège au 47 rue Diderot 21000 DIJON, immat 522 596 535 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé Eric VAUTARD, (demeurant 47 rue Diderot 21000 DIJON) liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, et a fixé le siège de liquidation au 47 rue Diderot 21000 DIJON pour toute correspondance et notification d'actes et documents. Dépôt RCS DIJON.

Pour avis.

L2405999

SCI DE LA COLOMBIERE

Forme : SCI société en liquidation
Capital social : 1.524 Euros
Siège social : 15 rue Durand
21540 BLAISY BAS
407 575 489 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 décembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société.

Madame Nicole ROUBOT, demeurant 15 rue Durand - 21540 BLAISY BAS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

L2406058



SCI MCD

Société civile immobilière
au capital de 15.400 Euros
Siège social : Ruelle des Buttes
21170 ESBARRES
419 457 411 RCS Dijon

Suivant AGE du 30/09/2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation. L'AGE susvisée a nommé comme Liquidateur M^{me} Yvonne DECHAUME, demeurant 1 rue des Alouettes, 21260 SELONGEY, Gérante de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue des Alouettes, 21260 SELONGEY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

L2406069

CLOTURE

DE LIQUIDATION

PHARMACIE HEMMER LEST

Société à Responsabilité Limitée en
liquidation

Au capital de 7 622 euros
Siège social : 2 Place du Craquelin
- 21230 ARNAY LE DUC
Siège de liquidation : 2 Place du
Craquelin - 21230 ARNAY LE DUC
343853123 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2024, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Bénédicte HEMMER, demeurant 1 Petite Rue - 21230 SAINT PRIX LES ARNAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 juillet 2024.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis Le Liquidateur

L2405192

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SCI MCD

Société civile immobilière en liquidation au capital de 15.400 Euros
Siège social : Ruelle des Buttes
21170 ESBARRES
419 457 411 RCS Dijon

Suivant AGO du 30/09/2024, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quittus au Liquidateur M^{me} Yvonne DECHAUME, demeurant 1 rue des Alouettes, 21260 SELONGEY et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du TC de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis

L2406070

PACE'SPORT

SAS en liquidation
au capital de 5.000 Euros
Siège social : 10 rte de Seurre
21910 NOIRON SOUS GEVREY
953 535 119 R.C.S. Dijon

Par décision de l'assemblée générale du 31/10/2024, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Camille CHEVALIER, demeurant 10 route de Seurre - 21910 NOIRON SOUS GEVREY de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quittus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 31/10/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Modification au R.C.S. de DIJON.
L2406104

MABE

Suivant décision en date du 31/08/2024, l'associé unique de la société MABE, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2.000 €, siège social et siège de liquidation : 6 place des Terreaux Neufs - 21110 GENLIS, R.C.S. DIJON 919 904 268, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benjamin ECOFFARD, demeurant 6 place des Terreaux Neufs - 21110 GENLIS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quittus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis : Le liquidateur.

L2406121

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

CMB CUSTOMERS

14 Impasse Boirac - 21000 DIJON. RCS PARIS : 533 998 357. Etablissement secondaire à DIJON : 533 998 357 - 2011 B 821. Activité : Le conseil aux entreprises en management formation marketing et communication conduite de projet stratégie commerciale et financière.

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS en date du 03/12/2024 a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire et a désigné M. Antoine Guinet Juge Commissaire, SELAFA MJA en la personne de Me Frédérique Lévy 102 rue du Faubourg Saint-Denis - 75479 PARIS CEDEX 10, mandataire judiciaire liquidateur.
L2406017

MEG

Chemin de la Personnerie Precy - 58240 LIVRY, R.C.S. NEVERS : 897 713 145. Etablissement secondaire à DIJON : 897 713 145 - 2023 B 1391. Activité : Toute activité d'hôtellerie sans restauration.

Jugement du tribunal de commerce de NEVERS en date du 02/12/2024 prononçant la liquidation judiciaire avec application de la procédure simplifiée. Liquidateur judiciaire : SELARL JSA, en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14 avenue Marceau - 58000 NEVERS. Date de cessation des paiements : 21/10/2024. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au BODACC.
L2406040

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

M. ETIENNE Guillaume

RCS NEVERS : 803 799 857. Etablissement secondaire à DIJON : 803 799 857 - 2020 A 1268. Activité : casse automobile agréée (centre Vhu) / achat vente fers métaux / location de bennes.

Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS en date du 02/12/2024 ouvrant la procédure de redressement judiciaire , en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, et fixant la période d'observation jusqu'au 02/06/2025. Mandataire judiciaire : SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14 avenue Marceau - 58000 NEVERS. Date de cessation des paiements : 08/12/2023. Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC.
L2406045

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL



EPOUX DELAUGE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Maude CLÉON, Notaire Associé de la SELAS «LEGATIS DIJON GENLIS», titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 10 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre M. François Jean Gilbert DELAUGE, né à LYON (69007) le 07/10/1965 et M^{me} Orane Marie L'ÉLEU de la SIMONE, née à GRENOBLE (38000) le 10/11/1966, demeurant à LONGCOURT EN PLAINE (21) 11 impasse des Champs, mariés à la mairie de IRIGNY (69540) le 26 juillet 1997 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2406123



EPOUX GAROBY

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Henri NÉNERT, le 11/12/2024, Monsieur Olivier Gilbert René GAROBY et Madame Karine Cécile Fernande BOSSU, son épouse, demeurant à DIJON, 30 Boulevard du Maréchal Joffre, bâtiment OF2, Mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage à AUTUN (71400) le 18/06/2016

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant en cas de dissolution de celle-ci par le décès de l'un d'eux

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître NÉNERT, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis

L2406128

SUCCESION

VACANTE

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BONNERU Jeanne décédée le 16/11/2019. Réf. 0218137556. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2406078

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. THOMAS Gilbert décédé le 12/03/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218120594.
L2406079

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. SAVARD Jean décédé le 10/08/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218103443.
L2406080

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. HAOUILLI Hamza décédé le 06/04/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122660.
L2406081

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LENTZ Marcel décédé le 07/07/2023 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218120576.
L2406082

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUHIER Lucien décédé le 12/10/2017. Réf. 0218137554. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2406084

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERTRAND Nathalie décédée le 28/01/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218134936.
L2406085

SUCCESION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 19/11/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} TOURNEMELLE Evelyne décédée le 25/04/2024. Réf. 0218137540. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2406086

SUCCESION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERERA Carla décédée le 07/06/2021 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218117071.
L2406087

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 03 décembre 2024

SARL LE CORDINA, 3C Rue Jeanne Barret, Parc Valmy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 790 504 351. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Juin 2023, désignant liquidateur SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406033

SARL BRUNOEL, Route de Dijon, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 799 036 025. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406034

SAS ISO'COM, 8 Impasse Pierre Lanvin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 838 883 841. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Juin 2023, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406037

SARL LES TERRASSES DE CORTON, 38 Route Nationale 74, 21550 Ladoix-Serrigny, RCS Greffe de Dijon 481 832 715. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce.
L2406038

SAS CLEAN COLORS, 48 Rue de Larrey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 912 115 821. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2406035

SARL STRUCTURE & HABITAT BOIS HUGUES BORTOLI, 6 Rue de Ménétreux le Haut, 21460 Corsaint, RCS Greffe de Dijon 530 577 808. Travaux de charpente. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon.
L2406036

PROCÉDURE

DE SAUVEGARDE

Jugement du 03 décembre 2024

SARL LA LUNE DECORATION SARL, 4 Place des Ducs de Bourgogne, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 911 890 770. Commerce de détail de meubles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406023

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 03 décembre 2024

SAS SARRASIN & CIE, 29 Rue Marcelin Berthelot, 21150 Venarey-les-Lumes, RCS Greffe de Dijon 880 013 735. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 17 Octobre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406024

SARL SOFAKART, 3 Rue de la Goulette, 21850 Saint-Apollinaire, RCS Greffe de Dijon 429 358 906. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406025

SAS RELAIS DE LA SOURCE, 17 Rue Carnot, 21440 Saint-Seine-l'Abbaye, RCS Greffe de Dijon 893 971 721. Hôtels et hébergement similaire. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406026

SA SOCIETE ANONYME DE REALISATIONS ELECTRIQUES (RELEC), 415 Rue des Vignes Dardelain, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 347 589 137. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Novembre 2024, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406027

SA SOCIETE ANONYME DE REALISATIONS ELECTRIQUES (RELEC), 415 Rue des Vignes Dardelain, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 347 589 137. Travaux d'installation électrique dans tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 14 Novembre 2024, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406027

SAS ALLIANCES GOURMANDES, 17C Rue Fremiet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 828 677 005. Formation continue d'adultes. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juillet 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406028

SAS VAÏNA PERRIERE, 17 C Rue Fremiet, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 922 162 979. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juillet 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406029

SAS VAÏNA CLEMENCEAU, 12 Boulevard Georges Clémenceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 950 988 618. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juillet 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406030

SAS VAÏNA FACULTES, 4 Boulevard Docteur Petitjean, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 977 566 777. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Juillet 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406031

SAS VAÏNA WILSON, 83 Rue Chabot Charry, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 949 088 777. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Novembre 2024 , désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406032

SAS ACIERIES HACHETTE ET DRIOUT, 11 avenue GENERAL SARRAIL, 51200 SAINT DIZIER, RCS Greffe de Chaumont 377 658 083. Fonderie d'acier. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Octobre 2024 , désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : de procéder à tous les actes nécessaires à la préparation de la cession ou le cas échéant à sa réalisation, mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon et SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
L2406044

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 03 décembre 2024

SARL VOLKAN MACONNERIE FACADES (VMF), 20 Rue du Docteur Quignard, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 793 037 268. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2406018

SAS DINERS BURGER, 75/79 Boulevard Pascal, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 803 022 342. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2406019

LHONI RYAN, 2B rue Alfred Marpaux, 21000 Dijon. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2406020

SARL PIZZA BEN, 46 Rue Jeannin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 828 401 166. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2406021

SARL CYCLONE, 21 Rue Jean Baptiste Baudin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 900 072 117. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.
L2406022

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS

LE FAUBOURG

Suivant acte reçu par Maître Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire associé de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée «Emmanuelle SOBOLE-SYLVESTRE, Notaire» titulaire d'un Office notarial à CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 1H place des Ayers, le 5 décembre 2024, a été cédé un fonds de commerce par :

La société dénommée SAS LE FAUBOURG, dont le siège est à NOYERS (89310), 1 chemin des Terreaux, identifiée au SIREN sous le numéro 828 902 635 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE ;

A : La société dénommée LE FAUBOURG, dont le siège est à NOYERS (89310), 1 rue de Terreaux, identifiée au SIREN sous le numéro 934 580 580 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de restaurant, bar à vins, vente de vins et produits régionaux sis à NOYERS (89310), 1 chemin des terreaux, connu sous le nom commercial LE FAUBOURG.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de trois cent mille euros (300.000,00 €).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, au siège de l'Office de Me Sobole-Sylvestre, Notaire à Chevigny Saint Sauveur, 1h place des Ayers et rue Henri Marc où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2406134

GERANCE
FIN DE GERANCE

ALDI BEAUNE/ALDI MARCHÉ DAMMARTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2024, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Joigny (89300), Zone Commerciale de la Petite Ile - Rue des Entrepreneurs, consentie par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2021, par la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, locataire-gérant, a pris fin le 1^{er} décembre 2024 à 23 heures 59.

ALDI BEAUNE/ALDI MARCHÉ DAMMARTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2024, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Saint Fargeau (89170), Avenue Michel de Toro, consentie par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2021, par la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, locataire-gérant, a pris fin le 1^{er} décembre 2024 à 23 heures 59.

ALDI BEAUNE/ALDI MARCHÉ DAMMARTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} décembre 2024, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Saint Fargeau (89170), Avenue Michel de Toro, consentie par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2021, par la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, locataire-gérant, a pris fin le 1^{er} décembre 2024 à 23 heures 59.

ALDI BEAUNE/ALDI MARCHÉ DAMMARTIN

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 octobre 2024, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Saint-Florentin (89600), 64, rue des Plantes, consentie par acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2021, par la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI MARCHÉ DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, locataire-gérant, a pris fin le 1^{er} décembre 2024 à 23 heures 59.

ALDI MARCHÉ DAMMARTIN / ALDI BRIE-COMTE-ROBERT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 décembre 2024 à Beaune, la société ALDI BEAUNE, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 1, rue Lavoisier - ZAC de la Porte de Beaune, 21200 Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 444 329 346,

A donné en location-gérance à la société ALDI BRIE-COMTE-ROBERT, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527, rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële, 77230 Dammarville-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 879 189 736, l'exploitation d'un fonds de commerce de supermarché exploité à Saint Fargeau (89170), Avenue Michel de Toro, pour lequel la société ALDI BEAUNE est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auxerre sous le numéro 444 329 346.

La présente location-gérance est consentie pour une durée d'une année, à compter du 2 décembre 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

L2406008

CONSTITUTION DE SOCIETE

REIGNY CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Maison Abbatale - Lieu-Dit Reigny 89270 VERMENTON
R.C.S. : Auxerre
Société en cours de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 15/11/2024, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : REIGNY CONSEILS.

OBJET SOCIAL : - assistance et conseils de sociétés et de particuliers en matière de patrimoine mobilier et immobiliers, de gestion d'activité commerciale, management, comptabilité et fiscalité - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, - Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

SIÈGE SOCIAL : Maison abbatale, Lieudit Reigny à VERMENTON (89270).
CAPITAL : mille Euros (1.000 €).
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
GÉRANT : Monsieur Franck, Alain LAMBERT demeurant Maison abbatale, Lieudit Reigny à VERMENTON (89270).
CLAUDE D'AGREMENT : Les parts ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'après agrément.

L2406101

CHRISLIE
Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros
Siège social : 3F Rue du Stade, 89400 BUSSY EN OTHE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BUSSY EN OTHE du 05 décembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : CHRISLIE
Siège : 3F Rue du Stade, 89400 BUSSY EN OTHE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 4 000 euros
Objet :

- L'acquisition, la détention, la gestion de toutes actions, parts sociales, valeurs mobilières, et en général, toutes participations dans toutes personnes morales quelles que soient leurs activités ;

- La gestion, l'achat, la vente de tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titre de toutes sortes, réaliser toutes études, recherches et actions dans le domaine de la gestion, de l'assistance et du conseil à toutes sociétés et par suite de procéder à l'acquisition, la vente, la location, la mise au point de tout matériel notamment informatique ainsi que les programmes, logiciels, et procédés ; l'assistance et le conseil de toute personne physique ou morale en tout domaine où la législation et le règlementation en vigueur ne l'interdit pas notamment en matière de gestion, de marketing, d'action commerciale ;

- L'activité de société holding animatrice par définition et la mise en uvre de la politique générale du groupe, l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ;

- La gestion de la politique stratégique des filiales ;

- La prestation de tous services se rapportant aux activités ci-dessus notamment de services de management, administratifs, juridiques, comptables, commerciaux, financiers, informatiques, de ressources humaines, de formation, d'études au profit de ses filiales.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe GILLOPPE, demeurant 3F Rue du Stade, 89400 BUSSY EN OTHE

Directeur général : Madame Julie BASTIAN épouse GILLOPPE, demeurant 3F Rue du Stade, 89400 BUSSY EN OTHE ; La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS. POUR AVIS Le Président L2405896

ESCALIER DE PUISAYE

Avis est donné de la constitution, par acte SSP du 01/12/24, d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : ESCALIER DE PUISAYE.
FORME : Société à responsabilité limitée.
SIEGE SOCIAL : 13 rue du Cedec - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE.
OBJET : Acquisition, fabrication, vente, pose de tous types de menuiseries, dans tout type de matériaux, à destination de tout type de clients, la réalisation de prestations en lien avec la menuiserie.
DURÉE : 99 années.
CAPITAL : 1.000 €.
GERANT : M. Nicolas ASSELIN, né le 9/01/1982 à AUXERRE, demeurant 14 avenue de kusel - 89130 TOUCY et M. Philippe GALOO, né le 17/05/1972 à LILLE, demeurant 15 rue du Thureau - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
IMMATRICULATION : R.C.S. d'AUXERRE. Pour avis : La gérance. L2406041

ESCALIER DE PUISAYE

Annonce rectificative à l'annonce N° L2406041 du 09/12/2024 : Il fallait lire R.C.S. de SENS et non d'AUXERRE. Pour avis : La gérance.

L2406095

SCI FRANEY

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2024 à MONETEAU, il a été constituée une société civile immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE : SCI FRANEY
FORME : Société civile immobilière.
OBJET : L'acquisition par tous moyens (achat, échange, apport ou autrement), de tout immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

CAPITAL SOCIAL : 2 000 euros.
SIÈGE SOCIAL : 61 rue de Sommeville 89470 MONETEAU
DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2 000 euros.

GÉRANT : Monsieur Stéphane FRANEY demeurant 61 rue de Sommeville 89470 MONETEAU
CESSIONS DE PARTS : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints et ascendants non associés sont soumises à l'agrément pris en assemblée générale extraordinaire. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son co -associé lorsque la société a 2 associés, et à ses descendants.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

Pour avis et mention : Le gérant. L2406042

SC DÉMÉTERRE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 novembre 2024, il a été constituée une Société civile.

DÉNOMINATION SOCIALE : SC DÉMÉTERRE.

FORME : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

OBJET : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

CAPITAL SOCIAL : 3.000 €.
SIÈGE SOCIAL : Route des Hutteaux - 89150 MONTACHER-VILLEGARDIN.

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : Parts de société pour un montant net de 9,95 €.

Numéraire pour un montant de 2 990,05 €.

GÉRANT : M. Ludovic FOIN, demeurant 4 rue Pasteur - 91260 JUVISY SUR ORGE.

CESSIONS DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés qui sont libres.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

L2406060

SV IMMO

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
12 Les Gardes - 89240 POURRAIN

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 29 novembre 2024, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : SV IMMO.
SIÈGE : 12 Les Gardes - 89240 POURRAIN.

DURÉE : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1.000 €.

OBJET : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire et leur revente, la location d'appartements ou de maisons meublées ou non meublées au mois ou à l'année, la location meublée touristique de courte durée de biens immobiliers avec ou sans prestations

para hôtelières (nettoyage des locaux, fourniture de linge de maison, accueil de la clientèle, petit déjeuner).

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Laurent SALAMOLARD, demeurant 12 Les Gardes, 89240 POURRAIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Marina VIGNOL, demeurant 12 Les Gardes 89240 POURRAIN

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2406122

LA NUCÉRIENNE DE TRAVAUX

Par acte SSP en date du 11/12/2024 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : LA NUCÉRIENNE DE TRAVAUX

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : dix mille euros, constitué d'apports en numéraire

SIEGE : 39, rue de la Petite Etape aux Vins - 89310 Noyers-sur-Serein

OBJET : Réhabilitation, restructuration et aménagement de bâtiments tous corps d'état

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Auxerre

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

DROIT DE VOTE : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés ou de l'Associé Unique, après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société.

PRÉSIDENT : société CAP 89, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est sis 2, route de Noyers - 89310 Grimault, immatriculée au RCS de Auxerre sous le numéro 882 698 368

La société est en cours d'immatriculation au RCS d'Auxerre

Pour avis.

L2406139

MODIFICATION DE STATUTS

DECO+

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 3 850 euros
Siège social : 8 Rue des Hauts Muzats
ZI des Vauguilletes 89100 SENS
438 379 992 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 03/12/2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3 850 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions deux jours avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Guy VIGNAL. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Guy VIGNAL demeurant 10 rue des Champs Ribaueux, 89100 MAILLOT. L2405793

RAVEN

RAVEN, SASU au capital de 1.000 €, siège social : 9 place du Maréchal Leclerc - 89000 AUXERRE, 922 397 757 R.C.S. AUXERRE. Par décision du 05/12/2024, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 9 place du Maréchal Leclerc - 89000 AUXERRE au 49 Bd Vivier Merle - 69003 LYON à compter du 05/12/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2406096

EARL DES PETITS FAUBOURGS

Suivant acte reçu par Maître Clémence GAUTIER, Notaire titulaire d'un Office Notarial à LES RICEYS (10340), 92 rue Général de Gaulle, le 2 août 2024, enregistré au SPFE de l'YONNE, le 7 août 2024, a été effectuée un apport immobilier et une augmentation de capital social de la Société dénommée EARL DES PETITS FAUBOURGS, dont le siège est à ARTHONNAY (89740) 42 grande rue, identifiée au SIREN sous le numéro 408735413 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Apport en nature par Monsieur Christian Emile Maurice BASECQ, Né à TONNERRE (89700) le 7 août 1956 ; D'un immeuble sis à ARTHONNAY (89740) Lieudit Cotat des Petits Faubourgs, cadastré section ZK n° 30 pour une superficie de 01ha20a70ca.

L'ancien capital est de : 7.622,45 €

Le nouveau capital social est de : 89.222,45 € divisé en cinq cent quatre-vingt-cinq (585) titres sociaux de cent cinquante-deux Euros et quarante-cinq centimes (152,45 €) chacun, numérotés de 1 à 585, attribués aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- M. Christian BASECQ, 540 titres de 1 à 5 Et de 51 à 585.

- M^{me} Marie-Laure BASECQ, 45 titres de 6 à 50. Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE par l'intermédiaire du guichet unique.

Pour avis Le notaire.

L2406006

MAGAGIA IMMOBILIER

SAS au capital de 10.000 Euros
Siège social : 72 rue Emile Zola
89100 SENS
892 545 930 RCS SENS

Aux termes d'une délibération du 6 décembre 2024, l'Assemblée Générale Mixte des associés a décidé de transférer le siège social du 72 rue Emile Zola - 89100 SENS au 19 Bd du Pont Neuf - ZI des Sablons - 89100 SENS à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et de nommer M. Kiril BURCKEL demeurant 3 rue Henri Sellier - 67200 STRASBOURG, en qualité de Président en remplacement de M^{me} Saïda BOULOUSA.

Pour avis : Le Président.

L2406099

OMNISTRAN

SASU au capital de 10.000 Euros
Siège social : 9 Place du Maréchal Leclerc
89000 AUXERRE
912 358 082 RCS Auxerre

Par décision du 05/12/2024, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social 9 Place du Maréchal Leclerc - 89000 AUXERRE au 49 Bd Vivier Merle - 69003 LYON à compter du 05/12/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis : Le président.

L2406106

DISSOLUTION DE SOCIETE

SARL MENUISERIE POUPELARD

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 6.000 Euros
Siège social : Rue de la Ferronnerie
89220 BLENEAU
494 433 121 R.C.S. d'Auxerre

Aux termes de l'AGE en date du 30 novembre 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2024. Monsieur Grégory CHARENTON, demeurant 6 allée des Bouvreuils - 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.

L2406105

Réso Hebdo Éco

Élections nationales CPME : parole aux candidats

Interview. Alors que le 21 janvier 2025, François Asselin quittera la présidence de la CPME après un double mandat entamé en 2015, trois candidats se sont déclarés pour prendre sa succession.



Réso Hebdo Éco. Qu'est-ce qui vous pousse à briguer la présidence nationale de la CPME

aujourd'hui ?

◆ **Amir Reza-Tofighi, membre du Comex de la CPME nationale.** Je suis avant tout un patron militant et un homme de terrain qui s'engage pleinement pour défendre les entreprises. L'engagement c'est ce qui me pousse mais c'est aussi un héritage de mon éducation. Dans le contexte que nous connaissons, je crois que nous avons plus que jamais besoin d'engagement, peu importe la forme, le niveau ou l'environnement. S'engager c'est s'émanciper et réussir. Les difficultés que nous allons affronter l'année prochaine, le contexte politique, justifient d'autant plus cet engagement. Au-delà du contexte, on parle de transition environnementale, de réindustrialisation, de la dette publique, et ces défis-là, ce sont les entreprises, sur le terrain, qui devront les relever. Une entreprise, c'est d'abord un collectif qui trouve des solutions. S'il y avait plus d'entrepreneurs à la tête du pays, ça dépoterait sans doute un peu, mais nous n'en serions pas là...

◆ **Qu'est-ce qui changerait ?**

◆ Le fait d'être pragmatiques, réalistes, de trouver les bonnes solutions au lieu de chercher à perpétuer ce qui ne marche visiblement pas. En ce sens, l'engagement est important.

◆ **Vos premiers pas dans cet engagement patronal ?**

◆ J'ai choisi la CPME pour sa vision axée sur les TPE et PME, pour son positionnement qui défend peut-être plus que les autres organisations patronales l'entreprise et l'entrepreneur, l'indépendant, l'artisan comme le dirigeant d'ETI patrimoniale... Pour moi, la CPME représente et défend les entrepreneurs qui prennent des risques, qui mettent leur patrimoine en jeu. J'ai intégré le Comex de la CPME fin 2019, pour la deuxième mandature de François Asselin.

◆ **Une filiation directe avec François Asselin ?**

◆ On me présente souvent comme issu de la tech, mais mon entreprise originelle, Vitalliance, est positionnée sur le service à la personne dépendante, sur l'humain (il est aussi cofondateur de la plateforme de VTC Heetch et de la plateforme de location de bateaux Click & Boat, ndlr). François Asselin a toujours été un mentor, un homme d'une intelligence et d'une droiture remarquables. Je m'inscris dans la continuité tout en revendiquant une évolution -tout à fait naturelle- dans l'organisation. Les dix prochaines années



Amir Reza-Tofighi, président de Vitalliance. Crédit compte X du candidat.

seront forcément très différentes des dix dernières. Mais François Asselin a fait de la CPME une organisation qui aujourd'hui compte, ce qui n'était pas le cas auparavant. L'enjeu, c'est de continuer le job, pour rendre la CPME encore plus influente et représentative de l'entrepreneuriat actuel. La CPME aujourd'hui, c'est plus de 300.000 entreprises. Nous sommes la première représentation patronale en termes d'entreprises.

◆ **Vous officiez (aussi) dans le numérique, est-ce un atout pour les TPE-PME ?**

◆ Je suis à la tête de la commission Innovation à la CPME, qu'il faut bien séparer de la transition numérique. Nos sujets, ce sont surtout la protection de la propriété intellectuelle, les brevets... Nous travaillons aussi beaucoup autour de l'IA. C'est typiquement le sujet où nous ne devons pas attendre l'Etat, il faut nous prendre en main, j'organise pour ce faire tous les mois des webinaires ouverts aux adhérents, pour présenter les fonctionnalités de l'IA, c'est par l'exemple et le cas d'usage que nous les intégrerons. C'est de la sensibilisation, récurrente, c'est aussi notre rôle. Plus aucun dirigeant ne peut être à la marge, et intégrer de l'IA dans les process, ça n'est pas forcément compliqué.

◆ **Même dans la situation économique actuelle, qui ne pousse pas à l'investissement ?**

◆ Nous, entreprises, sommes la solution à tous les défis. Sauf que... nous sommes des entreprises taxées, normées, réglementées, et qu'on nous impose de l'être encore plus au titre de l'effort national. C'est

du délire absolu ! 2025 s'annonce catastrophique. Il faut, collectivement, mener un combat culturel. Il faut convaincre que l'entreprise est bien la solution, mais que pour cela, il faut lui faire confiance. Aujourd'hui, nous sommes en permanence dans une logique de contrôles, alors que nous devrions être dans une logique d'accompagnement. Il faut casser ce principe bureaucratique qui nous encadre en permanence, c'est complètement ubuesque. Même le patron de la BNP parle du CSRD (reporting de durabilité extra-financière, ndlr) comme d'un « délire bureaucratique ». Alors imaginez pour les petites entreprises...

◆ **Sont-elles vraiment concernées ?**

◆ Bien sûr. Elles devraient en être exemptées pour les plus petites, mais toutes les sous-traitantes de grands groupes ou d'ETI sont de fait concernées. On parle beaucoup de réindustrialisation, mais avec les contraintes qu'impose le pays -et malheureusement l'Europe-, ce sera bien pire demain... Il existe une contradiction très forte entre le citoyen et le consommateur, l'un exige une production plus vertueuse, l'autre regarde sur son portefeuille et son pouvoir d'achat. On demande à nos agriculteurs de faire des efforts, et on achète des tomates espagnoles... C'est ça, la réalité, c'est cette bataille culturelle. Veut-on un pays producteur ou un pays consommateur ?

◆ **Y a-t-il une solution à ce dilemme ?**

◆ Il faut arrêter de sur-réglementer en France. Et ça n'est pas qu'une question européenne. Les politiques s'imaginent qu'augmenter l'impôt, c'est de la création

de recettes. mais dans les faits, c'est plutôt de la dégradation d'activités, et au final moins d'impôts collectés. Il faut arriver à remettre de la rationalité et du long terme dans tout ça, auprès de politiques qui manifestement manquent de rationalité, qui ont une très mauvaise connaissance de l'économie et qui ne font rien pour apprendre de leurs erreurs.

◆ **La CPME peut-elle vraiment les convaincre ?**

◆ Oui la CPME peut les convaincre car sa voix porte fort et loin. Je ne suis pas un homme de renoncement, il faut porter nos idées, convaincre les députés, les sénateurs, les médias, et plus largement les Français. Et montrer que ça peut fonctionner, si on a confiance dans nos entreprises. Il faut rééduquer le pays en matière d'économie et d'entreprise, c'est un combat d'idées qu'il faut gagner. Aujourd'hui, l'exaspération monte. On voit rarement les chefs d'entreprise dans la rue, leur combat est moins visible que d'autres. Pour les entrepreneurs, le moment est grave, et notre classe politique, sauf exception, ne l'entend pas. Les réponses existent, mais il faut arrêter de penser carrière, et œuvrer pour l'intérêt commun. C'est la survie de nos territoires qui se joue. Une entreprise qui ferme, ça n'est jamais anodin.

◆ **Il y a pourtant eu, côté politique, une volonté de réindustrialisation affirmée ?**

◆ Le sujet est multiple. Il faudrait dans un premier temps, là-encore, arrêter la sur-réglementation, type loi ZAN (zéro artificialisation nette, ndlr), attendre 18 mois pour obtenir un permis de construire,

c'est une aberration pour une entreprise. Même chose côté fiscalité, nous sommes taxés quatre fois plus que les entreprises allemandes. L'industrie en France, c'est 10% du PIB, contre 16% en Europe, ce qui, entre parenthèses, montre bien que le problème, ça n'est pas l'Europe... On a, en France, créé un cadre totalement désincitatif. Et puis, l'autre problématique, c'est qu'il nous faut réindustrialiser toute la chaîne de valeur. Je ne sais pas si les politiques ont compris que réindustrialiser, c'est un vrai projet de société. Et que pour ça, il faut sortir de nos carcans.

◆ **Le peut-on ?**

◆ Quand on est capables de reconstruire Notre-Dame en cinq ans, oui, on le peut. Mais ce genre d'opération ne se fait pas sur les lois françaises, on crée des lois d'exception pour y parvenir. Il faudrait que ces exceptions deviennent les règles, et de façon pérenne. Accepter de revenir en arrière quand on se trompe. On a beaucoup accompagné les nouvelles technologies, les innovations de rupture, mais réindustrialiser, ça n'est pas que ça. On a voulu créer une « nouvelle industrie », en pensant qu'elle allait se suffire à elle-même. Mais l'industrie, c'est aussi l'automobile, une filière que nous sommes en train de sacrifier. Nous sommes loin, malgré ce que disent ou disaient les politiques, de gagner ce combat de la réindustrialisation.

◆ **Quelle serait votre première action, si vous êtes élu le 21 janvier 2025 ?**

◆ Outre l'organisation interne pour bâtir une CPME solide et capable d'affronter les enjeux d'aujourd'hui et de demain, en donnant plus de moyens aux territoires pour être au plus proche des adhérents, il faudra, je pense, être particulièrement attentifs au sujet de la transmission d'entreprises, avec beaucoup de structures qui vont chercher des repreneurs dans les dix prochaines années. Il faut créer les bonnes conditions pour ce faire. On ne peut pas non plus faire l'impasse sur la dette publique et la réflexion à mener sur nos dépenses. Nous avons des propositions, qui détonent un peu par rapport à la doctrine politique. En matière de santé ou de retraites, on peut trouver des modèles qui ne soient pas déficitaires, encore faut-il le vouloir... Notre système de retraite devrait être équilibré chaque année, avec des dépenses qui n'excèdent pas les retraites. Pour le reste, l'entreprise est là, dans le dialogue avec ses salariés. Il faut stopper la recentralisation des décisions sur l'Etat, et mettre les partenaires sociaux en responsabilité. L'Agirc-Arrco est un bon exemple, les comptes sont équilibrés avec des réserves importantes. Preuve que nous savons trouver des solutions entre partenaires sociaux lorsque l'on nous met en responsabilités, sans

Réso Hebdo Éco. Comment vous présenteriez-vous, professionnellement et syndicalement ?

♦ **Alain Gargani, président de la CPME Sud PACA.** Je suis un serial entrepreneur convaincu, j'entreprends depuis une trentaine d'années, bien qu'issu d'un cursus scientifique (je suis docteur en physique). J'ai découvert l'entrepreneuriat en organisant mon premier congrès, qui m'a mené à la création d'une première agence dédiée, en 1996. Puis j'ai enchaîné les entreprises, dans les domaines de la santé -y compris de startups- et de l'événementiel en grande majorité. Avec souvent une petite touche d'innovation.

Syndicalement, je suis adhérent et engagé à la CPME depuis 30 ans, je peux dire que j'ai été le bâtisseur de la CPME des Bouches-du-Rhône et le développeur de la CPME Sud, qui est devenue la première fédération nationale en nombre d'adhérents depuis 2019, avec environ 4.000 adhérents directs (soit de 60.000 à 70.000 entreprises). Je suis aussi à l'origine des rencontres Made in PME Sud, un symbole de réussite collective de la CPME régionale, pour mettre en lumière tous nos territoires. Je suis membre du Comex national depuis trois ans, aux côtés de François Asselin, et j'ai pu apporter mon expérience à nombre de présidents de région pour les accompagner dans leur développement territorial. Dans ma filière, je suis adhérent d'UNIMEV (fédé des métiers de l'événementiel, ndlr) et en 2020, j'ai créé un syndicat national, le SAE (syndicat des acteurs de l'événementiel) pour défendre une profession par nature particulièrement touchée par la crise Covid.

♦ **C'est la première fois que vous vous présentez à l'élection nationale ?**

♦ C'est la première fois. Au moment où le monde économique est en souffrance, avec beaucoup d'instabilité politique mais surtout des conséquences conjuguées de diverses problématiques rencontrées ces dernières années. Covid, prix de l'énergie, plusieurs vagues successives ont affaibli le tissu économique, notamment sur les TPE-PME et les entreprises familiales/patrimoniales, toutes celles qui ne délocalisent pas, ni richesses ni emplois. Celles qui aujourd'hui souffrent, quel que soit le domaine d'activité. Je travaille sur cette campagne depuis un an, j'ai toujours affirmé vouloir être le président qui portera la stabilité et la visibilité sur le long terme aux petites et moyennes entreprises. On ne peut pas toujours être la variable d'ajustement, on ne peut pas changer notre fiscalité tous les mois, nous assommer de normes sans conséquences sur la vie économique. On doit nous laisser faire notre métier, celui de développer de la richesse sur nos territoires.

♦ **Partez-vous bien armé pour défendre les adhérents ?**

♦ Je le crois. Ce que je souhaite, c'est une CPME plus offen-

sive, en réunissant cette grande famille à tous les étages de l'organisation, pour que la voix soit portée en direct des territoires et des régions, pour soutenir le message national de stabilité et de visibilité.

♦ **Comment parvenir à cette stabilité, qui n'est pas celle du monde politique ?**

♦ 30 ans d'expérience... C'est ce que j'apporte. 30 ans de discussions, de négociations, qui ont permis de faire avancer les dossiers. Il faut créer un «contexte» où le politique va nous écouter. Par exemple, en tant que président de la CPME 13, j'ai créé l'Amicale Parlementaire, une structure qui a permis une mise en relation avec le député du territoire, qui a porté en notre nom 88 amendements, dont 55 ont été votés. Cette structure-là, je la veux dans chaque territoire de France. Nous chefs d'entreprise, devons aller au contact, leur expliquer comment fonctionne une TPE-PME. Le monde économique est un monde territorial, composé à 99% de PME-TPE, à chaque fois qu'un élu prend une décision, elle a un impact sur ce monde économique, et des conséquences directes sur l'emploi local. Dans ces moments de turbulences, il faut nous laisser tranquilles, il y a des économies substantielles à faire ailleurs, du côté de l'Etat notamment. Aujourd'hui, il faut le dire, nous sommes en mode survie. Le monde politique ne connaît pas l'entreprise, ou peu. Au-delà de la sphère politique, l'administration centrale n'est pas plus aguerrie sur notre fonctionnement, alors oui, nous avons un vrai travail de pédagogie à fournir. Je veux être le promoteur d'expériences concluantes que nous avons menées dans les territoires, comme les Test PME, que je souhaite déployés à l'échelle européenne.

♦ **Quelle pourrait être votre première action à la tête de la CPME nationale ?**

♦ Une chose est sûre, le monde politique, mis dans une situation de rapport de force, écoute plus facilement... Mais faire descendre les chefs d'entreprise dans la rue, ça n'est pas ce que je souhaite, je préfère fédérer l'ensemble des territoires pour avoir une voix qui porte plus fort, vers nos élus et nos administrations locales. Avec l'accent mis sur le logement, une problématique qui crée aujourd'hui une crise sociale sans précédent et nous empêche d'attirer des collaborateurs. C'est un enjeu majeur. Deuxième priorité : stabilité et visibilité sur la fiscalité, et vigilance sur l'excès de normes. Pour pouvoir libérer l'économie et faire notre job d'entrepreneurs, loin de toute influence partisane.

PROPOS RECUEILLIS
PAR ISABELLE AUZIAS,
POUR RÉSOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com



Alain Gargani revendique son atout expérience. L'historique incarnation du flanc Sud de la CPME est candidat à la présidence nationale pour succéder à François Asselin. Verdict des urnes le 21 janvier prochain. Crédit : DR

Gaëtan de Sainte Marie, troisième candidat à la présidence de la CPME nationale

■ Le fondateur et président de la centrale d'achat Qantis (ex-PME Centrale, 70 collaborateurs) a officialisé sa candidature à la présidence de la CPME nationale. L'entrepreneur de 49 ans, originaire de Lyon, est vice-président de la CPME du Rhône et président de la commission numérique et membre du comité exécutif de la CPME nationale. Le candidat, qui gère par ailleurs un domaine viticole à Arbois, dans le Jura, souhaite s'inscrire dans la continuité du travail de François Asselin et faire de la CPME un syndicat patronal de propositions : « Je veux promouvoir le réflexe PME. Nos entreprises sont la charpente de l'économie française et j'aurai à cœur de porter la voix de ces décideurs, qui chaque jour, tentent de trouver des solutions à leurs problématiques de croissance, et que l'on n'entend pas assez, assure Gaëtan de Sainte Marie. Je suis prêt à m'engager pleinement dans cette fonction. Le président de la CPME doit rester un chef d'entreprise et



je le serai pour Qantis. Je peux m'appuyer sur mon directeur général et l'ensemble de mes équipes avec qui nous avons construit un projet d'entreprise, afin de me libérer du temps, si je devais être élu ».

Killian Roblot



Voites. Risque maximum pour la marque britannique qui fait table rase de son prestigieux passé avec le surprenant concept Type 00, un coupé 100% électrique, supposé incarner son futur.

Jaguar Type 00 : un avenir en rose

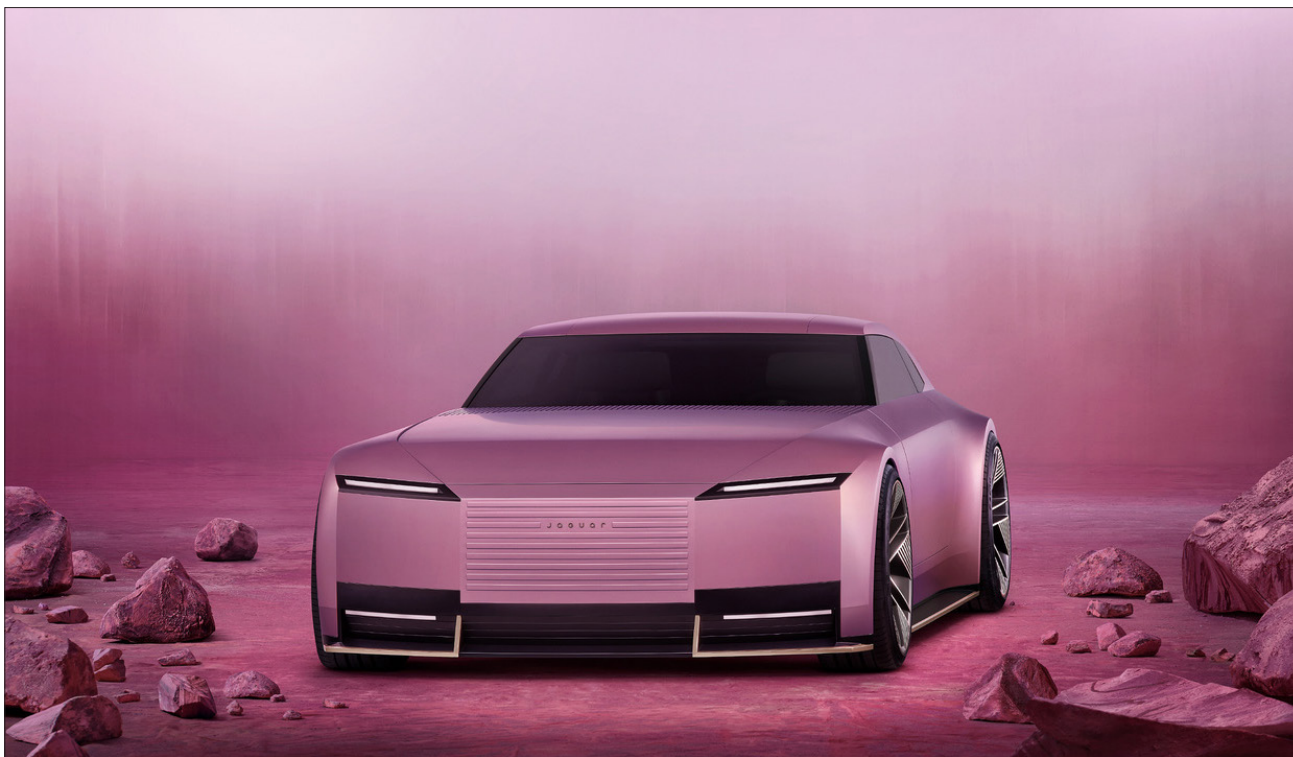
Rose et bleu pâle : l'avenir de Jaguar sera couleur layette. Deux teintes faisant écho aux façades des immeubles Art déco du « vieux » Miami, paradis des riches dentistes retraités de la Côte Est. C'est là, dans le cadre du « Art week », un rendez-vous huppé mêlant art et mode, que la vénérable marque « so british » a choisi de dévoiler les deux concepts d'un surprenant coupé Type 00, appelé à inscrire la marque dans le futur. Le message est clair : Jaguar fait table rase de son passé pour se réinventer. Jusqu'au célèbre logo à tête de félin, remplacé par un simple lettrage au graphisme sans âme. Une révolution : le mot a été galvaudé par le monde de l'automobile, l'utilisant au moindre changement d'entourage de calandre mais pour une fois, il se justifie. Un simple coup d'œil à la silhouette monolithique du concept Type 00 suffit à s'en convaincre. Comme disait Bernard Blier dans « Les tontons flingueurs » : « *c'est du brutal !* »

Les concepteurs de ce coupé à nul autre pareil affirment s'être inspiré de la formule de Sir William Lyons, créateur de la marque en 1935 : « *Copy nothing* ». Effectivement, le concept Type 00 ne ressemble à rien de connu,

même si la face avant verticale, seulement éclairée de quatre fins traits lumineux en guise de phares minimalistes peut faire penser à une Rolls-Royce Phantom. La calandre en moins, la Jaguar en étant dépourvue. Tout comme elle se passe de vitre arrière, remplacée par des caméras. La poupe, verticale et épurée, est la réplique de la proue. De profil, ce grand coupé dont les ailes gonflées peinent à contenir les roues de 23 pouces, semble se souvenir qu'il est le lointain héritier de quelques-uns des plus beaux modèles jamais mis sur la route. Son capot interminable et l'arc tendu de son pavillon peuvent être considérés comme un hommage à l'inoubliable Type E qu'Enzo Ferrari lui-même, pourtant peu suspect d'aménité pour les autres marques, considérerait comme la plus belle voiture de tous les temps.

CONCURRENCER ROLLS-ROYCE ET BENTLEY

Les surprises stylistiques se poursuivent à bord. Le choc est encore plus fort quand on se remémore l'ambiance unique des Jaguar qui a fait beaucoup pour la notoriété de la marque. Cuir, bois précieux, chrome, moquette épaisse : cet univers a longtemps accompagné les clients mais avait déjà été sacrifié sur l'autel de la normalisation.



Rose ou bleu : le concept 00 se distingue par son design brutal.

Malgré une certaine qualité de présentation et d'aménagement, les récentes Jaguar étaient rentrées dans le rang et ne se distinguaient plus de leurs concurrentes pour susciter cet élan du cœur. Le Concept Type 00 semble venu d'un autre monde : pierre de Travertin, laiton, multiples écrans, volant ovoïde... L'habitacle, séparé en deux par une longue arête centrale de 3,20 m, déconcerte. Comment cela se traduira-t-il sur les ver-

sions de série ? Le constructeur avait annoncé il y a quelques mois sa conversion définitive aux motorisations électriques. Sans surprise, le Coupé Type 00 est animé par des blocs à batterie sur lesquels il ne donne aucune indication de puissance. On sait que ce n'est pas un problème et que kWh seront abondants. A l'heure où des SUV électriques dépassent allégrement l'équivalent de 500ch, aucune crainte à avoir.

Seules précisions apportées sous le soleil automnal de Floride, une autonomie jusqu'à 770 km et une capacité à récupérer 321 km de marge en seulement un quart d'heure sur une borne de recharge rapide.

Pour achever de brouiller encore davantage les cartes, Jaguar a annoncé que le modèle inspiré par ces coupés rose et bleu serait une berline 4 portes, assemblée en Angleterre. Elle sera diffusée dans un réseau exclusif avec notam-

ment une boutique située dans le Triangle d'Or parisien avec l'objectif de concurrencer Rolls-Royce et Bentley. Voire Dior et Chanel... Rien que ça !

Rendez-vous est donné pour fin 2025. D'ici-là, les distributeurs Jaguar liquideront les stocks jusqu'à épuisement puisque l'assemblage du dernier modèle encore produit, le SUV F-Pace, s'arrêtera définitivement dans quelques jours.

Dominique Marée

Disparition. Son appellation est encore inconnue mais elle affiche déjà sur le camouflage or et noir dissimulant sa silhouette l'autonomie de son bloc 100% électrique : jusqu'à 750km.

Nouvelle DS : arrivée imminente

DS Automobiles a toutes les peines du monde à trouver sa place sur le marché. Une affaire de temps ? De moyens ? De produits ? D'image ? Sans doute un peu de tout. A l'exception de la DS3, premier modèle lancé sous le nom de DS et jamais remplacé, le reste de la gamme n'est pas parvenu à trouver son public, sinon de façon marginale. En sera-t-il autrement de la nouveauté qui sera dévoilée dans sa version de série avant Noël ?

Le constructeur la résume en quelques mots : « *Style charismatique, ligne aérodynamique, technologie avant-gardiste et confort première classe* ». Avec une promesse « *une silhouette d'un nouveau genre* » : comprendre celle d'un SUV Coupé.

Autres éléments mis en avant par la marque aux ambitions premium : une aérodynamique performante, matérialisée par un CX (coefficient de pénétration dans l'air) de seulement 0,24, une valeur d'exception pour un SUV, de quoi promettre une autonomie

conventionnelle jusqu'à 750km pour ce vaisseau amiral exclusivement électrique. Cela situe l'inédite DS au meilleur niveau du marché actuel. Si ses motorisations ne sont pas encore connues avec précision, elles seront issues de la banque d'organe du Groupe Stellantis avec plusieurs niveaux de puissance entre 200 et 300ch.

On peut se faire une idée plus ou moins précise de son futur haut de gamme à travers les quelques images diffusées par le constructeur d'un des 50 exemplaires de pré-série qui poursuivent leur phase ultime de mise au point sous un élégant camouflage noir et or, arborant fièrement sur les flancs un 750, annonçant son autonomie théorique.

Avec ce modèle inédit, DS joue gros face aux modèles premium de la concurrence, allemande ou coréenne en particulier, déjà bien implantés sur le marché spécifique des SUV électriques...

D.M.



Alexandra Boivin ne s'imaginait pas exploitante agricole. Aujourd'hui céréalière, elle jongle au quotidien entre ses tracteurs en Saône-et-Loire mais aussi les devoirs des enfants et son rôle de conseillère municipale en Côte-d'Or.

En action sur tous les champs



D y n a -
m i q u e,
s o u r i a n t e
e t f é m i -
n i n e ,

Alexandra Boivin a été élevée « à la dure », notamment par son père, éleveur de vaches allaitantes à Frontenard en Saône-et-Loire. « L'exploitation a compté jusqu'à 600 bêtes. Mon père aimait élever les animaux mais avait du mal à les vendre », s'amuse la blonde de 38 ans. Bien qu'elle ait toujours vécu dans cet univers, elle ne s'imaginait pas reprendre l'exploitation bressane. Perdue sur son orientation au collège, elle suit les conseils d'un enseignant et intègre le lycée agricole de Fontaines avec l'ambition de devenir technicienne agricole pour conseiller les agriculteurs de la production végétale. « Les bêtes j'en avais vu assez ! » Elle poursuit ensuite avec un BTS de technicien végétal et trouve un premier emploi en tant que technicienne en expérimentation au sein du groupe Bayer. Son travail consiste alors à tester des produits phytosanitaires et des semences.

UN AGRICULTEUR COMME LES AUTRES

Son père malade, décède, amenant la jeune femme à opérer un virage dans sa carrière. « J'ai décidé de reprendre l'exploitation mais sans les bêtes. J'étais déjà installée en couple et je ne voulais pas déménager de Lanthes en Côte-d'Or pour m'installer sur l'exploitation à 15 kilomètres. Et puis, il y avait trop de bêtes à gérer pour moi. » Après la vente du cheptel, elle s'équipe en matériel agricole, profitant des précieux conseils de son compagnon, mécanicien agricole. Sur les 142 hectares d'exploitation, les trois quarts étaient en prairie qu'elle a dû labourer et travailler pour les transformer en terres cultivables. « J'ai dû drainer les champs car ils sont situés dans un secteur humide. Je devais donc évacuer l'eau sinon ils étaient impraticables en hiver à cause de la pluie et je n'aurais pas pu cultiver en hiver. » Son implantation ne s'est pas faite sans difficulté, notamment vis-à-vis des voisins. « Après le décès de mon père, les autres agriculteurs s'imaginaient se partager ses terres. Heureusement que j'habitais un peu plus loin, comme ça, j'avais une coupure. Aujourd'hui, j'ai fait mes preuves donc je n'ai plus de problème même si on est encore peu de femmes dans l'agriculture et encore moins dans les céréales. » Le sexisme, elle



Alexandra Boivin, agricultrice, s'occupe de ses 142 hectares de terre, de sa vie de famille et de son territoire. Crédit : JDP.

ya fait face plus d'une fois. Quand les commerciaux venaient sur son exploitation, nombreux lui demandaient à parler au patron, son mari, surpris qu'elle les invite à repartir en précisant que c'était bien elle qui prenait les décisions. « Il a fallu se fâcher au début. Maintenant on me prend au sérieux et on me traite comme n'importe quel agriculteur.

« J'ai décidé de reprendre l'exploitation familiale, mais sans les bêtes »

Ça m'a forgé le caractère. » Douce, discrète, parfois effacée pour ne pas attirer l'attention, Alexandra Boivin n'hésite plus, du haut de son 1,54 m, à « montrer les crocs » quand il s'agit de défendre sa place et son travail.

UNE GESTION DU QUOTIDIEN

L'agricultrice reconnaît que son métier peut s'avérer difficile, physiquement notamment, « quand il faut porter les sacs de semences de 20 kilos ou les bidons de 20 litres. Je ressens parfois une fatigue physique. Quand il faut atteler un matériel, j'ai

parfois besoin d'aide mais au moins, je n'ai pas besoin de faire de sport. » Heureusement, elle peut compter sur le soutien inconditionnel de Gaétan, son compagnon. « J'ai juste à monter dans mon tracteur, il gère la maintenance du matériel tout en me permettant de faire des économies de main d'œuvre. » S'il met aussi ses muscles et son temps parfois à sa disposition, Alexandra Boivin

reste aux manettes quand il s'agit d'organiser les moissons, de livrer le blé, l'orge, la moutarde, le soja, le maïs ou encore le tournesol à la coopérative. Avec ses cinq tracteurs, de 120 à 200 chevaux, elle assure aussi bien le travail du sol, des semis que les traitements tout en assurant sa vie de famille. « Je dépose mes filles au bus le matin et je suis là à 17 heures quand elles rentrent mais je repars dans les champs après. » Soucieuse de s'impliquer dans la vie de ses enfants, la mère de famille occupe aussi la fonction de déléguée des parents d'élèves pour chacune de leur classe. Pour partager des moments privilégiés, une fois par an, comme de nombreux agriculteurs, la famille part en vacances, délaissant difficilement son lieu de

travail. « Je ne parlais jamais avec mes parents. On ne nous y pas habitué avec mon frère. » Travailleuse, l'agricultrice apprécie toutefois les plaisirs simples comme les parties de pêche en famille aux beaux jours. Elle trouve également le temps pour s'engager dans sa commune de Côte-d'Or où elle occupe bénévolement la fonction de conseillère municipale.

UN RAS-LE-BOL PARTAGÉ

Ne comptant pas ses heures, se rendant dans les champs aussi bien de jour que de nuit selon les travaux à mener, Alexandra Boivin ressent un profond sentiment d'injustice au

regard des accords mondiaux qui s'organisent. Même si le temps lui manque pour aller manifester avec ses homologues, elle soutient leur démarche. « Nos produits sont payés au même prix dans tous les pays mais nous n'avons pas tous les mêmes charges, les mêmes contraintes ni la même qualité. » Elle rappelle que les agriculteurs ne choisissent pas le prix de vente de leur production et que seul leur milieu est autorisé à vendre à perte. « On devrait payer la qualité à sa juste valeur ou alléger les normes car il y en a de nouvelles en permanence. Dans le passé, l'agriculture était une richesse française, aujourd'hui, on veut tuer notre agriculture au risque d'importer des produits OGM dont on ignore l'incidence sur la santé mais aussi des produits traités avec des produits cancérigènes interdits en France depuis des décennies. » Inquiète pour la souveraineté alimentaire de la France et pour le sort des Français si un conflit pointait le bout de son nez, elle regrette que ses concitoyens ne perçoivent pas toujours ce qui se joue alors que sa profession était portée aux nues pendant la Covid.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

